

Burkina Faso : Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance — Rapport des services du FMI ; communiqué de presse sur les délibérations du Conseil d'administration.

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance en faveur du Burkina Faso, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI pour la troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 1^{er} octobre 2008 avec les autorités burkinabè sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 24 novembre 2008. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement aux points de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse qui résume les points de vue du Conseil d'administration.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités burkinabè au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités burkinabè*
Protocole d'accord technique*
* Figure également dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Préparé par le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Thomas Krueger et Anthony Boote

24 novembre 2008

- **Accord FRPC** : l'accord triennal au titre de la FRPC, approuvé le 23 avril 2007, assure au Burkina Faso l'accès à 6,02 millions de DTS. Le 9 janvier 2008, le Conseil d'administration a approuvé un relèvement de ce niveau de 9,03 millions de DTS (15 % de la quote-part) pour aider le pays à faire face à l'impact de la hausse des prix mondiaux du pétrole et du coton. L'encours des prêts se chiffre à 31,24 millions de DTS (51,9 % de la quote-part).
- **Revue du programme** : le présent rapport recommande l'achèvement de la troisième revue de l'accord FRPC sur la base des résultats du Burkina Faso et de l'entente dégagée sur le programme macroéconomique et structurel.
- **Mission** : 17 septembre-1^{er} octobre à Ouagadougou et Bobo Dioulasso. La mission s'est entretenue avec M. Lucien Noël Bembamba, Ministre de l'économie et des finances; M. Bolo Sanou, Directeur national de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest; d'autres ministres et hauts fonctionnaires, ainsi qu'avec les représentants du secteur privé, des syndicats, des organisations non gouvernementales et des partenaires au développement.
- **Équipe du FMI** : M. Funke (chef de mission), M. Basdevant, M. Yartey (tous du Département Afrique), M. Arze del Granado (Département des finances publiques) et M^{me} Adenauer (Représentante résidente). M. Tall (bureau de l'Administrateur) a participé aux réunions.

	Page
Table des matières.....	
Résumé analytique.....	5
I. Programme sur les rails en dépit d'une conjoncture difficile.....	6
II. Perspectives macroéconomiques.....	8
III. Politiques économiques et structurelles jusqu'à fin 2009.....	11
A. Politique macroéconomique.....	11
B. Réformes budgétaires structurelles et endettement.....	14
C. Autres réformes structurelles.....	16
III. Programme : enjeux et risques.....	18
IV. Évaluation par les services du FMI.....	18
 Encadrés	
1. Perspectives de croissance et d'inflation à court terme.....	9
2. Ciblage des mesures temporaires adoptées face à la hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole.....	15
 Graphiques	
1. Évolution récente de l'économie.....	7
2. Perspectives économiques dans une optique régionale.....	10
3. Réformes structurelles dans le secteur financier.....	16
4. Réformes structurelles dans le secteur du coton.....	17
5. Réformes structurelles dans le secteur pétrolier.....	17
 Tableaux	
1. Indicateurs économiques et financiers, 2007-11.....	20
2. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007-11.....	21
3. Situation monétaire, 2007-09.....	23
4. Balance des paiements, 2007-11.....	24
5. Indicateurs économiques et financiers de moyen terme, 2007-13.....	25
6. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2006-15.....	26
7. Échéancier de décaissements au titre de l'accord FRPC, 2007-10.....	27
8. Dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, 2001-09.....	28
9. Principaux indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2006.....	29

Appendice I : Lettre d'intention.....	30
Pièce joint I. Mémoire de politiques économique et financière du gouvernement pour fin 2008-09	32
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	48
 Appendice II. Analyse de viabilité de la dette	 56

Liste des sigles

AfSS	Afrique subsaharienne
AVD	Analyse de viabilité de la dette
BCEAO	Banque des États de l’Afrique de l’Ouest
CCIC	Comité consultatif international du coton
CR	Critère de réalisation
DGE	Direction des grandes entreprises
DME	Direction des moyennes entreprises
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
GFP	Gestion des finances publiques
MPEF	Mémorandum de politiques économique et financière
PEM	Perspectives de l’économie mondiale
PESF	Programme d’évaluation du secteur financier
SOFITEX	Société Burkinabè des Fibres Textiles
SONABEL	Société Nationale d’Électricité du Burkina
SONABHY	Société Nationale Burkinabè d’Hydrocarbures
TCER	Taux de change effectif réel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
VAN	Valeur actualisée nette

Résumé analytique

La mise en œuvre du programme de réforme économique appuyé par le FMI au Burkina Faso s'est généralement bien déroulée, en dépit d'une conjoncture économique difficile.

Évolution économique : Les bonnes conditions climatiques ouvrent des perspectives favorables pour une reprise de la production agricole, mais la croissance du PIB réel devrait rester au-dessous de la tendance à court terme. Une bonne récolte contribuerait à une atténuation des tensions inflationnistes, aidée en cela par la baisse des prix internationaux du pétrole et des produits alimentaires. L'évolution de l'économie en 2009 sera en grande partie déterminée par l'offre intérieure.

Résultats du programme : tous les critères de réalisation quantitatifs ont été observés, l'objectif de recouvrement des recettes a été atteint et le plancher indicatif fixé aux dépenses sociales a été respecté. La création d'une cellule de politique fiscale et l'adoption d'une stratégie fiscale, avec un léger retard, ont été des étapes décisives dans l'élaboration de la réforme fiscale.

Priorités : le programme pour 2009 repose essentiellement sur un rééquilibrage budgétaire à moyen terme, afin de préserver la viabilité de la dette, et sur les réformes structurelles (politique fiscale, secteurs financier et cotonnier) pour assurer une croissance plus forte. Les autorités établiront un projet de vaste réforme fiscale. Il y a lieu, par ailleurs, de mieux cibler les subventions. Pour ce qui est du secteur financier, une stratégie tenant compte des recommandations du PESF définira les prochaines étapes dans ce domaine. Dans le secteur du coton, la priorité est de donner suite aux plans visant à réduire la participation de l'État et à accroître l'efficacité de cette filière.

Risques : les risques sont principalement ceux d'une nouvelle détérioration de la conjoncture extérieure, en particulier de retombées indirectes de la crise financière mondiale. Les contraintes de capacité pourraient limiter le rythme des réformes.

I. LE PROGRAMME TIENT SON CAP EN DÉPIT D'UNE CONJONCTURE DIFFICILE

1. **En 2008, la conjoncture extérieure a été plus difficile et l'inflation plus forte que prévu :**

- La croissance du PIB réel devrait rester au-dessous de son taux tendanciel et atteindre environ 4,5 % en 2008 (après le taux révisé de 3,6 % en 2007), soutenue par la reprise de la production agricole.
- L'inflation en glissement annuel s'est accélérée, se situant à 15,1 % en juin avant de tomber à 13,1% en septembre, en grande partie sous l'effet d'une forte hausse imprévue des prix des produits alimentaires et du pétrole (graphique 1).

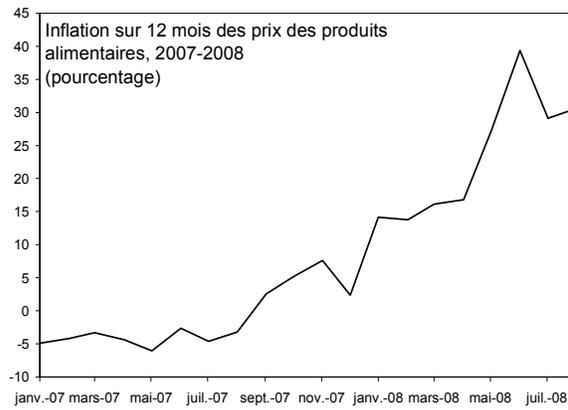
2. **Dans le domaine social et politique, face au renchérissement du pétrole et des produits alimentaires les autorités ont d'abord eu recours à des mesures temporaires mais se sont ensuite attaquées aux contraintes pesant sur l'offre.** Devant l'atténuation des pressions sur les prix alimentaires mondiaux, le gouvernement a peu à peu levé les suspensions temporaires de droits de douane et de TVA pour quelques produits de base. Les prix à la pompe ont été relevés en juillet mais le mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers n'a pas été rétabli. Le gouvernement a l'intention de promouvoir la production agricole, en particulier celle de riz, et d'assurer une meilleure connexion du réseau électrique à celui des pays voisins. M. Bembamba a été nommé Ministre des Finances en septembre.

3. **Les résultats budgétaires ont été conformes aux objectifs du programme pendant tout le premier semestre de 2008** (tableau 1 du MPEF). Les autorités ont atteint l'objectif de déficit (critère de réalisation (CR)), après prise en considération d'un manque à percevoir au titre de dons, ainsi que l'objectif de recouvrement des recettes (objectif indicatif). L'impact des exonérations temporaires de droits de douane et de TVA pour certains produits alimentaires (environ 0,1 % du PIB) a été largement compensé par un renforcement continu de l'administration fiscale (MPEF, § 7,8).

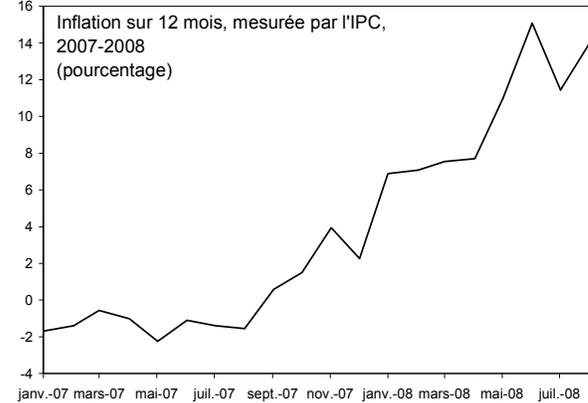
4. **Le Burkina Faso a fait des progrès dans la réalisation des objectifs de réforme structurelle, mais a manqué d'observer deux repères — dont l'un de peu** (tableau 1 du texte). Une cellule de politique fiscale (CR structurel, fin août; MPEF, § 8) a été mise en place en juillet, et le Conseil des ministres a approuvé une stratégie de réforme de la politique fiscale le 1^{er} octobre (repère, fin septembre). Pour ce qui est de l'administration fiscale, le taux de contribuables retardataires et non-déclarants pour l'impôt sur les BIC et la TVA a été inférieur à 7 % (objectif indicatif pour décembre). L'objectif indicatif fixé pour les dépenses sociales a lui aussi été atteint. Pour mieux suivre les dépenses de réduction de la pauvreté, les autorités ont identifié dans le budget 2008 les dépenses qui entrent dans cette catégorie. Cependant, il reste à vérifier et à rendre opérationnel le nouveau système, de sorte que le repère pour fin septembre concernant le suivi des dépenses sociales n'a pas été observé.

Graphique 1. Burkina Faso – Évolution récente de l'économie

Il se peut que l'inflation ait atteint son sommet...



... car les tensions causées par les prix des produits alimentaires s'atténuent ...



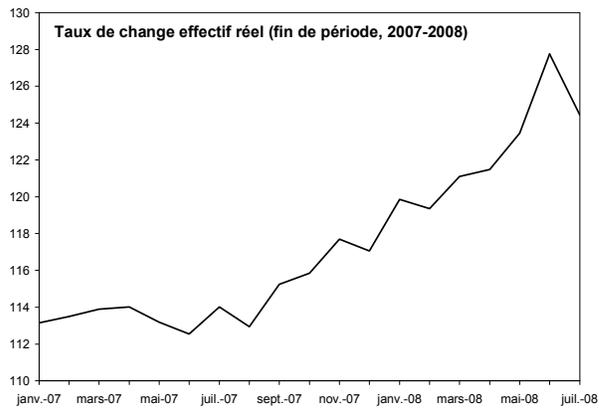
... et les prix du pétrole baissent.



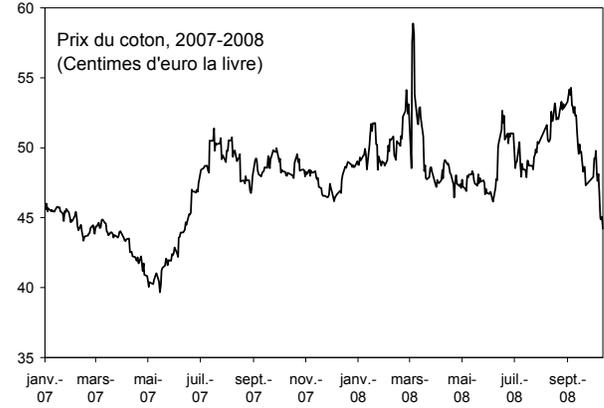
La récente dépréciation de l'euro...



...a entraîné celle du TCER, qui a réduit les pressions sur la compétitivité ...



... mais les prix du coton sont tombés de leur sommet au début de 2008.



Sources : autorités burkinabè, FMI, Perspectives de l'économie mondiale, et estimations et projections des services de l'institution.

**Tableau 1 du texte. État des réformes et de la conditionnalité structurelles,
août-décembre 2008**

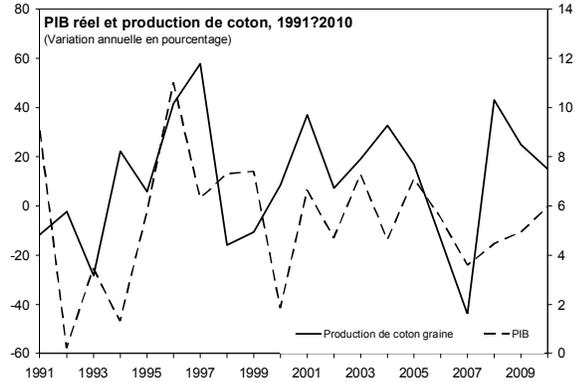
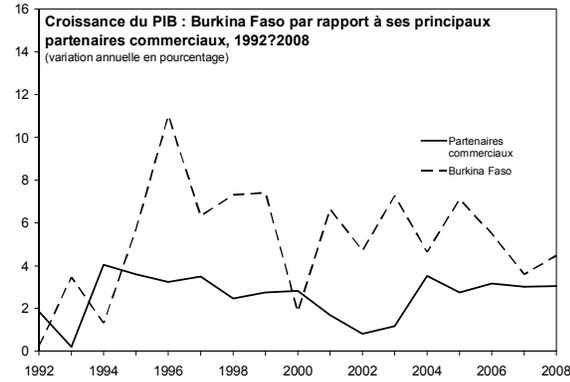
Mesures	Échéance	Conditionnalité	État d'avancement
Mesure fiscale			
Créer au Ministère des finances une cellule de politique fiscale chargée d'élaborer des réformes fiscales et de surveiller leur application.	31 août 2008	CR (troisième revue)	Observé
Approbation par le Conseil des ministres d'une vaste stratégie de réforme de la politique fiscale.	30 septembre 2008	Repère (troisième revue)	Non observé. Exécuté le 1 ^{er} octobre
Administration douanière			
Au quatrième trimestre de 2008, assigner au moins 30 % des déclarations en douane aux circuits vert et bleu et maintenir à moins de 10 % la proportion de déclarations ainsi sélectionnées mais assignées à des inspecteurs pour contrôle supplémentaire	31 décembre 2008	Repère (quatrième revue)	En cours (MPEF, § 8)
Administration fiscale			
Réduire à 7 % le taux de grands contribuables non déclarants	31 décembre 2008	Objectif indicatif (quatrième revue)	6 % au 30 juin (MPEF, § 8)
Gestion des finances publiques et gouvernance			
Instaurer un système de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté afin de suivre toutes les dépenses financées sur ressources propres, à l'exception des dépenses de personnel	30 septembre 2008	Repère (troisième revue)	Pas observé, mais des progrès ont été réalisés
Élaborer un plan d'action pour améliorer l'efficacité des contrôles ex ante et ex post des dépenses, notamment éliminer les procédures redondantes	31 décembre 2008	Repère (quatrième revue)	En cours (MPEF, § 23)

II. PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

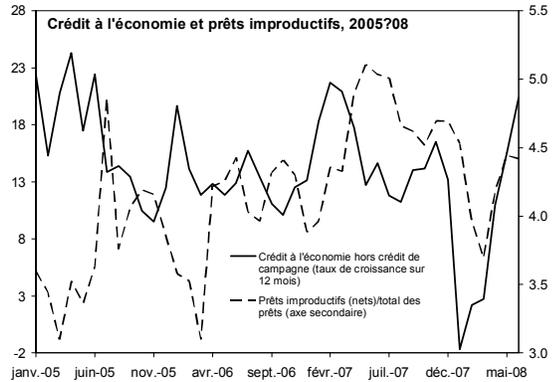
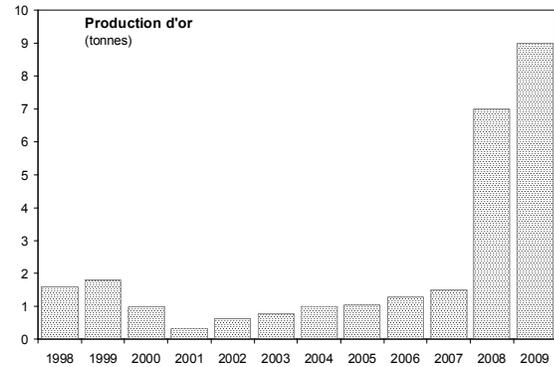
5. **Les perspectives à court terme sont contrastées.** Il y a des signes d'une reprise à court terme, favorisée par une bonne récolte, mais l'évolution de la conjoncture extérieure limite les perspectives de croissance. La croissance du PIB réel devrait demeurer au-dessous de son taux tendanciel. La baisse des prix internationaux du pétrole et des produits alimentaire devrait être de nature à atténuer les pressions inflationnistes (encadré 1, graphique 2, tableaux 1–4).

Encadré 1. Burkina Faso — Perspectives de croissance et d'inflation à court terme

Dans le passé, les facteurs intérieurs ont eu davantage d'effets sur la croissance au Burkina Faso que l'évolution de ses partenaires commerciaux. En particulier, le redémarrage de la production de coton devrait stimuler la croissance du PIB.

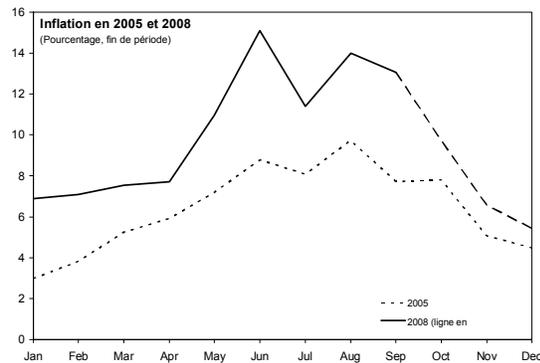
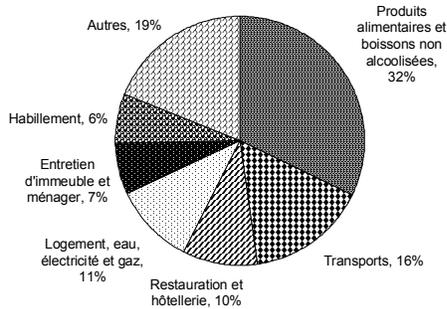


La mise en exploitation de plusieurs mines d'or peut elle aussi favoriser l'expansion économique, et la croissance du crédit s'accélère.



Le repli des cours internationaux des produits alimentaires, une bonne récolte et la baisse des prix du pétrole peuvent avoir pour effet d'atténuer les tensions inflationnistes. Cette situation est assez similaire à celle de 2005, et devrait s'accompagner d'un rapide recul de l'inflation.

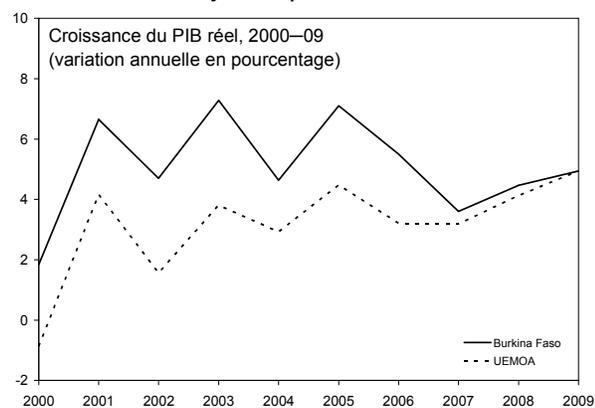
Burkina Faso : composition de l'IPC



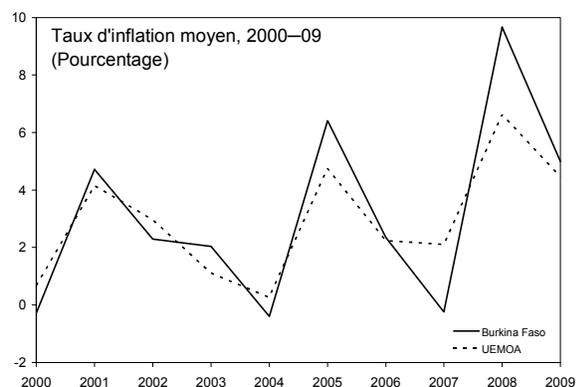
Sources : autorités burkinabè, Perspectives de l'économie mondiale et estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. Burkina Faso — Perspectives économiques dans une optique régionale

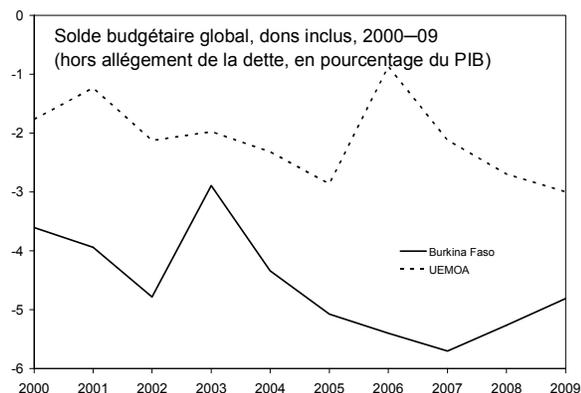
La croissance du PIB réel devrait rester en 2009 inférieure à la moyenne pour 2001—06.



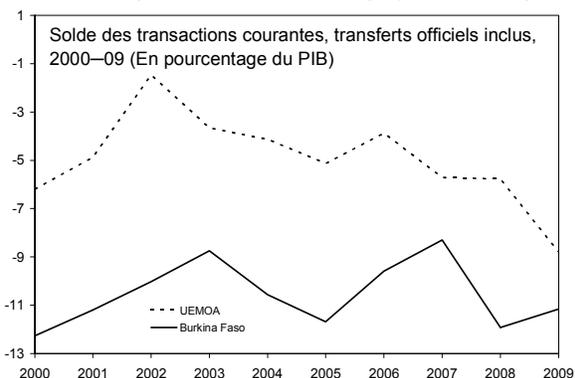
Les tensions inflationnistes devraient s'atténuer.



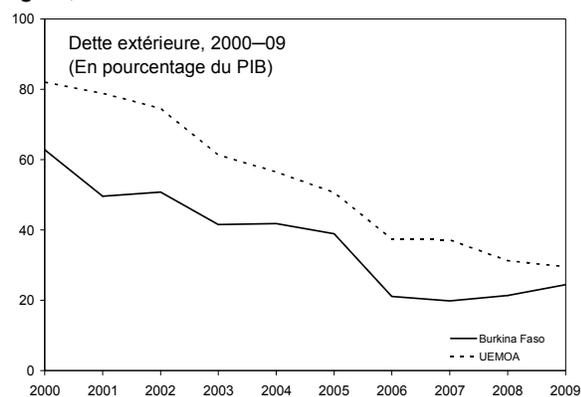
Le déficit budgétaire...



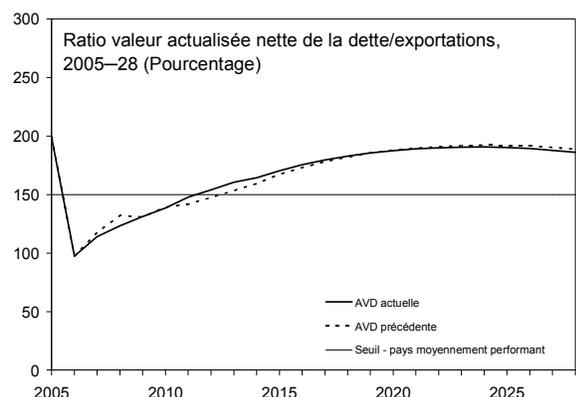
...et le déficit des transactions courantes restent plus élevés que dans les autres pays de la région.



Alors que la dette extérieure (en pourcentage du PIB) est quelque peu inférieure à celle de la région,...



...le ratio dette/exportations du Burkina Faso dépasse le seuil à moyen terme.



Sources : autorités Burkinabè, Perspectives économiques d'octobre 2008 pour l'UEMOA, et estimations et projections des services du FMI.

¹ Projections des services du FMI pour 2008 et 2009.

6. **Il existe des risques importants de contraction de l'activité du fait de l'impact de la crise financière mondiale.** L'effet direct des turbulences a été limité jusqu'à présent. Le scénario de référence tient compte d'un certain effet de freinage imputable au ralentissement de la croissance mondiale et aux perspectives moins favorables des IDE. Les réformes passées et l'état de sous-développement du secteur financier devraient protéger quelque peu le Burkina Faso de la crise financière mondiale. Cependant, plusieurs mécanismes de transmission pourraient tôt ou tard donner lieu à des retombées importantes : une récession mondiale plus prononcée réduirait la demande des exportations burkinabè et les flux de capitaux (dont les IDE, les envois de fonds des travailleurs et l'aide). L'impact de pressions générales à la baisse sur les prix des produits de base est plus nuancé. Si le recul des prix du pétrole procure des avantages importants, celui des prix du coton et de l'or serait nuisible aux exportateurs. La riposte appropriée dépendra de la nature des effets de débordement.

III. POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET STRUCTURELLES JUSQU'À FIN 2009

7. **Les entretiens ont été centrés sur la nécessité de procéder à un rééquilibrage des finances publiques, à une réforme fiscale et à d'autres modifications structurelles pour réduire les vulnérabilités et améliorer les perspectives de croissance.** Les autorités et les services du FMI ont convenu qu'il est essentiel d'opérer un rééquilibrage budgétaire à moyen terme pour réduire le risque de surendettement. En vue d'accroître les recettes et de créer un espace pour les dépenses de réduction de la pauvreté, il est impérieux de procéder rapidement à une réforme fiscale, mais le pays a besoin d'une assistance technique additionnelle dans ce domaine. Des réformes structurelles sont également nécessaires dans les secteurs financier et cotonnier.

A. Politique macroéconomique

8. **Le collectif budgétaire pour 2008 réaffecte certaines dépenses tout en préservant l'équilibre budgétaire** (MPEF, § 11). Il tient compte de l'impact de la poussée d'inflation et des ripostes au renchérissement des produits alimentaires et énergétiques. Il prévoit des dépenses additionnelles au titre i) des transferts à la compagnie pétrolière nationale, la SONABHY, destinés à couvrir les pertes de marge (3 milliards de francs CFA); ii) de l'accroissement des transferts pour les intrants agricoles (5 milliards de francs CFA); et iii) des nouveaux recrutements dans les secteurs de l'éducation et de la santé (environ 4,3 milliards de francs CFA). Cette augmentation des dépenses courantes s'inscrit dans le contexte d'une aide budgétaire en légère hausse et de dépenses en capital en recul au second semestre de 2008.

9. **Pour des raisons de viabilité de la dette, le rééquilibrage des finances publiques est un élément fondamental du budget 2009** (MPEF, § 12). Un objectif de déficit de 4,9 % du PIB est un premier pas vers la réduction du déficit à 3,5 % d'ici à 2013 et à moins de 3 % à long terme, ce qui, d'après l'analyse de viabilité de la dette (AVD), est nécessaire pour stabiliser les ratios d'endettement à long terme. Un plan d'apurement des créances identifiées

au cours de l'audit de la dette intérieure de 2007 sera établi d'ici à la fin de mars 2009 (repère, MPEF, § 15). Les recouvrements de recettes s'accroîtront sous l'effet i) de la poursuite des améliorations de l'administration fiscale et douanière, ii) d'ajustements des taux d'accise sur le tabac et iii) de l'abolition progressive des exonérations fiscales temporaires pour des produits alimentaires de base. Cependant, les recettes au titre des taxes sur les biens et services intérieurs seront quelque peu inférieures aux prévisions initiales, en partie du fait de la baisse du produit de la TVA, due à celle des prix du pétrole. Pour ce qui est des dépenses, l'augmentation des investissements publics sera contrebalancée par une compression des dépenses courantes (une partie des subventions liées à la flambée des prix du pétrole de 2008 serait éliminée, en partie, au cours de l'exercice 2009).

**Tableau 2 du texte. Burkina Faso — Conditionnalité structurelle pour la période
1^{er} octobre 2008–31 décembre 2009**

Mesures	Importance macroéconomique	Échéance, CR/repère
Politique et administration fiscales		
Soumettre au Conseil des ministres un programme détaillé de réforme de l'impôt sur les sociétés, du code des investissements et de la TVA conformément aux recommandations du FMI, à la stratégie globale de réforme de la politique fiscale et aux directives de l'UEMOA (MPEF, § 20)	Mesure importante pour recouvrer les recettes fiscales, qui sont faibles	30 avril 2009, repère structurel (quatrième revue)
Soumettre à l'Assemblée nationale les réformes de la politique fiscale, notamment les mesures concernant la TVA, l'impôt sur les sociétés et le code des investissements, pour leur entrée en vigueur avec la loi de finances de 2010 (MPEF, tableau texte 1). Pour ce qui est de la TVA, porter au budget les seuils relevés pour les petites, moyennes et grandes entreprises en janvier 2010, et assujettir les petites entreprises à une fiscalité simplifiée au lieu de la TVA conformément aux recommandations du FMI et aux directives de l'UEMOA (MPEF, § 20-22)	La réforme fiscale est essentielle pour recouvrer les recettes et réduire le déficit budgétaire de manière à assurer la viabilité de la dette	31 octobre 2009, CR (cinquième revue)
Administration douanière		
Au quatrième trimestre de 2008, assigner au moins 30 % des déclarations en douane aux circuits vert et bleu et maintenir à moins de 10 % la proportion de déclarations ainsi sélectionnées mais assignées à des inspecteurs pour contrôle supplémentaire (MPEF, § 17)	Limiter le pouvoir discrétionnaire de l'administration douanière, accroître les recettes et améliorer la gouvernance	28 décembre 2008, repère (quatrième revue)
Gestion des finances publiques et gouvernance		
Assurer la mise en opération d'un système général de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté qui recouvre toutes les dépenses financées sur ressources intérieures, à l'exception des salaires (MPEF, § 14).	L'enveloppe des dépenses étant limitée, accroître l'efficacité et élargir la composition des dépenses	28 février 2009, nouveau repère (quatrième revue)
Élaborer un plan d'action pour améliorer l'efficacité des contrôles ex ante et ex post des dépenses, notamment éliminer les procédures redondantes (MPEF, § 23).	Favoriser la maîtrise des dépenses en réduisant au minimum le risque de dépenses hors du processus budgétaire ordinaire	31 décembre 2008, nouveau repère (quatrième revue)
Présenter au Conseil des ministres un plan d'apurement des créances exigibles révélées par l'audit de la dette intérieure (MPEF, § 15).	Accroître la transparence et améliorer la gouvernance économique	31 mars 2009, nouveau repère (quatrième revue)
Secteur financier		
Présenter au Conseil des ministres un plan d'action pour le secteur financier, ainsi qu'un calendrier de réformes. Le plan d'action, fondé sur les recommandations du PESF, comportera les mesures suivantes : i) faciliter le financement de la filière coton; ii) réduire la participation de l'État dans le système bancaire; et iii) améliorer le contrôle des institutions de microfinance (MPEF, § 24).	Réduire les vulnérabilités du secteur financier et favoriser la croissance	31 mars 2009, nouveau CR (quatrième revue)
Secteur du coton		
Procéder à un audit de la SOFITEX en vue de favoriser la transparence et la privatisation (MPEF, § 26).	Accroître la transparence et limiter les risques budgétaires	31 mars 2009, nouveau repère (quatrième revue)

B. Réformes structurelles budgétaires et endettement

10. **Les autorités et les services du FMI ont examiné un plan de travail et un calendrier détaillé de réformes fiscales pour 2009** (MPEF, § 20–22). Les réformes prévues aboutiront à une révision de l'impôt sur les sociétés, à une simplification du code des investissements et au renforcement de la TVA. En un premier temps, il faudra mettre en place une base de données pour simuler l'impact de diverses mesures fiscales sur les recettes.

11. **Les subventions doivent être mieux ciblées.** Il ressort d'une première analyse des services du FMI que les mesures visant à protéger les pauvres contre le renchérissement des produits alimentaires et énergétiques n'étaient pas bien ciblées (encadré 2). Les autorités ont fait part de leur intention d'examiner l'impact des subventions et transferts dans une optique plus générale, l'objectif à moyen terme étant de développer les dispositifs de protection sociale.

12. **La gestion des finances publiques (GFP) continue à s'améliorer.** Dans le domaine de passation des marchés publics, le cadre réglementaire a été révisé de manière à réduire les marchés de gré à gré, ce qui accroîtra la transparence. Le processus de paiement est en cours d'amélioration (repère, décembre 2008; MPEF, § 23). L'Autorité supérieure de contrôle d'État est désormais opérationnelle (MPEF, § 31), et un meilleur système de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté devrait être opérationnel d'ici à février 2009 (nouveau repère, MPEF, § 14)

13. **Les autorités s'emploient à réduire le risque de surendettement.** Le Burkina Faso est classé dans la catégorie des pays moyennement performants sur la base de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale; c'est un pays à haut risque de surendettement. Il n'y a pas eu de changement majeur depuis la dernière AVD conjointe Banque mondiale-FMI (voir mise à jour de l'AVD). Face à ce risque, les autorités s'attachent (en dehors de leur stratégie de rééquilibrage des finances publiques) à :

- Mettre en œuvre les réformes structurelles (GFP, secteur financier, finances publiques, climat des affaires; MPEF, § 30) qui sont nécessaires pour améliorer l'environnement institutionnel et, partant, la notation EPIN et la viabilité de la dette.
- Mettre en place un dispositif intégré de données sur la dette et former les agents aux analyses de viabilité de la dette et à la gestion de la dette.
- Suivre de plus près les activités des entreprises publiques pour éviter les pertes quasi budgétaires comme celles de la compagnie pétrolière nationale, la SONABHY.

Encadré 2. Ciblage des mesures temporaires adoptées face à la hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole

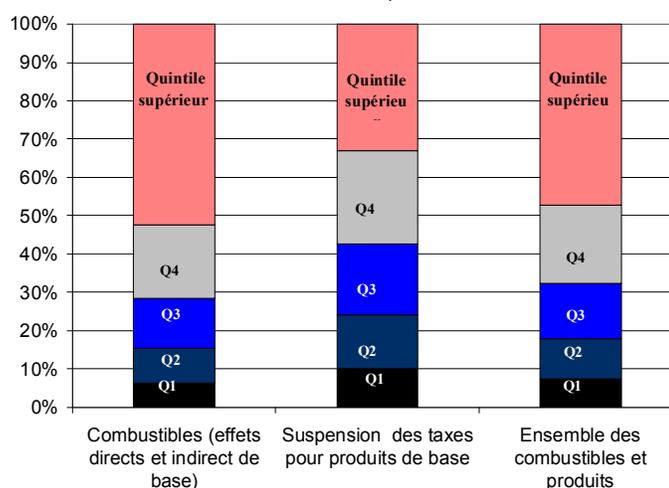
Les résultats préliminaires laissent penser que les suspensions fiscales temporaires n'étaient pas ciblées spécifiquement sur les populations les plus pauvres. Face aux chocs sur les prix des produits alimentaires et du pétrole, les autorités ont notamment suspendu l'application des droits de douane et de la TVA pour certains produits de base et opté pour la suspension temporaire du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers. En ce qui concerne l'effet de ces mesures, l'analyse des services du FMI révèle que :

- **Les populations pauvres en profitent moins car elles consomment très peu les produits alimentaires ciblés.** Le soutien au riz, aux huiles végétales, au lait et autres produits de base profite davantage aux couches de population plus aisées.
- **Moins de 16 % des avantages consentis aux combustibles bénéficient aux 40% les plus pauvres de la population.** Les ménages plus riches sont aussi ceux qui tirent le plus grand profit des subventions aux combustibles, directement et indirectement par leurs effets sur les autres biens de consommation.

Part des combustibles et de certains produits de base dans le budget des ménages

	Quintile inférieur	2	3	4	Quintile supérieur	Total
Part dans le budget						
Tous combustibles plus produits exonérés	10.5	10.7	11.4	13.1	13.8	11.8
Tous combustibles	1.8	2.1	2.4	3.6	5.4	3.0
GPL/Gaz	0.0	0.0	0.0	0.1	0.5	0.1
Pétrole lampant	1.4	1.2	1.0	0.9	0.5	1.0
Essence	0.4	0.9	1.4	2.7	4.4	1.8
Tous produits exonérés de droits	8.7	8.7	9.0	9.5	8.5	8.9
Riz	3.1	3.6	4.1	4.6	4.3	3.9
Huiles végétales	1.4	1.5	1.5	1.5	1.3	1.4
Sel	0.8	0.6	0.5	0.5	0.2	0.6
Lait	0.4	0.5	0.6	0.6	0.9	0.6
Farine (toutes céréales)	0.5	0.4	0.3	0.5	0.4	0.4
Savon	2.5	2.1	2.0	1.8	1.4	2.0

Part des avantages des subventions (par rapport au total des dépenses au titre des subventions aux combustibles et aux produits de première nécessité)



L'analyse a servi de base de discussion avec les autorités sur la nécessité d'une étude plus détaillée et sur les options permettant de toucher plus efficacement les pauvres. Parmi ces options figurent : i) le ciblage direct des pauvres sous la forme de cantines scolaires, de services de santé-maternité et de transferts monétaires aux familles atteintes du VIH/SIDA; et ii) l'élargissement du programme de coupons alimentaires actuellement mis en place par les donateurs à titre d'essai à Ouagadougou et dans d'autres villes. À long terme, les autorités pourraient envisager un système de transferts monétaires conditionnels, qui s'est avéré efficace dans certains pays d'Amérique latine.

C. Autres réformes structurelles

14. **Les autorités prépareront un plan d'action pour le secteur financier sur la base des recommandations du PESF/ESSF d'ici à mars 2009** (nouveau critère de réalisation, MPEF, § 24, tableau 1). Le plan d'action sera établi d'ici à janvier 2009 et examiné ensuite avec les parties prenantes avant d'être soumis au Conseil des ministres. Il déterminera les priorités des réformes sur la base des recommandations issues du PESF/ESSF. Ces priorités seront de réduire les vulnérabilités et de favoriser la croissance et consisteront notamment à :

- i) faciliter le financement de la filière coton; ii) réduire la participation de l'État dans le système bancaire; et iii) améliorer le contrôle des institutions de microfinance. Le plan d'action sera un premier pas vers la hiérarchisation et la mise en œuvre des réformes (graphique 3).

Graphique 3. Burkina Faso – Réformes structurelles dans le secteur financier

<i>Le système bancaire est généralement bien capitalisé, mais la mission PESF a décelé certaines vulnérabilités aux chocs.</i>			
Indicateurs prudentiels			
	Déc. 06	Déc. 07	Jun 08
(En pourcentage)			
Ratio de fonds propres (RFP) ¹	10.2	13.0	13.0
Rendement des actifs	1.2	0.6	1.0
Rendement des capitaux propres	16.4	6.8	11.9
Prêts improductifs ²	4.9	4.7	4.4
(Nombre de banques en conformité) ³			
Minimum de fonds propres	5	7	7
Ratio de fonds propres	8	9	9

Résumé des tests de résistance			
	RFP	RFP ≤ 8	Coût de recapitalisation
	(%)	(Nbre banques)	(En % du PIB)
Avant les chocs	13.0	2	
Après les chocs 1			
Crédit agricole 2	7.3	4	1.2
Défaut sur les plus gros risques individuels	2.9	7	2.4

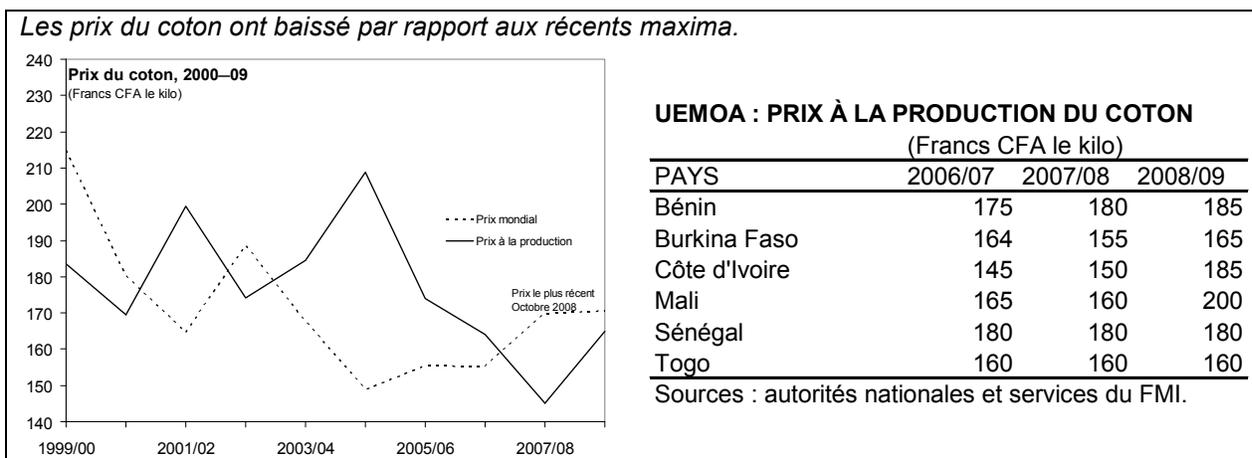
¹ Règle prudentielle : RFP ≥ 8
² En pourcentage du crédit à l'économie, après constitution de provisions.
³ Il y a 12 banques commerciales au total.

1 Les chocs ont été testés sur les données individuelles de 11 banques burkinabè. Les données ont été recueillies par la BCEAO.
 2 Le test suppose des défauts de paiement sur la moitié du crédit agricole à fin juin 2007.

Sources : autorités burkinabè, Perspectives de l'économie mondiale, et estimations et projections des services du FMI.

15. **Il est essentiel de réformer le secteur du coton** (graphique 4). Vu la conjoncture mondiale, les autorités ont eu du mal à trouver un partenaire stratégique pour la principale société d'égrenage (SOFITEX), élément essentiel de leur stratégie de réforme du secteur du coton, adoptée en décembre 2007. Dans l'intervalle elles s'emploient à rendre le secteur plus transparent et productif. Dans le respect de la conditionnalité de la Banque mondiale, elles ont engagé un cabinet d'audit, qui devrait procéder à l'audit de la société d'ici à mars 2009 (nouveau repère). Le prix à la production est plus faible que dans les autres pays de la région (graphique 4). Mais, si le prix du coton continue à baisser sous l'effet de la crise financière mondiale, les apports limités au fonds de lissage pourraient aboutir à des appels au soutien de l'État.

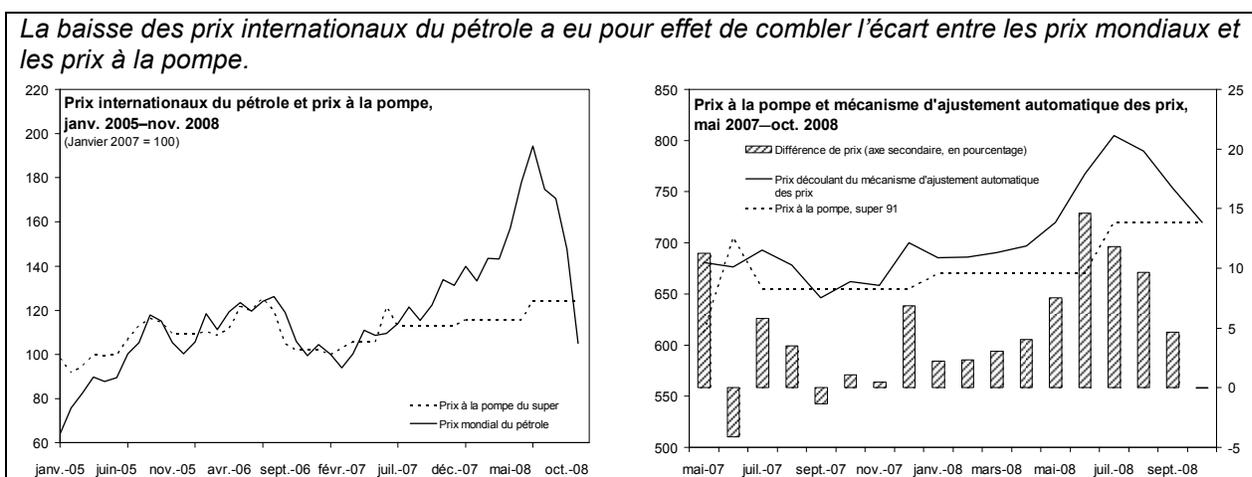
Graphique 4. Burkina Faso – Réformes structurelles dans le secteur du coton



Sources : autorités burkinabè, FMI, Perspectives de l'économie mondiale, et estimations et projections des services de l'institution.

16. **Les autorités ont pour objectif de combler l'écart entre les prix du pétrole à la pompe et les prix recommandés par le mécanisme d'ajustement.** Une répercussion incomplète des prix à donné lieu à des pertes quasi budgétaires (pertes de marge) d'environ 0,6 % du PIB en 2008 (jusqu'à fin septembre) pour la compagnie pétrolière nationale. La forte baisse récente des prix du pétrole a comblé l'écart pour le super (graphique 5). Sans fixer de date précise, les autorités ont indiqué que le mécanisme d'ajustement automatique des prix sera rétabli aussitôt que possible. Les services du FMI ont souligné qu'il devrait l'être en 2009 au plus tard afin de réduire au minimum les risques budgétaires.

Graphique 5. Burkina Faso – Réformes structurelles dans le secteur pétrolier



III. PROGRAMME : ENJEUX ET RISQUES

17. **Les services du FMI recommandent de faire de l'élaboration de la stratégie du secteur financier un critère de réalisation.** Il est crucial de réduire la vulnérabilité de ce secteur et de faciliter l'accès au financement pour lui permettre de résister aux chocs exogènes et réduire les obstacles à la croissance. L'objectif fixé en matière de déficit budgétaire pour 2009 a été maintenu inchangé¹, signe du ferme engagement des autorités à mener une politique budgétaire prudente.

18. **Plusieurs risques pèsent sur le programme : retombées plus fortes des turbulences qui secouent les marchés financiers, résistance publique et politique aux réformes et, plus généralement, retards dans l'application des réformes.** Les retards dans la réforme fiscale pourraient être évités par une assistance technique additionnelle du FMI et des donateurs qui aiderait à atténuer les risques posés par une capacité administrative limitée. Des concours supplémentaires des donateurs contribueraient eux aussi à réduire les risques.

IV. ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

19. **Le programme a donné des résultats généralement satisfaisants en dépit d'une conjoncture difficile.**

- Au premier semestre de 2008 la conjoncture extérieure a été plus difficile que prévu par suite de la flambée des prix du pétrole et des produits alimentaires. De bonnes conditions climatiques durant la saison de plantation actuelle devraient cependant faciliter un rebond de la production agricole. Une bonne récolte et la baisse des prix du pétrole ouvrent des perspectives favorables pour une atténuation des tensions inflationnistes. Cependant, les perspectives de croissance pour 2009 risquent de se détériorer sous l'effet de la crise financière mondiale.
- Tous les critères de réalisation quantitatifs et la plupart des repères ont été observés. L'objectif de déficit budgétaire a été atteint, en prenant en considération le manque à percevoir de part des bailleurs de fonds. L'élimination progressive des mesures temporaires adoptées pour faire face à l'évolution des prix des produits alimentaires est louable. L'évaluation des dépenses sociales mérite une attention continue.

20. **Le budget pour 2009 est une étape importante vers la réduction du déficit budgétaire à moyen terme afin de le ramener à un niveau compatible avec une dette soutenable.** Le budget parvient à concilier le souci de viabilité de la dette et les besoins sociaux et d'infrastructure. Pour réduire au minimum les risques budgétaires à court terme, il

¹ Conformément aux projections des services du FMI, le plafond fixé au déficit budgétaire global, dons inclus, est de 195,6 milliards de francs CFA, contre 195,0 milliards auparavant.

sera important de suivre de près la situation financière de la compagnie pétrolière nationale, le but étant de rétablir le mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers en 2009. Les subventions et transferts doivent être mieux ciblés.

21. **La réforme fiscale doit progresser comme prévu en 2009.** L'approbation par le Conseil des ministres de la stratégie de politique fiscale est un signe important de l'attachement des autorités à la réforme. Un régime fiscal plus large et plus équitable aidera à recouvrer davantage de recettes, étant donné la nécessité de réduire le déficit budgétaire tout en faisant une plus grande place aux dépenses de développement.

22. **La progression des réformes structurelles, en particulier dans les secteurs financier et cotonnier, est essentielle à la réalisation des objectifs de croissance et de développement à moyen terme.** Pour favoriser la croissance, il est nécessaire de renforcer la résistance du secteur financier aux chocs, par exemple par une meilleure gestion des risques dans le secteur du coton, et de faciliter l'accès au financement. La réforme doit être guidée par une stratégie du secteur financier tenant compte des recommandations issues du PESF.

23. **Les services du FMI recommandent la conclusion de la troisième revue de l'accord au titre de la FRPC** au vu de la mise en œuvre généralement satisfaisante du programme, des mesures correctives adoptées pour remédier aux retards et des nouveaux engagements qui ont été pris pour la prochaine phase de l'accord.

Tableau 1: Burkina Faso: Indicateurs économiques et financiers, 2007-11

	2007		2008		2009		2010		2011
	Est.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Proj.	
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
PIB et prix									
PIB à prix constants	3.6	4.5	4.5	6.2	4.9	6.0	6.0	6.0	6.0
Déflateur du PIB	3.4	5.0	5.1	1.3	3.4	1.8	2.1	2.1	2.1
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.2	6.2	9.7	2.5	5.0	2.2	2.1	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.3	3.3	5.5	2.2	3.5	2.1	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit									
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ²	-5.5	7.6	9.9	10.1	12.1	7.9	8.3	7.6	7.6
Crédit à l'Etat ²	-9.6	3.0	1.8	2.8	4.5	0.6	0.6	0.0	0.0
Crédit au secteur privé ²	0.6	8.7	8.1	7.3	7.6	7.4	7.8	7.6	7.6
Monnaie au sens large (M2)	22.9	9.7	9.8	7.6	8.5	7.9	8.2	8.2	8.2
Vélocité (PIB/M2)	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Secteur extérieur									
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	-3.7	0.9	6.6	24.6	21.0	13.1	10.1	8.3	8.3
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	4.1	24.5	25.0	7.8	8.2	-0.7	3.5	5.3	5.3
Termes de l'échange	-1.4	-5.9	-3.1	-1.4	1.0	-0.2	-3.6	-0.6	-0.6
Taux de change effectif réel (= dépréciation)	-0.6	4.6	7.0
Cours mondial du coton (\$EU cents par livre)	63.3	68.0	75.0	66.0	70.0	65.0	69.0	69.5	69.5
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU par baril)	71.1	112.0	99.8	116.3	68.0	114.0	75.0	79.3	79.3
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Finances de l'administration centrale									
Recettes courantes	13.6	13.5	13.5	14.0	13.6	14.6	14.2	14.8	14.8
<i>Dont</i> : recettes fiscales	12.5	12.6	12.6	13.1	12.7	13.6	13.2	13.8	13.8
Total dépenses	25.8	25.5	24.9	24.6	24.5	24.7	24.4	24.2	24.2
<i>Dont</i> : dépenses courantes	13.9	13.1	13.1	12.2	12.4	12.0	12.0	11.8	11.8
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-12.2	-12.0	-11.4	-10.6	-10.8	-10.1	-10.2	-9.3	-9.3
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagement)	-5.7	-5.4	-5.3	-4.9	-4.8	-4.5	-4.4	-3.9	-3.9
Financement intérieur	2.1	1.8	1.4	0.7	0.9	0.1	0.1	0.0	0.0
Epargne et investissement									
Solde transactions courantes (transferts officiels courants inclu)	-8.3	-12.9	-11.9	-13.1	-11.1	-10.8	-10.7	-10.1	-10.1
Solde transactions courantes (transferts officiels courants excl)	-12.6	-16.6	-16.0	-15.4	-14.9	-13.0	-13.4	-12.6	-12.6
Investissement brut	18.9	20.3	19.9	20.4	19.5	20.5	20.0	20.5	20.5
Public	8.3	8.4	8.0	8.8	8.5	8.9	8.7	8.8	8.8
Privé	10.6	12.0	11.9	11.6	11.1	11.6	11.3	11.7	11.7
Epargne intérieure brute	4.5	3.0	2.7	4.3	3.5	6.9	5.4	6.7	6.7
Publique	1.1	1.4	1.5	2.2	1.7	2.8	2.3	3.2	3.2
Privée	3.4	1.6	1.1	2.1	1.7	4.1	3.2	3.5	3.5
Epargne nationale brute	10.6	7.5	7.9	7.3	8.4	9.7	9.2	10.4	10.4
Publique	5.1	4.8	5.3	4.1	5.2	4.5	4.7	5.4	5.4
Privée	5.5	2.7	2.6	3.2	3.2	5.2	4.6	5.0	5.0
Indicateurs relatifs à la dette et au secteur extérieur									
Exportations de biens et services	10.5	9.5	10.2	10.8	11.3	11.3	11.7	11.8	11.8
Importations de biens et services	24.8	26.8	27.4	26.9	27.3	24.9	26.2	25.6	25.6
Dette extérieure	19.8	20.7	21.4	23.5	24.4	26.1	26.8	28.1	28.1
VAN	12.0	12.5	12.6	14.1	14.8	15.7	16.2	17.4	17.4
VAN (pourcentage des exportations)	113.9	131.8	123.2	130.8	131.3	139.2	138.6	147.7	147.7
VAN (pourcentage des recettes fiscales)	88.0	92.3	93.2	100.9	108.5	107.7	114.4	117.0	117.0
<i>Pour mémoire :</i>									
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,232	3,559	3,549	3,830	3,851	4,132	4,166	4,506	4,506

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 08/257, juillet 2008.² Pourcentage de la masse monétaire de début de période.

Tableau 2 Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007-11

	2007	2008				2009		2010		2011
	Réal.	Jun.	Dec.	Dec.	Dec.	Dec.	Prog. 1	Proj.	Proj.	
		Prog. 1	Prel.	Prog. 1	Proj.	Prog. 1	Proj.			
	(milliards de FCFA)									
Total recettes et dons	650.5	386.2	309.5	714.5	698.7	757.0	757.1	834.8	833.6	913.9
Total recettes	440.2	247.4	247.4	480.7	479.6	536.4	524.7	603.0	590.9	668.8
Recettes fiscales	405.2	230.3	230.8	448.2	446.0	500.5	488.7	561.4	548.9	621.5
Revenu et bénéfices	98.2	60.3	63.1	109.0	109.2	120.2	120.5	139.3	145.8	175.7
Biens et services intérieurs	217.3	128.7	122.1	245.9	238.4	273.9	263.4	306.6	287.4	315.4
Commerce international	78.1	32.9	38.9	76.6	84.7	88.2	89.3	94.3	98.9	112.1
Autres	11.6	8.4	6.8	16.6	13.8	18.3	15.6	21.2	16.8	18.2
Recettes non fiscales	35.0	17.1	16.6	32.5	33.6	35.9	36.0	41.6	42.0	47.3
Dons (hors IADM)	210.3	138.8	62.1	233.8	219.1	220.6	232.3	231.8	242.7	245.0
Projet	114.7	76.4	27.4	137.1	118.5	167.8	134.9	179.5	177.0	178.5
Dont: Millenium Challenge Corporation (MCC)	0.0	0.0	0.0	11.1	1.4	55.5	38.2	44.1	49.5	49.3
Programme	95.6	62.4	34.7	96.7	100.6	52.8	97.5	52.3	65.7	66.6
Dépenses et prêts nets (base engagements)	834.8	461.0	399.2	907.9	885.5	942.9	942.3	1019.1	1015.2	1090.1
Dépenses courantes	450.3	255.4	240.1	467.8	466.6	466.0	478.5	496.1	500.4	533.1
Traitements et salaires	187.6	100.7	95.9	193.7	198.0	203.0	211.8	216.8	224.9	234.3
Biens et services	94.8	62.3	60.6	100.3	99.3	99.8	100.1	108.6	109.6	118.3
Paiement d'intérêts	13.1	7.7	4.0	17.1	13.7	19.9	14.0	22.5	15.9	18.3
Transferts courants	154.8	84.7	79.6	156.7	155.6	143.3	152.6	150.2	150.0	162.2
Dont: filets de protection et autres dépenses sociales	0.9	...	1.6	...	1.5	...	1.6	...	1.8	1.9
subventions	20.5	...	18.3	...	26.5	...	13.0	...	71.7	74.7
Dépenses de capital	383.3	205.6	159.6	425.4	404.1	479.0	465.8	525.0	516.7	558.9
Financées sur ressources intérieures	175.7	80.9	98.9	182.0	179.4	187.0	183.5	202.7	194.8	233.6
Transferts de capitaux	32.9	...	5.7	...	13.7	...	7.0	...	7.0	7.0
Exonérations	18.8	...	15.4	...	20.2	...	33.0	...	20.0	20.0
Autres dépenses de capital	124.0	...	77.8	...	145.5	...	143.5	...	167.8	206.6
Financées sur ressources extérieures	207.6	124.7	60.7	243.3	224.7	292.0	282.3	322.3	321.9	325.3
Dont: MCC	0.0	0.0	0.0	11.1	1.4	55.5	38.2	44.1	49.5	49.3
Prêts nets	1.2	0.0	-0.4	14.8	14.8	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Solde global (base engagements)	-184.2	-74.8	-89.7	-193.4	-186.8	-185.9	-185.3	-184.3	-181.6	-176.2
Dons exclus	-394.5	-213.6	-151.8	-427.2	-405.9	-406.5	-417.6	-416.1	-424.3	-421.2
Ajustement base caisse	17.2	0.0	15.1	0.0	-8.8	0.0	-2.0	0.0	-2.0	-2.0
Variation arriérés	0.0	0.0	0.0	0.0	-8.8	0.0	-2.0	0.0	-2.0	-2.0
Dépenses engagées non mandatées	8.8	0.0	-29.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées non payées	-2.9	0.0	3.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation Dépôts au Trésor	7.3	0.0	40.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation compte FSDEB	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-167.0	-74.8	-74.6	-193.4	-195.6	-185.9	-187.3	-184.3	-183.6	-178.2
Dons exclus	-377.3	-213.6	-136.7	-427.2	-414.7	-406.5	-419.6	-416.1	-426.3	-423.2
Erreurs et omissions	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	168.0	74.8	73.2	187.6	192.8	184.5	185.8	183.6	182.9	178.2
Financement extérieur	99.3	41.0	26.8	124.3	144.3	159.6	152.0	178.2	178.2	178.2
Tirages	114.5	48.3	33.2	138.9	160.2	175.2	162.1	193.5	193.2	195.8
Prêts projets	93.0	48.3	33.2	106.2	106.2	124.2	147.5	142.8	144.9	146.8
Prêts programmes	21.5	0.0	0.0	22.9	54.0	51.0	14.6	50.7	48.3	48.9
Amortissement (FMI exclus)	-15.2	-7.3	-6.4	-14.6	-16.0	-15.6	-10.1	-15.3	-15.0	-17.6
Financement intérieur	68.7	33.8	46.4	63.3	48.6	24.9	33.8	5.4	4.7	0.0
Secteur bancaire	-63.9	43.7	13.8	23.3	12.0	24.9	38.4	5.4	4.7	0.0
Banque centrale	-70.8	0.0	27.1	0.0	30.3	64.7	43.4	0.0	4.7	0.0
Banques commerciales	6.9	0.0	-13.3	-18.3	-18.3	-39.8	-5.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaires	132.6	-9.9	32.5	40.0	36.6	0.0	-4.6	0.0	0.0	0.0
Bons du Trésor	-25.2	-9.9	8.0	10.0	6.6	0.0	-12.6	0.0	0.0	0.0
Nouvelles émissions	23.8	0.0	15.0	0.0	24.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-49.0	9.9	-7.0	0.0	-18.3	0.0	-12.6	0.0	0.0	0.0
Revenus des privatisations	139.1	0.0	0.0	30.0	30.0	0.0	8.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements non-bancaires	18.7	0.0	24.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement ²	0.0	0.0	1.4	5.7	2.8	1.4	1.5	0.7	0.7	0.0
<i>Pour mémoire :</i>										
Financement extérieur, FMI exclu	68.4	63.3	43.8	25.0	33.9	5.9	5.2	1.8
Dépenses de réduction de la pauvreté, dont:	182.6	95.0	97.0	195.0	195.0	230.0	216.4	269.0	237.0	259.5
Education	76.6	...	45.5	82.0	81.8	96.0	91.0	113.0	104.5	119.3
Santé	60.2	...	24.1	64.0	64.2	76.0	69.8	88.0	80.2	93.9
PIB (en milliards de FCFA)	3,232	3,559	3,549	3,830	3,851	4,132	4,166	4,506

(à suivre)

Tableau 2 Burkina Faso: Opérations consolidées de l'administration centrale, 2007–11 (fin)

	2007	2008		2009		2010		2011
	Réal.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Proj.
	(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Total recettes et dons	20.1	20.1	19.7	19.8	19.7	20.2	20.0	20.3
Total recettes	13.6	13.5	13.5	14.0	13.6	14.6	14.2	14.8
Recettes fiscales	12.5	12.6	12.6	13.1	12.7	13.6	13.2	13.8
Revenu et bénéfiques	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1	3.4	3.5	3.9
Biens et services intérieurs	6.7	6.9	6.7	7.2	6.8	7.4	6.9	7.0
Commerce international	2.4	2.2	2.4	2.3	2.3	2.3	2.4	2.5
Autres	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4
Recettes non fiscales	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.1
Dons (hors IADM)	6.5	6.6	6.2	5.8	6.0	5.6	5.8	5.4
Projet	3.5	3.9	3.3	4.4	3.5	4.3	4.2	4.0
Dont : MCC	0.0	0.3	0.0	1.4	1.0	1.1	1.2	1.1
Programme	3.0	2.7	2.8	1.4	2.5	1.3	1.6	1.5
Dépenses et prêts nets (base engagements)	25.8	25.5	24.9	24.6	24.5	24.7	24.4	24.2
Dépenses courantes	13.9	13.1	13.1	12.2	12.4	12.0	12.0	11.8
Traitements et salaires	5.8	5.4	5.6	5.3	5.5	5.2	5.4	5.2
Biens et services	2.9	2.8	2.8	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Paieement d'intérêts	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4
Transferts courants	4.8	4.4	4.4	3.7	4.0	3.6	3.6	3.6
Dont : filets de protection et autres dépenses sociales	0.0	...	0.0	...	0.0	...	0.0	0.0
subventions	0.6	...	0.7	...	0.3	...	1.7	1.7
Dépenses de capital	11.9	12.0	11.4	12.5	12.1	12.7	12.4	12.4
Financées sur ressources intérieures	5.4	5.1	5.1	4.9	4.8	4.9	4.7	5.2
Transferts de capitaux	1.0	...	0.4	...	0.2	...	0.2	0.2
Exonérations	0.6	...	0.6	...	0.9	...	0.5	0.4
Autres dépenses de capital	3.8	...	4.1	...	3.7	...	4.0	4.6
Financées sur ressources extérieures	6.4	6.8	6.3	7.6	7.3	7.8	7.7	7.2
Dont : MCC	0.0	0.3	0.0	1.4	1.0	1.1	1.2	1.1
Prêts nets	0.0	0.4	0.4	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0
Solde global (base engagements)	-5.7	-5.4	-5.3	-4.9	-4.8	-4.5	-4.4	-3.9
Dons exclus	-12.2	-12.0	-11.4	-10.6	-10.8	-10.1	-10.2	-9.3
Ajustement base caisse	0.5	0.0	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Variation arriérés	0.0	0.0	-0.2	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Dépenses engagées non mandatées	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépenses mandatées non payées	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation Dépôts au Trésor	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation compte FSDEB	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-5.2	-5.4	-5.5	-4.9	-4.9	-4.5	-4.4	-4.0
Dons exclus	-11.7	-12.0	-11.7	-10.6	-10.9	-10.1	-10.2	-9.4
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement	5.2	5.3	5.4	4.8	4.8	4.4	4.4	4.0
Financement extérieur	3.1	3.5	4.1	4.2	3.9	4.3	4.3	4.0
Tirages	3.5	3.9	4.5	4.6	4.2	4.7	4.6	4.3
Prêts projets	2.9	3.0	3.0	3.2	3.8	3.5	3.5	3.3
Prêts programmes	0.7	0.6	1.5	1.3	0.4	1.2	1.2	1.1
Amortissement	-0.5	-0.4	-0.5	-0.4	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4
Financement intérieur	2.1	1.8	1.4	0.7	0.9	0.1	0.1	0.0
Secteur bancaire	-2.0	0.7	0.3	0.7	1.0	0.1	0.1	0.0
Banque centrale	-2.2	0.0	0.9	1.7	1.1	0.0	0.1	0.0
Banques commerciales	0.2	-0.5	-0.5	-1.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Non bancaires	4.1	1.1	1.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0
Bons du Trésor	-0.8	0.3	0.2	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0
Nouvelles émissions	0.7	0.0	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-1.5	0.0	-0.5	0.0	-0.3	0.0	0.0	0.0
Revenus des privatisations	4.3	0.8	0.8	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0
Autres financements non-bancaires	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Déficit de financement ²	0.0	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB (en milliards de FCFA)	3,232	3,559	3,549	3,830	3,851	4,132	4,166	4,506

Sources: autorités burkinabèes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 08/257, juillet 2008.² A combler par les déboursements au titre de la FRPC.

Tableau 3. Burkina Faso: Situation monétaire, 2007-09

	2007			2008			2009			
	Réal.	Mars	Jun	Réal.	Jun	Dec.	Mar.	Jun	Sep.	Déc
		Réal.	Réal.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Projections		
Avoirs extérieurs nets	409.3	381.7	345.3	427.0	408.8	(milliards de FCFA)	358.9	376.4	376.4	376.7
Banque centrale des Etats de l'Afrique de	355.0	317.2	291.3	372.7	354.5		304.8	322.4	322.4	322.4
Actifs	457.0	427.8	410.7	477.1	461.7		412.1	429.7	429.7	429.7
Passifs	102.0	110.6	119.4	104.4	107.3		107.3	107.3	107.3	107.3
Banques commerciales	54.3	64.5	54.1	54.3	54.3		54.1	54.1	54.1	54.3
Avoirs intérieurs nets	403.9	431.1	482.2	465.4	484.2		552.5	553.1	571.5	592.2
Crédit intérieur net	452.6	483.9	527.4	547.6	532.9		601.2	601.8	620.2	640.9
Crédit net à l'Etat	-94.0	-91.9	-80.2	-69.7	-79.2		-56.5	-75.6	-55.3	-39.3
Trésor	-18.0	-18.7	17.2	-18.6	-3.2		19.5	0.4	20.8	36.7
BCEAO	-54.7	-58.3	-19.8	-20.7	-21.5		2.4	-15.4	6.2	23.4
Banques commerciales	36.7	39.6	37.0	2.0	18.3		17.1	15.8	14.6	13.3
Autres, administration centrale	-76.0	-73.2	-97.4	-51.1	-76.0		-76.0	-76.0	-76.0	-76.0
Dont: projets dépôts	-122.6	-121.4	-129.3	-100.7	-122.6		-122.6	-122.6	-122.6	-122.6
Crédit à l'économie	546.6	575.8	607.7	617.3	612.2		657.8	677.4	675.5	680.2
Crédit de campagne	18.1	58.4	40.9	20.6	20.4		22.0	22.7	22.7	22.8
Autres	528.5	517.5	566.8	596.7	591.7		635.7	654.7	652.8	657.4
Autres postes, net	-48.7	-52.8	-45.3	-82.2	-48.7		-48.7	-48.7	-48.7	-48.7
Monnaie au sens large	813.2	812.8	827.5	892.4	893.0		911.4	929.5	947.9	968.9
Dont: dépôts bancaires	555.7	590.6	610.2	616.9	627.2		634.4	641.4	662.4	670.5
(Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire 12 mois auparavant, sauf indication contraire)										
<i>Pour mémoire:</i>	28.5	-0.3	-5.1	2.2	-0.1		-2.8	3.8	-2.1	-3.6
Avoirs extérieurs nets	-5.5	7.2	13.9	7.6	9.9		14.9	8.6	14.0	12.1
Avoirs intérieurs nets	-9.6	2.0	3.5	3.0	1.8		4.4	0.6	-2.3	4.5
Crédit net à l'Etat	0.6	3.3	7.5	8.7	8.1		10.1	8.4	16.3	7.6
Crédit à l'économie	0.8	4.6	10.4	12.9	12.0		14.2	11.5	25.6	11.1
(variation annuelle en pourcentage)	13.2	2.8	12.5	12.9	12.0		22.8	15.5	30.1	11.1
(crédit de campagne exclus)	22.9	6.9	8.9	9.7	9.8		12.1	12.3	11.9	8.5
Masse monétaire	13.0	2.6	1.4	7.5	8.8		5.4	3.8	5.1	4.8
Dont: dépôts bancaires	4.0	4.4	6.0	4.0	4.0		4.2	4.1	4.1	4.0
Vélocité de la monnaie (PIB/M2)										

Sources : autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 08/257, juillet 2008.

Tableau 4. Burkina Faso: Balance des paiements 2007–11

	2007	2008		2009		2010		2011
	Est.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Prog. ¹	Proj.	Proj.
	(milliards de FCFA)							
Compte courant	-268.0	-457.6	-422.9	-500.6	-429.3	-448.1	-446.0	-454.6
<i>Transferts officiels exclus</i>	-406.3	-589.9	-567.5	-590.1	-526.8	-538.1	-511.7	-521.2
Balance commerciale	-289.0	-425.8	-415.6	-409.0	-409.3	-354.8	-398.6	-407.4
Exportations de biens	296.1	299.1	315.8	372.7	382.0	421.5	420.5	455.2
<i>Dont: coton</i>	163.9	101.4	98.5	134.8	139.6	154.5	152.7	161.9
or	16.1	73.2	85.0	96.1	100.2	114.7	119.6	126.0
Importations de biens	-585.2	-724.9	-731.4	-781.7	-791.3	-776.3	-819.1	-862.6
<i>Dont: produits pétroliers</i>	-143.3	-212.4	-196.1	-229.3	-165.2	-237.4	-181.5	-197.7
Millenium Challenge Corporation (MCC)	0.0	...	-0.8	...	-22.9	...	-29.7	-29.6
Services, net	-173.9	-192.0	-193.9	-206.5	-209.2	-205.7	-205.9	-215.1
Exportations de services	43.8	...	46.8	...	51.7	...	67.2	74.9
Importations de services	-217.6	...	-240.7	...	-260.9	...	-273.1	-290.1
<i>Dont: fret et assurance</i>	-138.7	...	-162.9	...	-176.3	...	-182.5	-192.2
Revenus, net	1.7	-7.3	-7.2	-14.0	-7.9	-15.6	-8.1	-8.6
<i>Dont: intérêts sur la dette publiques (FMI inclu)</i>	-6.8	...	-7.6	...	-8.2	...	-10.0	-12.4
Transferts courants	193.2	167.6	193.8	129.0	197.2	128.1	166.6	176.5
Transferts privés, net	55.0	35.3	49.3	39.5	54.5	38.0	54.4	62.1
<i>Dont: remises des expatriés</i>	7.9	...	1.0	...	3.4	...	6.1	9.2
Transferts officiels, net	138.2	132.3	144.5	89.5	142.7	90.1	112.2	114.4
<i>Dont: dons programmes</i>	95.6	...	100.6	...	97.5	...	65.7	66.6
Compte de capital	140.2	158.1	145.3	189.8	163.0	202.6	206.5	209.5
Dons projets	114.7	137.1	118.5	167.8	134.9	179.5	177.0	178.5
Autres transferts de capitaux	25.5	21.0	26.8	22.0	28.1	23.1	29.5	31.0
Compte financier	315.9	311.5	280.0	281.8	235.7	244.9	238.9	251.3
Investissements directs	164.3	144.0	109.0	96.8	49.7	18.2	23.8	27.0
Investissements de portefeuille	3.6	4.0	4.0	4.3	4.3	4.6	4.7	5.2
Autres investissements	148.0	163.6	167.0	180.7	181.7	222.1	210.5	219.1
Investissements de long-terme	114.9	141.5	161.9	178.0	171.7	198.6	200.1	202.6
Prêts projets	93.0	106.2	106.2	124.2	147.5	142.8	144.9	146.8
Prêts programmes	21.5	32.7	54.0	51.0	14.6	50.7	48.3	48.9
Amortisation des prêts publics (FMI exclu)	-15.2	-14.6	-16.0	-15.6	-10.1	-14.8	-15.0	-17.6
Investissements privés	15.6	17.2	17.6	18.5	19.7	19.9	21.9	24.4
Investissements de court-terme	33.1	22.0	5.2	2.7	10.0	23.5	10.4	16.5
Erreurs et omissions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Balance globale	188.1	12.1	2.3	-29.0	-30.6	-1.1	-0.6	6.2
Financement	-188.1	-17.8	0.5	22.5	32.1	0.4	1.4	-6.2
Actifs extérieurs nets de la banque centrale	-151.6	-17.8	0.5	22.5	32.1	0.4	1.4	-6.2
<i>Dont: réserves internationales brutes</i>	-181.7	-20.1	-4.8	22.5	32.1	0.4	1.9	-4.5
FMI	0.4	2.4	5.3	0.0	0.0	-0.5	-0.5	-1.8
Utilisations des ressources	0.4	...	5.3	...	0.0	...	0.0	0.0
Remboursements (charges exclues)	0.0	...	0.0	...	0.0	...	-0.5	-1.8
Actifs extérieurs nets des banques commerciales	-36.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement ²	0.0	5.7	2.8	6.4	1.5	0.7	0.7	0.0
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
<i>Pour mémoire:</i>								
Balance commerciale (= déficit)	-8.9	-12.0	-11.7	-10.7	-10.6	-8.6	-9.6	-9.0
Volume des exportations de coton (milliers de tonnes)	272.0	152.7	149.3	210.0	210.0	246.2	234.1	247.5
Compte courant (= déficit)	-8.3	-12.9	-11.9	-13.1	-11.1	-10.8	-10.7	-10.1
<i>Transferts officiels exclus</i>	-12.6	-16.6	-16.0	-15.4	-13.7	-13.0	-12.3	-11.6
Balance globale (= déficit)	5.8	0.3	0.1	-0.8	-0.8	0.0	0.0	0.1
Réserves internationales brutes								
Milliards de FCFA	457.0	477.1	461.7	454.5	429.7	453.7	427.8	432.2
Mois d'importations de biens et services	6.8	6.0	5.7	5.3	4.9	5.3	4.7	4.5
PIB à prix courants (milliards de FCFA)	3231.9	3559.3	3549.2	3829.5	3850.7	4131.5	4165.6	4505.8

Sources: Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO); et estimations et projections des services du FMI.

¹ Rapport pays No 08/257, juillet 2008.² A combler par les déboursments au titre de la FRPC.

Tableau 5. Burkina Faso: Indicateurs économiques et financiers de moyen terme, 2007–13

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Est.	Projections					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)							
PIB et prix							
PIB à prix constants	3.6	4.5	4.9	6.0	6.0	6.0	6.0
Déflateur du PIB	3.4	5.1	3.4	2.1	2.1	2.3	2.3
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	-0.2	9.7	5.0	2.1	2.0	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	2.3	5.5	3.5	2.0	2.0	2.0	2.0
Monnaie et crédit							
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) ¹	-5.5	9.9	12.1	8.3	7.6	5.9	5.8
Crédit à l'Etat ¹	-9.6	1.8	4.5	0.6	0.0	0.0	0.0
Crédit au secteur privé ¹	0.6	8.1	7.6	7.8	7.6	5.9	5.8
Monnaie au sens large (M2)	22.9	9.8	8.5	8.2	8.2	8.5	8.5
Vélocité (PIB/M2)	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0	4.0
Secteur extérieur							
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	-3.7	6.6	21.0	10.1	8.3	8.3	8.1
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	4.1	25.0	8.2	3.5	5.3	5.8	6.1
Termes de l'échange	-1.4	-3.1	1.0	-3.6	-0.6	0.0	0.0
Taux de change effectif réel (= dépréciation)	-0.6	7.0
Cours mondial du coton (\$EU cents par livre)	63.3	75.0	70.0	69.0	69.5	70.0	70.0
Prix moyen au comptant du pétrole (\$EU par baril)	71.1	99.8	68.0	75.0	79.3	82.0	82.0
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Finances de l'administration centrale							
Recettes courantes	13.6	13.5	13.6	14.2	14.8	15.4	16.0
<i>Dont</i> : recettes fiscales	12.5	12.6	12.7	13.2	13.8	14.3	14.8
Total dépenses	25.8	24.9	24.5	24.4	24.2	24.2	24.3
<i>Dont</i> : dépenses courantes	13.9	13.1	12.4	12.0	11.8	11.8	11.9
Solde budgétaire global, dons exclus (base engagement)	-12.2	-11.4	-10.8	-10.2	-9.3	-8.8	-8.3
Solde budgétaire global, dons inclus (base engagement)	-5.7	-5.3	-4.8	-4.4	-3.9	-3.7	-3.5
Financement intérieur	2.1	1.4	0.9	0.1	0.0	0.0	0.0
Épargne et investissement							
Solde transactions courantes (transferts officiels courants incl)	-8.3	-11.9	-11.1	-10.7	-10.1	-9.5	-9.1
Solde transactions courantes (transferts officiels courants excl)	-12.6	-16.0	-14.9	-13.4	-12.6	-11.9	-11.3
Investissement brut	18.9	19.9	19.5	20.0	20.5	20.7	20.8
Public	8.3	8.0	8.5	8.7	8.8	8.8	8.8
Privé	10.6	11.9	11.1	11.3	11.7	11.8	12.0
Épargne intérieure brute	4.5	2.7	3.5	5.4	6.7	7.5	8.2
Publique	1.1	1.5	1.7	2.3	3.2	3.7	4.3
Privée	3.4	1.1	1.7	3.2	3.5	3.8	3.9
Épargne nationale brute	10.6	7.9	8.4	9.2	10.4	11.2	11.8
Publique	5.1	5.3	5.2	4.7	5.4	5.8	6.2
Privée	5.5	2.6	3.2	4.6	5.0	5.4	5.6
Indicateurs relatifs à la dette et au secteur extérieur							
Exportations de biens et services	10.5	10.2	11.3	11.7	11.8	11.8	11.9
Importations de biens et services	24.8	27.4	27.3	26.2	25.6	25.0	24.5
Dette extérieure	19.8	21.4	24.4	26.8	28.1	29.0	29.8
VAN	12.0	12.6	14.8	16.2	17.4	18.2	19.1
VAN (pourcentage des exportations)	113.9	123.2	131.3	138.6	147.7	154.0	160.5
VAN (pourcentage des recettes fiscales)	88.0	93.2	108.5	114.4	117.0	118.4	119.2
<i>Pour mémoire:</i>							
PIB nominal (milliards de FCFA)	3,232	3,549	3,851	4,166	4,506	4,887	5,300

Sources: autorités burkinabès; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Pourcentage de la masse monétaire de début de période.

Tableau 6. Burkina Faso : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2006-15 ¹

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Réal.				Projections				
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants									
(millions de DTS)									
Principal	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	6.3	5.6
Commissions et intérêts	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et envisagés									
(millions de DTS)									
Principal	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	7.2	6.9
Commissions et intérêts	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2
Total des obligations sur la base des crédits existants et envisagés									
millions de DTS	0.5	0.4	0.3	1.0	2.7	5.0	5.4	7.4	7.1
milliards de FCFA	0.4	0.3	0.2	0.7	1.9	3.4	3.7	5.0	4.8
pourcentage des exportations de biens et de services	0.1	0.1	0.1	0.1	0.4	0.6	0.6	0.7	0.6
pourcentage du service de la dette ²	1.7	1.4	0.7	2.1	5.9	9.0	8.5	10.1	8.6
pourcentage du PIB	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
pourcentage des recettes fiscales	0.1	0.1	0.0	0.1	0.3	0.5	0.5	0.6	0.5
pourcentage de la quote-part	0.6	0.5	0.4	1.1	3.1	5.6	6.1	8.4	8.0
Encours des crédits du FMI									
millions de DTS	23.7	35.3	37.3	37.6	35.2	30.5	25.4	18.2	11.4
milliards de FCFA	17.4	24.3	25.5	25.7	24.0	20.8	17.3	12.4	7.7
pourcentage des exportations de biens et de services	5.1	6.7	5.9	5.3	4.5	3.6	2.7	1.8	1.0
pourcentage du service de la dette ²	79.2	113.7	87.2	79.7	76.2	55.1	40.0	24.8	13.7
pourcentage du PIB	0.5	0.7	0.7	0.6	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1
pourcentage des recettes fiscales	4.3	5.4	5.2	4.7	3.9	3.0	2.2	1.4	0.8
pourcentage de la quote-part	28.9	40.3	42.4	42.7	39.9	34.5	28.7	20.6	12.9
Utilisation nette des crédits du FMI (millions de DTS)									
Décaissements	0.5	11.5	2.0	0.3	-2.4	-4.7	-5.1	-7.2	-6.9
Remboursements et achats	0.5	11.5	2.0	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et achats	0.0	0.0	0.0	0.7	2.4	4.7	5.1	7.2	6.9
<i>Postes pour mémoire :</i>									
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	339.9	362.6	433.7	487.7	530.1	578.0	629.4	692.1	745.7
Service de la dette (milliards de FCFA) ²	22.0	21.3	29.2	32.2	31.5	37.6	43.3	50.0	56.4
PIB nominal (milliards de FCFA)	3231.9	3549.2	3850.7	4165.6	4505.8	4886.6	5300.0	5755.4	6245.4
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	405.2	446.0	488.7	548.9	621.5	698.2	786.7	885.9	985.7
Quote-part (millions de DTS)	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2	60.2

Sources : estimations et projections des services du FMI.

¹ Suppose des décaissements prospectifs au titre de la FRPC de 4,014 millions de DTS en 2008, de 2,008 millions en 2009 et de 1,004 millions en 2010.² Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Tableau 7. Burkina Faso — Échéancier de décaissements au titre de l'accord FRPC, 2007–10

Montant	Date de disponibilité	Conditions nécessaires au remboursement ¹
0,5 million de DTS	23 Avril 2007	Après approbation de l'accord triennal au titre de la FRPC par le Conseil
3,51 millions de DTS	9 janvier 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2007 et achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord ²
4,014 millions de DTS	30 Juin 2008	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2007 et achèvement de la seconde revue dans le cadre de l'accord
4,014 millions de DTS	30 novembre 2008	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2008 et achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord
1,004 million de DTS	31 mai 2009	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2008 et achèvement de la quatrième revue dans le cadre de l'accord.
1,004 million de DTS	30 novembre 2009	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2009 et achèvement de la cinquième revue dans le cadre de l'accord.
1,004 million de DTS	30 mars 2010	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2009 et achèvement de la sixième revue dans le cadre de l'accord.

Source : FMI

¹ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de l'accord au titre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

² Suppose une augmentation de l'accès de 15% de la quote-part (9,03 millions de DTS) en parts égales sur les trois décaissements attendus en 2008.

Table 8. Burkina Faso: Dépenses sociales en faveur de la réduction de la pauvreté, 2001–09

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	
	Realisation							Projection		
	milliards de FCFA									
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	80.4	108.9	116.6	145.0	161.8	167.2	182.6	195.0	216.4	
Dépenses courantes	64.9	76.7	83.8	94.0	112.6	121.7	143.1	152.8	168.8	
Dépenses de capital	15.5	32.2	32.8	50.9	49.2	45.5	39.5	42.2	47.7	
Santé	27.3	38.5	37.9	48.1	54.2	55.7	60.2	64.2	69.8	
Dépenses courantes	24.1	31.5	29.9	31.9	39.4	43.6	50.6	54.0	56.5	
Dépenses de capital	3.2	6.9	8.0	16.3	14.8	12.1	9.6	10.2	13.4	
Éducation	35.1	42.7	47.9	56.9	64.5	70.6	76.6	81.8	91.0	
Dépenses courantes	29.8	30.5	37.6	44.2	53.1	59.5	67.6	72.2	83.1	
Dépenses de capital	5.3	12.2	10.3	12.7	11.4	11.1	9.0	9.6	7.8	
Routes rurales	1.9	1.8	2.3	3.3	3.7	3.9	2.7	2.9	3.4	
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	
Dépenses de capital	1.9	1.8	2.3	3.3	3.6	3.7	2.7	2.9	3.3	
Santé des femmes et autres dépenses	16.2	25.9	28.5	36.6	39.4	37.0	43.2	46.1	52.3	
Dépenses courantes	11.1	14.7	16.3	18.0	20.1	18.5	24.9	26.6	29.1	
Dépenses de capital	5.1	11.2	12.2	18.6	19.3	18.6	18.3	19.5	23.2	
	(en pourcentage du PIB)									
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	3.9	4.8	4.6	5.5	5.7	5.5	5.7	5.5	5.6	
Dépenses courantes	3.1	3.4	3.3	3.5	3.9	4.0	4.4	4.3	4.4	
Dépenses de capital	0.8	1.4	1.3	1.9	1.7	1.5	1.2	1.2	1.2	
Santé	1.3	1.7	1.5	1.8	1.9	1.8	1.9	1.8	1.8	
Dépenses courantes	1.2	1.4	1.2	1.2	1.4	1.4	1.6	1.5	1.5	
Dépenses de capital	0.2	0.3	0.3	0.6	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	
Éducation	1.7	1.9	1.9	2.1	2.3	2.3	2.4	2.3	2.4	
Dépenses courantes	1.4	1.3	1.5	1.7	1.9	2.0	2.1	2.0	2.2	
Dépenses de capital	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3	0.2	
Routes rurales	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dépenses de capital	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Santé des femmes et autres dépenses	0.8	1.1	1.1	1.4	1.4	1.2	1.3	1.3	1.4	
Dépenses courantes	0.5	0.6	0.6	0.7	0.7	0.6	0.8	0.7	0.8	
Dépenses de capital	0.2	0.5	0.5	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5	0.6	
	(en pourcentage du totale des dépenses)									
Total dépenses sociales de réduction de la pauvreté	17.5	22.3	20.0	24.9	24.7	22.3	21.9	22.4	22.9	
Dépenses courantes	14.1	15.7	14.4	16.1	17.2	16.3	17.2	17.5	17.9	
Dépenses de capital	3.4	6.6	5.6	8.7	7.5	6.1	4.7	4.8	5.1	
Santé	5.9	7.9	6.5	8.3	8.3	7.4	7.2	7.4	7.4	
Dépenses courantes	5.2	6.4	5.1	5.5	6.0	5.8	6.1	6.2	6.0	
Dépenses de capital	0.7	1.4	1.4	2.8	2.3	1.6	1.1	1.2	1.4	
Éducation	7.6	8.7	8.2	9.8	9.8	9.4	9.2	9.4	9.6	
Dépenses courantes	6.5	6.2	6.5	7.6	8.1	8.0	8.1	8.3	8.8	
Dépenses de capital	1.2	2.5	1.8	2.2	1.7	1.5	1.1	1.1	0.8	
Routes rurales	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	0.4	
Dépenses courantes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Dépenses de capital	0.4	0.4	0.4	0.6	0.6	0.5	0.3	0.3	0.4	
Santé des femmes et autres dépenses	3.5	5.3	4.9	6.3	6.0	4.9	5.2	5.3	5.5	
Dépenses courantes	2.4	3.0	2.8	3.1	3.1	2.5	3.0	3.1	3.1	
Dépenses de capital	1.1	2.3	2.1	3.2	3.0	2.5	2.2	2.2	2.5	

Sources : autorités burkinabées et estimations et projections des services du FMI.

Tableau 9. Burkina Faso — Principaux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2006

	1990	1995	2000	2006
	Cible 2015 : réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour et les taux de malnutrition)			
Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim				
Part de revenus des 20% les plus pauvres	..	5.1	5.9	6.9
Prévalence de la malnutrition, poids par âge (% enfants - de 5 ans)	..	32.7	34.3	37.7
Indice d'écart de la pauvreté à 1\$EU/jour (PPA) (%)	..	19.5	14.4	7.3
Ratio personnes/1\$EU/jour (PPA) (% de la population)	..	51.4	44.9	27.2
Ratio personnes au seuil de pauvreté (% de la population)	54.6	46.4
Prévalence de la malnutrition (% de la population)	21.0	19.0	..	15.0
Assurer l'éducation primaire pour tous	(Cible 2015 : taux de scolarisation nette 100%)			
Taux d'alphabétisation, total jeunes (% de la population 15-24 ans)	31.0
Persistance jusqu'à la fin de la 5ème année primaire (% de la cohorte)	70.0	..	69.0	72.0
Achèvement de la 5ème année de primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	20.0	20.0	25.0	31.0
Taux de scolarisation, primaire (% net)	29.0	..	36.0	47.0
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	(Cible 2015 : ratio d'éducation 100%)			
Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (%)	..	4.0	8.0	12.0
Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	61.0	..	70.0	77.0
Taux d'alphabétisation des femmes jeunes par rapport aux garçons (% 15-24 ans)	65.0
Pourcentage de salariées dans le secteur non agricole (% du total des emplois non agricoles)	12.5	13.0	13.9	14.6
Reduire la mortalité infantile	(Cible 2015 : réduire de deux-tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de - de 5 ans)			
Immunisation, rougeole (% enfants 12-23 mois)	79.0	43.0	59.0	84.0
Taux de mortalité, nouveaux-nés (pour 1 000 naissances vivantes)	113.0	107.0	100.0	122.0
Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1 000)	210.0	204.0	196.0	204.0
Améliorer la santé maternelle	(Cible 2015 : réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle)			
Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (% total)	..	42.0	31.0	54.0
Ratio de mortalité maternelle (est. modélisée, pour 1 000 naissances vivantes)	1000.0	700.0
Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	(Cible 2015 : d'ici à 2015, avoir maîtrisé le sida, etc., et avoir commencé à renverser la tendance actuelle)			
Taux d'utilisation de la contraception (% de femmes 15-49 ans)	..	25.0	12.0	17.0
Taux de prévalence de la tuberculose (pour 1 000 personnes)	158.0	155.0	182.0	248.0
Taux de prévalence du VIH, femmes (% 15-24 ans)	1.4
Taux de prévalence du VIH, total (% population 15-49)	2.0
Cas de tuberculose détectés dans le cadre DOTS (%)	..	11.0	17.0	17.0
Assurer un environnement durable	(Cible 2015: divers)			
Émissions de dioxyde de carbone (tonnes métriques par habitant)	0.1	0.1	0.1	0.1
Proportion de zones forestières (% des terres)	26.0	..	25.0	25.0
Énergie consommée (en Kg d'équivalent pétrole par 2 000 dollars de PIB (PPA) const)
Meilleur système d'assainissement (% de la population qui y a accès)	7.0	13.0
Source d'eau meilleure (% de la population qui y a accès)	38.0	72.0
Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (en %)	15.4
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	(Cible 2015 : divers)			
APD par habitant (\$EU courants)	38.0	50.0	30.0	61.0
Service dette (uniq. CGA et FMI, % des exp.B&S, hors envois de fonds travailleurs)	7.8	14.6	20.3	6.8
Utilisateurs Internet (pour 1 000 personnes)	0.0	0.0	1.0	5.0
Nombre de micro-ordinateurs (pour 1 000 personnes)	0.0	0.0	1.0	2.0
Total service de la dette (% des export. B&S et des revenus)	6.8	11.9	14.9	..
Taux de chômage, femmes jeunes (% population active féminine, 15-24 ans)
Taux de chômage, hommes jeunes (% de la pop. active masculine, 15-24 ans)
Taux de chômage, total jeunes (% de la population active, 15-24)
Autres				
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.9	6.9	6.3	5.9
RNB par habitant, méthode Atlas (\$EU courants)	350.0	240.0	250.0	420.0
RNB, méthode Atlas (\$EU courants) (milliards)	2.9	2.4	2.8	5.9
Formation capital brut (% du PIB)	18.2	22.8	22.7	18.0
Espérance de vie à la naissance, total (années)	48.0	46.0	47.0	48.0
Taux d'alphabétisation, total adultes (% 15 ans et plus)	22.0
Population, total (millions)	8.5	9.8	11.3	14.3
Commerce (% du PIB)	35.6	39.5	34.4	30.6

Source : Base de données des Indicateurs de développement dans le monde, 2008.

APPENDICE I. BURKINA FASO : LETTRE D'INTENTION

Ouagadougou, le 20 novembre 2008

Monsieur Dominique Strauss-Kahn
Directeur général,
Fonds monétaire international
700 19th Street NW
Washington, DC 20431 (USA)

Objet : Lettre d'intention de politiques économique et financière fin 2008-2009.

Monsieur le Directeur Général,

1. La deuxième revue de notre programme économique et financier appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) a été approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 30 juin 2008. Pour aider le pays à atténuer l'impact de la hausse du cours du pétrole et du choc négatif sur le coton, le Conseil a précédemment approuvé en janvier 2008 une augmentation de l'accès de 15 % de la quote-part (9,03 millions de DTS).

2. Le mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint examine l'évolution récente de la situation économique et l'état d'avancement de la mise en œuvre de notre programme jusqu'à la fin du troisième trimestre de 2008; de plus, il présente les politiques que le gouvernement entend mener pour le reste de 2008 et en 2009.

3. La conjoncture économique reste délicate mais nous avons redoublé d'efforts pour amortir les effets du renchérissement des produits alimentaires et pétroliers et mener à bien notre programme de réformes. Les efforts continus du gouvernement pour renforcer l'administration fiscale et douanière et mettre en œuvre les autres réformes structurelles lui ont permis de respecter les critères de réalisation quantitatifs et une partie des repères. L'objectif en matière de déficit budgétaire a été atteint, après prise en compte de l'ajusteur pour déficits de dons. En ce qui concerne l'administration fiscale et douanière, des progrès continus ont été enregistrés en termes d'efficacité, et l'objectif de recettes a aussi été atteint. S'agissant de la politique fiscale, conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique du Département des finances publiques du FMI, nous avons créé une cellule de politique fiscale. Cette cellule jouit des pouvoirs nécessaires pour superviser la mise en application des réformes de politique fiscale et orienter les analyses techniques

nécessaires. Le Conseil des Ministres a aussi approuvé les grandes lignes de notre stratégie de réforme fiscale, malgré quelques délais. Nous travaillons sur la finalisation du système révisé de suivi de dépenses sociales.

4. Le programme budgétaire de 2009 s'appuie sur un vigoureux rééquilibrage des finances publiques permettant de prendre en compte à la fois les préoccupations relatives à la viabilité de la dette et les besoins sociaux et en investissements. Nous entendons rapidement mettre en œuvre les réformes structurelles, y compris dans les domaines de la politique fiscale, du secteur financier et de la filière coton.

5. À l'appui de nos performances générales, et sur la base des mesures énoncées dans le mémorandum ci-joint, nous sollicitons l'approbation de la troisième revue du programme appuyé par la FRPC et le quatrième décaissement, d'un montant de 4,014 millions de DTS.

6. Le gouvernement estime que les mesures énoncées dans le MPEF ci-joint lui permettront d'atteindre les objectifs de son programme dans un environnement économique extérieur difficile, caractérisé par les perspectives très incertaines des prix des produits pétroliers et alimentaires et de la croissance mondiale. Le gouvernement reste néanmoins déterminé à prendre toute autre mesure appropriée qui s'avérerait nécessaire. Il consulterait alors le FMI, et ce, avant la révision des mesures énoncées dans le MPEF ci-joint, conformément à la politique du FMI régissant ce type de consultation. La quatrième revue du programme appuyé par la FRPC devrait s'achever au plus tard fin juillet 2009, et la cinquième revue au plus tard fin janvier 2010.

7. Le gouvernement a l'intention de rendre publics les contenus de cette lettre, du MPEF et du Protocole d'accord technique ci-joints. Par conséquent, il autorise le FMI à publier ces documents sur son site Internet après l'approbation de la revue par le Conseil d'administration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Lucien Marie Noël BEMBAMBA
Chevalier de l'Ordre National

Pièces jointes :- Mémorandum de politiques économique et financière
- Protocole d'accord technique

Burkina Faso — Mémoire de politiques économique et financière du gouvernement pour fin 2008-2009

I. INTRODUCTION

1. Ce mémoire actualise le programme économique et financier du Burkina Faso, dans le cadre de l'accord triennal conclu avec le FMI au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Il résume l'évolution économique récente, examine les résultats du programme soutenu par la FRPC et met à jour la stratégie du gouvernement dans la mise en œuvre de ses politiques économique et financière. Le programme, qui a été approuvé par le Conseil d'administration du FMI le 23 avril 2007, vise à consolider la stabilité macroéconomique et à créer des conditions favorables à une croissance économique soutenue et à la réduction de la pauvreté.¹ La deuxième revue a été approuvée le 30 juin 2008. En 2008 le gouvernement a adopté plusieurs mesures pour amortir l'impact du net renchérissement des produits alimentaires et pétroliers, et poursuivi ses efforts visant à renforcer l'administration fiscale et douanière et l'exécution d'autres réformes structurelles.

II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME JUSQU'À LA FIN DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2008

A. Évolution économique récente

2. **Les résultats économiques récents ont été mitigés, principalement du fait des chocs exogènes.** Les estimations de la croissance du PIB annuel réel en 2007 ont été révisées à la baisse, de 4% à 3,6%, ce qui reflète principalement l'impact des inondations sur la production agricole, y compris sur le coton. La montée en flèche des prix du pétrole et des produits alimentaires, particulièrement durant le premier semestre 2008, la morosité de l'activité mondiale et la vigueur de l'euro, qui a pesé sur la compétitivité, sont autant de facteurs qui ont maintenu la croissance en dessous du niveau tendanciel. L'inflation qui avait été en moyenne négative en 2007 a atteint 8,5 % (en moyenne annuelle) en septembre.

3. **À l'instar des autres pays de la sous-région, nous avons ressenti le besoin d'atténuer l'impact de l'augmentation des prix des produits de première nécessité.** Nous avons prolongé à deux reprises les mesures temporaires relatives aux prix des produits alimentaires (introduites en mars) pour amortir l'impact du renchérissement de ces produits, d'abord de trois mois, puis d'un mois supplémentaire pour assurer un relais jusqu'à la prochaine récolte qui devrait avoir un effet positif. Ces mesures incluent la suspension de

¹ Le document du programme a été publié sur le site Internet du FMI (www.imf.org) sous la référence Rapport du FMI 007/153.

l'application des droits de douane et/ou de la TVA sur certains produits importés, notamment le riz, le lait, le sel, les préparations alimentaires à base de lait pour enfants, ainsi que la semoule de blé dur. Elles concernent également la suspension de la TVA à la vente sur le savon et les huiles alimentaires produits localement. En outre, nous avons suivi l'évolution des prix et renforcé le dialogue avec les importateurs et les grossistes, afin de protéger les populations les plus vulnérables. Pour aider les populations les plus pauvres nous avons également fait appel à notre stock de sécurité alimentaire, lequel est en cours de reconstitution. La récente baisse des prix des produits alimentaire nous a permis d'éliminer ses mesures temporaires en octobre. Nous n'avons pas entièrement répercuté les cours internationaux du pétrole sur les prix intérieurs à la pompe.

4. **L'impact social de la hausse générale des prix a été considérable, particulièrement pendant le premier semestre.** Il s'est notamment traduit par des mouvements de grève des syndicats ainsi que par des manifestations contre la vie chère en mars et en avril 2008 dans les principaux centres urbains. L'annonce immédiate par le gouvernement des mesures temporaires et la perspective récente d'une meilleure récolte ont contribué à apaiser les tensions.

5. **En juillet 2008, nous avons annoncé un ajustement des prix des produits pétroliers.** Les augmentations se situaient entre 6 % (pétrole lampant) et 15 % (super 91 et gasoil). Pour montrer l'impact budgétaire de la suspension temporaire du mécanisme d'ajustement automatique des prix, nous avons publié avec la dernière augmentation les prix effectifs à la pompe des divers types de produits en même temps que les prix qui auraient été pratiqués avec la mise en application du mécanisme. Aux prix actuels, l'écart entre les prix à la pompe et les prix recommandés par la formule est comblé.

6. **Nous maintenons un dialogue régulier avec les partenaires techniques et financiers.** Le Millenium Challenge Corporation a approuvé en juillet un don de 480,9 millions de dollars en faveur du Burkina Faso. Etalé sur cinq ans, ce financement aidera le pays à combattre la pauvreté et à promouvoir la croissance économique grâce à des investissements destinés à améliorer les indicateurs de l'enseignement primaire, la productivité de l'agriculture, la réforme agraire et les routes permettant d'écouler la production agricole.

B. Mise en œuvre du programme

7. **Les principaux objectifs du programme pour la revue ont été atteints.** L'objectif de déficit budgétaire pour juin (critère de réalisation quantitatif) a été atteint, si l'on tient compte de l'insuffisance des dons. L'objectif de recouvrement des recettes (objectif indicatif) a été aussi atteint. L'effet de la suspension temporaire des droits de douane et de la TVA pour certains produits a été compensé grâce à la vigueur des recettes fiscales liées au commerce et aux progrès continus des administrations fiscale et douanière.

8. **Des progrès ont été réalisés au regard des objectifs de réformes structurelles.**
- **Administration fiscale :** Des progrès notables ont été enregistrés dans l'informatisation du fichier des grands contribuables et des contribuables de taille moyenne. Le système informatisé de taxation (SINTAX) est opérationnel en ce qui concerne les grands contribuables et ceux de taille moyenne. Nous continuons d'utiliser le système de relance des contribuables retardataires et défaillants pour leur rappeler leur obligation de déclaration. Le taux de non-déclarants était de 6 % en juin, ce qui est conforme aux objectifs du programme, lequel table sur moins de 7 % de défaillance d'ici la fin 2008 pour les bénéficiaires industriels, commerciaux et agricoles (BIC), l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) et la TVA. Nous avons engagé des contrôles sélectifs pour réduire le taux élevé de grands contribuables qui déclarent des engagements nuls de TVA ou dont la position est structurellement créditrice. Nous avons commencé à rapprocher les informations des services fiscaux sur les grands contribuables et les contribuables de taille moyenne et les informations douanières. Ce rapprochement nous a permis d'inclure un certain nombre de sociétés dans l'unité des grands contribuables et des contribuables de taille moyenne.
 - **Administration douanière : Le module de transit de SYDONIA est opérationnel et le module de sélectivité est intégré.** Le module de transit nous aide à améliorer le suivi du transit en informant les bureaux d'entrée, de destination et de sortie en temps « réel » sur le trafic de transit entrant et sortant et les apurements. L'interconnexion électronique de certains postes frontaliers et l'administration centrale a été établie en novembre 2007. Le module de sélectivité permet une affectation automatique des déclarations dans le circuit douanier approprié. Actuellement, ce module alloue environ 20 % de toutes les déclarations aux circuits bleu et vert et nous sommes donc en bonne voie pour respecter le repère d'ici fin décembre. Bon nombre de commissionnaires en douane utilisent déjà les possibilités d'accès à distance de SYDONIA pour les déclarations à partir de leurs bureaux. Nous avons également intégré dans le système notre base de données des valeurs en douane, ce qui facilite la vérification automatique des valeurs déclarées. En outre, nous exigeons et nous appliquons les attestations d'inspection avant expédition pour toute importation de marchandises, conformément à la réglementation.
 - **Politique fiscale :** Une cellule de politique fiscale a été mise en place en juillet. Ce groupe est constitué de trois conseillers techniques du Ministre chargé des finances, de responsables des trois régies de recettes et de deux experts fiscaux indépendants. Début octobre, le Conseil des Ministres a approuvé une stratégie de réforme fiscale qui fixe les grands axes de notre travail de réforme fiscale et les échéances y afférentes.
 - **Marchés publics :** Dans le cadre de notre plan d'action pour l'amélioration du système de passation des marchés publics, après l'adoption en 2007 d'une nouvelle réglementation en la matière qui couvre désormais la délégation de services publics,

nous avons engagé des réformes importantes dans l'objectif d'accroître la transparence et l'efficacité du processus de la commande publique. Ainsi, nous avons mis en place une autorité autonome de régulation des marchés publics qui sera chargée notamment de la gestion des litiges issus de la passation des marchés et des questions de renforcement des capacités des acteurs du secteur. Nous avons en outre engagé le processus de déconcentration de la Direction générale des marchés publics dans les ministères sectoriels et les régions, afin d'accélérer le traitement des dossiers, et mis au point un logiciel intégré de gestion de la commande publique, qui devrait permettre de renforcer le suivi du processus d'adjudication des contrats et, partant, de veiller à une application plus rigoureuse des normes de marchés publics. Nous nous fixons notamment pour objectif de réduire la proportion des marchés conclus de gré à gré de 13 % à moins de 10 % d'ici la fin 2008. Politiques pour le reste de 2008 et 2009

C. Cadre macroéconomique

9. **Nous continuons de nous adapter à une conjoncture économique difficile, imputable à plusieurs facteurs exogènes.** La reprise attendue de la production agricole intérieure, essentiellement due à des conditions climatiques favorables, devrait contribuer à atténuer les pressions inflationnistes et à soutenir un redémarrage progressif de la croissance. Après les fortes inondations de 2007 qui ont entraîné de mauvaises récoltes, il ressort des indications préliminaires que la plupart des régions agricoles ont connu cette année une bonne pluviométrie. De bonnes récoltes et l'absence d'autres pressions sur les cours internationaux devraient calmer les tensions sur les prix. Même si la montée des prix des produits pétroliers et alimentaires et la fermeté de l'euro, surtout au premier semestre 2008, ont pesé sur la compétitivité de l'économie, nous estimons que la production agricole progressera de près de 10 à 15 %. Ce rebond escompté de l'agriculture, plus particulièrement du coton, ainsi que l'entrée en production de trois mines d'or, devraient favoriser une reprise de l'activité économique. Selon les projections, la croissance du PIB réel devrait se maintenir aux alentours de 4,5 % en 2008. Dans l'hypothèse d'une maîtrise des anticipations inflationnistes déjà visibles, la politique budgétaire convenue à l'occasion de la deuxième revue semble globalement adéquate. Celle-ci table notamment sur un objectif de déficit global, prévu par le programme, de 195 milliards de francs CFA en 2008, et un important rééquilibrage des finances publiques en 2009.

10. **Le Burkina Faso a été reclassé comme pays à résultats moyens dans le cadre de l'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) de la Banque mondiale au milieu de 2008.** Cette reclassification a changé les seuils pertinents pour l'analyse de viabilité de la dette. Ainsi, le risque de surendettement est désormais considéré comme élevé. Pour nous attaquer à ce risque nous entendons :

- améliorer nos institutions et entreprendre des réformes structurelles pour relever notre note du CPIA et, partant, les seuils pertinents d'endettement. Dans cette perspective, d'autres mesures de réformes seront prises, portant principalement sur la politique

fiscale et les réformes d'administration fiscale, la gestion des finances publiques (mobilisation de recettes accrues, amélioration de la qualité de l'administration fiscale et lutte contre la corruption), la mise en œuvre des recommandations pertinentes de la revue du secteur financier pour le renforcement du secteur financier, et l'amélioration de l'environnement des affaires et de manière plus générale, le renforcement de la gouvernance sous tous ses aspects ;

- réduire sensiblement le déficit budgétaire à moyen terme;
- entreprendre de mobiliser une aide complémentaire des bailleurs de fonds afin de limiter le recours à un financement intérieur onéreux;
- mettre en place un dispositif intégré de données sur la dette intérieure et continuer à former les agents aux analyses de viabilité de la dette et à la gestion de la dette; et
- renforcer le suivi et la surveillance des entreprises publiques et les efforts de recherche de financements concessionnels.

Politique budgétaire

11. **Nous avons préparé une loi de finances rectificative (LFR) pour 2008 tout en préservant le niveau de déficit budgétaire programmé.** La LFR tient compte de l'impact de la vie chère en retenant comme priorité l'appui à la production agricole. Il est par ailleurs nécessaire de compenser les manques à gagner de la SONABHY du fait des blocages de prix sur une longue période, afin de maintenir sa capacité à assumer ses missions dans le contexte de hausse des cours internationaux du pétrole. La LFR prévoit 8,5 milliards de FCFA de subventions additionnelles des intrants dans le secteur agricole dans le cadre de l'initiative gouvernementale de sécurité alimentaire, et 3 milliards de FCFA de transferts à la SONABHY.

12. **Au vu des considérations de viabilité de la dette ci-dessus, le maintien de l'effort de rééquilibrage des finances publiques est un élément fondamental du budget de 2009.** Celui-ci s'efforce de concilier l'ajustement budgétaire, les besoins sociaux pressants, les résultats de la récente analyse de viabilité de la dette (AVD) et les possibilités de compression des dépenses. Nous tablerons sur un déficit de 4,9 % du PIB comme un premier pas décisif vers la réduction du déficit à moyen/ long terme à 3 %, ce qui d'après la récente AVD conjointe du FMI et de la Banque mondiale est nécessaire pour stabiliser les ratios d'endettement. S'agissant des recettes, le budget prévoit des mesures fiscales à court terme, notamment pour simplifier l'administration fiscale des grandes entreprises. Nous allons éliminer, pour les grandes entreprises, les prélèvements à titre d'acompte sur les impôts sur les bénéfices opérés sur les rémunérations des prestataires de services et sur les importations et les achats de biens auprès des grossistes, demi-grossistes ou producteurs et nous allons ajuster le taux de taxation des tabacs. Grâce à l'effet conjugué de la suppression prévue des mesures temporaires fiscales et douanières destinées à amortir l'impact de l'évolution des

prix des produits alimentaires et de la poursuite du renforcement de l'efficacité de l'administration fiscale et douanière, les recettes fiscales en pourcentage du PIB devraient s'accroître de 0,1 % du PIB.

13. **Il est hautement prioritaire d'aider la population face à l'impact du renchérissement des produits alimentaires et énergétiques.** Pour ce faire, les autorités s'efforceront de concilier le maintien de la stabilité macroéconomique et la fourniture d'une aide immédiate aux couches les plus pauvres. Nous allons examiner le ciblage des mesures existantes, telles que les subventions, afin de nous assurer qu'elles bénéficient effectivement aux plus vulnérables. De plus, nous travaillons, en coopération avec certains partenaires techniques et financiers, à la mise en place d'un système de transferts en faveur des ménages les plus démunis des deux plus grandes villes, afin de combattre les conséquences de l'inflation des prix des produits alimentaires et énergétiques. Nous allons également poursuivre avec le FMI et la Banque mondiale l'analyse des autres mesures destinées à protéger les ménages les plus pauvres contre le renchérissement des produits énergétiques et alimentaires.

14. **Le suivi plus étroit des dépenses sociales et l'amélioration de l'efficacité des dépenses contribueront à la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).** Nous avons amélioré notre système de suivi de ces dépenses qui était largement axé sur une classification par ministère. Nous travaillons sur la finalisation du système révisé, qui porte sur toutes les catégories de dépenses sur ressources propres à l'exception de celles de personnel (repère pour septembre 2008). Certains retards ont été enregistrés dans la mise en œuvre car il est nécessaire d'identifier les dépenses sociales sur la base de critères soigneusement définis et de raccorder les systèmes informatiques. Nous estimons que ce système sera fonctionnel au début de 2009 (repère pour février 2009). Pour étendre le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté également aux dépenses de personnel et aux dépenses d'investissements sur financement extérieur, il sera réalisé une interface entre le SIGASPE et le CID, parallèlement à une extension des différentes classifications aux financements extérieurs au moyen d'interfaces avec le logiciel de gestion desdits financements en cours de développement. Du fait de la complexité du projet liée notamment à la nécessité de développer de nombreuses interfaces avec d'autres logiciels, la mise en œuvre intégrale ne sera effective qu'en 2009 au plus tôt. Par ailleurs, des travaux sont en cours en vue d'effectuer le passage de la classification fonctionnelle du Manuel de statistiques de finances publiques de 1986 qui compte 14 classes à celle du Manuel de 2001 qui n'en compte que 10.

15. **Le suivi des recommandations de l'audit de la dette intérieure est en cours.** À fin septembre 2008, plus de 49 milliards de FCFA de créances des divers fournisseurs de l'État avaient été réglés. Des créances d'environ 6,2 milliards de FCFA font encore l'objet de traitement. Le restant à traiter avoisine 22,4 milliards de FCFA, dont 13 milliards FCFA concernent des réclamations pour lesquels il n'y a aucune pièce justificative. Afin d'éviter la récurrence de telles obligations, tous les ministères et institutions ont adopté des plans de passation de marchés dont l'exécution fait l'objet d'un suivi périodique par les Personnes

responsables des marchés (PRM) créées dans le cadre de la réforme des marchés publics. De même, les administrateurs de crédits sont astreints à la production d'un rapport trimestriel sur l'exécution physique et financière du budget. Nous sommes déterminés à élaborer un plan pour apurer les dettes résiduelles, qui sera approuvé par le Conseil des Ministres en mars 2009 (nouveau repère).

D. Réformes budgétaires structurelles

Renforcement des administrations fiscale et douanière

16. **Le civisme fiscal continuera d'être une priorité.** Nous continuerons d'utiliser notre système de relance et d'envoyer immédiatement des rappels aux retardataires et aux non-déclarants. Ceci devrait nous permettre d'atteindre un taux de non-déclarants de moins de 7 % à la fin 2008 et de moins de 5 % à la fin 2009 pour la TVA, le BIC PM, et l'IUTS (objectif indicatif). Pour améliorer davantage le civisme fiscal, nous continuerons de recourir à des contrôles afin de réduire le taux élevé de grands contribuables qui déclarent des engagements nuls de TVA ou dont la position est structurellement créditrice.

17. **Nous continuerons d'utiliser les modules SYDONIA pour améliorer l'administration douanière.** Actuellement le module de sélectivité alloue environ 20 % de toutes les déclarations aux circuits bleu et vert. Nous envisageons d'accroître progressivement ce taux à 30 pourcent en décembre (repère) tout en conciliant le souci d'amélioration des procédures douanières pour les importateurs et le risque de pertes de recettes imputable à la fraude. En outre, nous renforcerons davantage l'efficacité de l'administration douanière en maintenant l'effort de formation des agents dans les divers domaines de priorité, en particulier dans le domaine du contrôle et de l'utilisation de la déclaration en douane unique, dans l'optique d'une grande maîtrise de cet outil.

Réforme de la politique fiscale

18. **L'augmentation des recettes fiscales est au centre de notre politique de stabilisation macroéconomique et exige une réforme en profondeur de la fiscalité.** Notre système fiscal a toujours une assiette étroite, en raison de la structure du PIB et des nombreuses exonérations; sa structure est complexe, du fait notamment des retenues à la source et des prélèvements à titre d'acompte.

19. **La stratégie de la réforme fiscale a pour ambition de:**

- accroître le rendement de l'impôt par l'élargissement de l'assiette fiscale tout en favorisant l'investissement et la croissance économique;
- améliorer la cohérence des systèmes de taxation;
- simplifier la législation fiscale;

- articuler la structure des recettes fiscales au rythme de l'ouverture du Burkina Faso au marché communautaire et international.

20. **La nouvelle cellule de politique fiscale jouera un rôle déterminant dans la conduite du processus de réforme.** Sous les auspices de cette cellule, nous créerons plusieurs groupes de travail qui travailleront en parallèle sur plusieurs dossiers:

- l'adoption d'un impôt unique sur les sociétés qui remplacera l'impôt actuel, lequel comporte plusieurs cédules d'impôts. Les recettes fiscales qui proviennent aujourd'hui des BIC sont relativement faibles (environ 1,6 % du PIB). Cet impôt est très complexe et prévoit de nombreuses exonérations.
- la relecture du code des investissements afin de le simplifier ou de l'intégrer au code général des impôts. Le code des investissements, mis en place en 1995 puis modifié en 1997 et en 2000, définit six régimes qui prévoient d'importantes incitations d'investissement mais l'impact positif de ces incitations n'apparaît pas clairement.
- la réforme de la TVA. Nous entendons intégrer dans la loi de finances l'augmentation des seuils de TVA pour en assurer une gestion plus efficiente. Dans la révision des seuils, nous entendons suivre de près la pratique au sein de l'UEMOA, qui travaille actuellement à la définition de nouveaux seuils d'imposition.

21. **Le programme de réforme fiscale s'appuie sur un plan de travail qui devrait nous permettre de parachever la réforme fiscale au cours de l'année 2009** (tableau texte 1). Nous devons notamment recueillir des données, constituer un dispositif pour évaluer l'impact des changements de l'impôt sur les sociétés, du code des investissements et de la TVA.

Tableau texte 1 : Plan de travail pour la réforme de la politique fiscale

Mesures	Calendrier
Approbation par le Conseil des Ministres de la stratégie globale de réforme fiscale donnant un aperçu des grands axes et un calendrier indicatif.	Fin septembre 2008 (repère)
Mise en place de groupes de travail sur les impôts sur les sociétés, le code des investissements et la TVA.	Octobre 2008
Préparation d'un aperçu des exonérations fiscales, création d'une base de données statistiques, intégration des données sur les bénéficiaires, déductions fiscales, etc. pour les trois dernières années.	Novembre/décembre 2008
Élaboration de simulations pour analyser les diverses options de politique fiscale et tendances, démarrage des consultations avec les parties prenantes.	Décembre 2008 / janvier 2009
Première proposition de révision de l'impôt sur les sociétés, du code des investissements et de la TVA, adressée au FMI pour commentaires.	Février 2009
Consultations avec les parties prenantes et information du public.	Février / mars 2009
Soumission au Conseil des Ministres des propositions détaillées de réforme portant sur la réforme des impôts sur les sociétés, le code d'investissement et la TVA, avec des estimations quantifiées de l'impact des mesures de réforme sur les recettes.	Avril 2009 (repère)
Préparation du texte juridique / légal.	Juin / juillet
Soumission à l'Assemblée Nationale de la loi de finances 2010, incluant les mesures de la réforme fiscale relatives à la TVA, l'impôt sur les sociétés et le code des investissements qui entreront en vigueur avec la loi de finances de 2010.	Octobre 2009 (critère de réalisation)

22. Une fois l'ensemble des données mises en place, la simulation de l'impact des différentes mesures fiscales sur les recettes permettront d'orienter l'élaboration détaillée de notre réforme fiscale. Nous allons procéder à des simulations d'impact afin de quantifier les options en présence. En outre, de vastes consultations avec les parties prenantes seront déterminantes pour la préparation. Nous envisageons de soumettre au Conseil des Ministres des propositions détaillées de réforme fiscale d'ici avril 2009 portant sur la réforme des impôts sur les sociétés, le code d'investissement et la TVA, qui incluent la quantification de l'impact des mesures de réforme sur les recettes (repère). La réforme sera ensuite finalisée et soumise à l'Assemblée nationale (automne 2009) pour entrer en vigueur avec la loi de finances 2010 (critère de réalisation). Nous consulterons le FMI pendant tout le déroulement du processus de réforme.

Gestion des finances publiques

23. **En janvier 2008, nous avons créé six groupes techniques chargés de suivre la mise en œuvre de notre nouvelle stratégie (Stratégie de renforcement des finances publiques ou SRFP) afin de renforcer la gestion des finances publiques.** Cette stratégie est axée sur les domaines suivants : a) gestion budgétaire ; b) mobilisation et gestion des recettes ; c) marchés publics ; d) systèmes de contrôle ; e) déconcentration et décentralisation; et (f) renforcement des capacités. Le suivi des progrès accomplis se fait selon une périodicité trimestrielle. En matière de gestion budgétaire, nous formalisons pour la première fois cette année une revue à mi parcours de l'exécution budgétaire. Nous avons aussi avancé dans la mise en place d'un plan d'action destiné à accélérer le traitement des paiements et à supprimer les contrôles redondants (repère structurel, fin décembre 2008). Les prochaines étapes pour améliorer la gestion des finances publiques seront les suivantes: le démarrage de la mise en œuvre du plan d'actions pour la réforme du processus budgétaire, avec comme objectif la mise en œuvre intégrale du budget programme à l'horizon 2012 ; la vulgarisation de la nouvelle réglementation des marchés publics et de la délégation de services publics et le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du secteur.

Développement du secteur financier

24. **Un plan d'action de la réforme du secteur financier, reposant sur les conclusions pertinentes de l'évaluation du PESF, sera élaboré d'ici mars 2009** (tableau texte 2, nouveau critère de réalisation). Pour assurer le suivi des recommandations du PESF, nous allons mettre sur pied un groupe de travail composé de représentants de la BCEAO, du Ministère chargé des finances, du secteur bancaire et d'autres parties prenantes. Ce plan d'action sera axé sur des mesures qui pourraient être mises en place au niveau national (plutôt que sur des mesures qui sont du ressort de l'UEMOA). Ce plan d'action couvrira notamment les domaines suivants : i) faciliter le financement de la filière coton ; ii) réduire le rôle de l'État dans le système bancaire; et iii) améliorer le contrôle des institutions de micro-crédit.

25. **Plusieurs réformes ont déjà été entamées, dans le cadre de la mise en œuvre de certaines recommandations pertinentes du PESF.** Pour réduire les risques associés au financement du secteur du coton, le pool bancaire national a mis en place un système de suivi des exportations et des paiements de coton. Les autorités ont aussi commencé à réduire leur participation au secteur bancaire. Après la conclusion de la cession de 37,5% de ses actions à UBA, elles ont entamé des discussions au milieu de 2008 avec ECOBANK pour lui céder une partie de ses actions dans la BACB. A terme, ECOBANK détiendra au total 90 % du capital, incluant une portion des actions des autres actionnaires.

Tableau texte 2 : Plan de travail : secteur financier

Mesures	Calendrier
Mise en place un groupe de travail pour donner suite aux activités liées au plan d'action pour le secteur financier, en créant des sous-groupes selon les besoins.	Été 2008
Envoyer la première mouture du plan d'action — avec les principaux axes de réforme, des propositions de mesure, un calendrier de réformes et les principales responsabilités — au FMI et à la Banque mondiale pour commentaires et suggestions	Janvier 2009
Réviser le plan d'action, consulter les parties prenantes	Février/mars 2009
Soumettre le plan d'action à l'examen du Conseil des Ministres	Mars 2009 (critère de réalisation)

Autres réformes structurelles

26. **Nous continuerons de collaborer étroitement avec la Banque mondiale dans la filière coton, notamment en vue d'y réduire la participation de l'État et d'améliorer son efficacité.** La stratégie de la filière coton de 2007 prévoit une réduction de la participation de l'État dans le capital de la SOFITEX, par la cession d'environ 30 % de ses actions en portage à un investisseur stratégique. Nous sommes à la recherche d'un investisseur stratégique mais n'avons pas encore trouvé un repreneur approprié. À titre de travail préparatoire, nous avons engagé la réalisation d'audits financier et opérationnel de la SOFITEX dont les résultats, qui seront disponibles au premier trimestre 2009 (repère). Ces résultats fourniront aussi aux dirigeants de l'entreprise des éléments d'amélioration de sa gouvernance interne. Le mécanisme de prix qui aligne les prix à la production sur les cours mondiaux, mis en place depuis 2006, sera de nouveau appliqué lors de la prochaine campagne. Nous continuons de travailler avec les acteurs de la filière pour veiller à ce que le fonds de lissage soit viable et transparent. Avec le soutien de la Banque mondiale, nous allons poursuivre les réformes dans la filière afin d'améliorer la viabilité des sociétés cotonnières et d'optimiser les rendements des exploitations, l'efficacité des sociétés d'égrenage et la qualité des produits.

27. **Nous sommes déterminés à maintenir un mécanisme transparent de fixation des prix des produits pétroliers.** Pour illustrer l'impact de la suspension temporaire du mécanisme, nous publierons la comparaison entre les prix effectifs à la pompe et les prix qui auraient été obtenus avec l'application intégrale du mécanisme. Aux prix actuels, l'écart entre les prix à la pompe et les prix recommandés par la formule est comblé. Afin de réduire dans toute la mesure du possible l'impact budgétaire, nous envisageons de réintroduire le mécanisme d'ajustement automatique des prix dans les meilleurs délais possibles, en veillant

à concilier l'impératif de maintien, d'une part, des capacités d'action de la SONABHY dans le cadre de l'exercice de ses missions et, d'autre part, de la viabilité des finances publiques.

28. **Nous sommes en train d'examiner la possibilité de réactiver le programme de privatisations qui connaît quelques retards.** Après la cession de 51 % de nos parts dans l'ONATEL à Maroc Télécoms fin 2006, nous envisageons la vente d'une autre portion représentant 26 % du capital (20 % par offre publique de vente et 6 % directement aux employés de l'ONATEL). En vertu de la nouvelle loi portant réglementation de la production et de la distribution de l'énergie électrique adoptée en novembre 2007, nous continuerons de travailler à la finalisation d'un appel d'offres pour une gestion privée de la SONABEL, avec l'espoir de voir l'opération se conclure en 2009. Dans le cadre de la stratégie de secteur financier, nous envisageons de nous désengager davantage du secteur bancaire.

29. **Nous avons engagé une grande initiative au niveau gouvernemental, soutenue par nos partenaires au développement, afin de doper la production agricole nationale, l'emploi, les revenus des ménages et les exportations.** L'objectif du programme est de mettre en place d'ici 2015 une agriculture pleinement intégrée au marché et une production agro-alimentaire compétitive. De manière plus précise, le programme vise à accroître les rendements agricoles à travers notamment la diversification et l'intensification de la production.

30. **Nous poursuivons l'amélioration du climat des affaires.** Le Burkina Faso était classé parmi les dix réformateurs mondiaux selon les indicateurs « Doing Business » de la Banque mondiale et est passé de la 161^{ème} place en 2007 à la 148^{ème} en 2008. Dans le cadre de notre coopération avec la Société financière internationale (SFI), nous poursuivons cet effort d'amélioration du climat des affaires.

31. **Nous continuerons de prendre des mesures pour améliorer la gouvernance.** Grâce aux actions énergiques entreprises par le gouvernement, le Burkina Faso a amélioré son classement dans l'index de Transparency International en 2008, en passant de la 105^{ème} à la 85^{ème} place. A ce titre, il convient de relever que l'Autorité supérieure de contrôle d'État (ASCE), créée en décembre 2007, est opérationnelle depuis juillet 2008. Cette nouvelle institution jouit d'une indépendance accrue et du pouvoir d'enquêter sur des organismes publics, de suivre les activités des services d'audit des différents ministères, et d'intenter des poursuites judiciaires. Elle assure aussi le suivi des dossiers en justice. Nous sommes actuellement en train de faire connaître les services de l'institution à un public plus large. Nous avons mis en place une ligne d'urgence et une boîte postale anonyme qui permettent de dénoncer les comportements répréhensibles. L'ASCE est en train d'élaborer un programme de travail plus détaillé et publiera à l'avenir des rapports annuels.

E. Suivi du programme

Le suivi du programme se poursuivra sur la base des objectifs financiers quantitatifs qui ont été convenus (tableau 1), des critères et repères de réalisation structurels (tableau 2) et des revues du programme. Il est prévu que la troisième revue du programme sera achevée au plus

tard à fin janvier 2009 et la quatrième revue à fin juillet 2009. Pour la quatrième revue, les objectifs financiers quantitatifs à fin décembre 2008 sont des critères de réalisation. Nous avons convenu d'une nouvelle conditionnalité dans les domaines de l'audit de la dette intérieure, des réformes du secteur financier et de la filière coton. Par ailleurs, compte tenu du risque élevé de surendettement, nous renforcerons la surveillance des emprunts des entreprises publiques, et nous travaillerons à élargir leur accès aux financements concessionnels. La définition des variables utilisées et les modalités de communication des données figurent dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

**Burkina Faso — Conditionnalité structurelle pour la période
du 1^{er} octobre 2008 au 31 décembre 2009**

Mesures	Échéance	Critère/repère de réalisation
Politique fiscale et administration fiscale		
Soumettre au Conseil des Ministres les propositions détaillées concernant la réforme des impôts sur les sociétés, du code d'investissement et de la TVA, basées sur les recommandations du FMI, la stratégie de réforme globale de politique fiscale et les directives communautaires de l'UEMOA (MPEF, par. 20).	30 avril 2009	Repère structurel
Soumission à l'Assemblée nationale de la réforme de la politique fiscale incluant les mesures relatives à la TVA, à l'impôt sur les bénéficiaires et au code des investissements, qui entreront en vigueur avec la loi de finances de 2010 (tableau texte 1). En matière de réforme de la TVA, il est prévu l'intégration dans la loi de finances de l'augmentation des seuils de TVA pour les petites, moyennes et grandes entreprises à partir de janvier 2010, et l'assujettissement des petites entreprises à une fiscalité simplifiée au lieu de la TVA, conformément aux recommandations du FMI et aux directives de l'UEMOA en la matière. (MPEF, par. 20).	31 octobre 2009	Critère de réalisation (révision d'un repère)
Administration douanière		
Au quatrième trimestre de 2008, assigner au moins 30 % des déclarations de douane aux circuits vert et bleu et maintenir à moins de 10 % la proportion de déclarations ainsi sélectionnées mais assignées à des inspecteurs pour contrôle supplémentaire (MPEF, par. 17).	31 décembre 2008	Repère
Gestion des finances publiques et gouvernance		
Élaborer un plan d'action pour améliorer l'efficacité des contrôles ex ante et ex post des dépenses, y compris éliminer les procédures redondantes (MPEF, par. 23).	31 décembre 2008	Repère
Rendre fonctionnel un système général de suivi des dépenses de réduction de la pauvreté intégrant toutes les dépenses financées sur ressources propres à l'exception des dépenses de personnel (MPEF, par. 14).	28 février 2009	Repère
Soumettre au Conseil des Ministres un plan de règlement des dettes exigibles révélées par l'audit de la dette intérieure. (MPEF, par. 15)	31 mars 2009	Nouveau repère
Secteur financier		
Soumettre à l'examen du Conseil des Ministres un plan d'action du secteur financier avec un calendrier de grandes réformes (MPEF, par. 24).	31 mars 2009	Nouveau critère de réalisation
Filière coton		
Finaliser les audits financier et opérationnel de la SOFITEX pour étayer la transparence et la privatisation. (MPEF, par. 26).	31 mars 2009	Nouveau repère

Tableau 1. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2008

	2007				2008				Fin déc.	Prog.	Proj.
	Fin déc.		Fin mars		Fin juin		Fin sept.				
	Prog. ⁶	Réal.	Prog. ⁷	Est.	Prog. ⁷	Adj. ⁸	Prog. ⁷	Adj. ⁸			
Critères de performance et repères indicatifs											
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) ¹	240.0	181.2	68.2	56.2	75.0	100.0	88.3	105.0	130.0	104.8	195.6
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs ⁴	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	0.0	0.0	...	0.0	0.0
Repères indicatifs											
Recettes totales	440.0	440.2	100.0	100.0	245.0	...	247.4	355.0	...	358.0	475.0
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	203.0	182.6	40.0	40.0	95.0	...	97.0	145.0	...	145.0	195.0
Taux défallants pour les grandes assiettes (DGE) ⁵	7.0
Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :											
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0	...	25.0	25.0	...	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	15.0	0.0	15.0	8.2	15.0	...	0.0	15.0	...	0.0	15.0
Facteurs d'ajustement											
Manque de dons par rapport aux projections du programme	0.0	27.7	0.0	32.0	0.0	...	76.7	0.0	...	45.6	0.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	8.2	0.0	...	-15.1	0.0	...	-32.7	0.0
Pour mémoire:											
Dons	238.0	210.3	59.1	27.1	138.8	...	62.1	231.2	...	185.6	219.1
Prêts concessionnels	122.9	114.5	17.0	25.2	48.3	...	33.2	99.5	...	66.8	160.2

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.² A observer de manière permanente.³ A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.⁴ Repère depuis juillet 2008.⁵ Appliqué pour la moyenne du trimestre.⁶ EBS/07/153, 21 décembre 2007.⁷ EBS/08/71, 13 juin 2008.⁸ Cibles ajustées pour les manques de dons et les excédents de prêts concessionnels.

Tableau 2. Burkina Faso: Critères et repères quantitatifs, 2009

(En milliards de FCFA, données cumulées)

	2008	2009			
	Proj.	Mar. ⁵	Jun. ⁶	Sep. ⁵	Déc. ⁶
		Projections			
Critères de performance et repères indicatifs					
Plafond du déficit global, dons compris (base engagement) ¹	195.6	57.0	72.3	127.0	187.3
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs non concessionnels contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond des nouveaux emprunts extérieurs de moins d'un an contractés ou garantis par le gouvernement ^{2,3}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Accumulation d'arriérés de paiements extérieurs ²	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repères indicatifs					
Recettes totales	475.0	125.1	283.8	403.0	524.7
Dépenses sociales de réduction de la pauvreté	195.0	43.2	104.8	156.6	210.6
Taux défaillants pour les grandes assiettes (DGE) ⁴	7.0	7.0	7.0	6.0	5.0
Accumulation d'arriérés de paiements intérieurs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement à la hausse maximum du plafond sur le déficit global (dons compris) en raison d'un :					
Manque de dons par rapport aux projections du programme	25.0	25.0	25.0	25.0	25.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	15.0	15.0	15.0	15.0	15.0
Facteurs d'ajustement					
Manque de dons par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Excédent de prêts concessionnels par rapport aux projections du programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:					
Dons	219.1	54.3	116.8	179.3	232.3
Prêts concessionnels	160.2	36.9	73.7	110.6	162.1

Sources: Autorités Burkinabé et estimations et projections des services du FMI.

¹ Le plafond du déficit global dons compris sera ajusté conformément aux indications du protocole d'accord technique. Le déficit est calculé sur la base des engagements.

² A observer de manière permanente.

³ A l'exclusion des bons et obligations du Trésor et des bonds émis sur le marché financier de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Ce plafonds exclut les crédits fournisseurs d'une durée égale ou inférieure à un an.

⁴ Appliqué pour la moyenne du trimestre.

⁵ Repère.

⁶ Critère de performance.

Pièce jointe. Burkina Faso — Protocole d'accord technique

Ouagadougou, le 20 novembre 2008

1. Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les repères quantitatifs du programme appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds monétaire international (FMI). Il fixe également les délais de transmission aux services du FMI des données permettant le suivi du programme.

I. DÉFINITIONS

2. Les définitions de la «dette», de «l'État», des «arriérés de paiements», et des «obligations de l'État» retenues pour les besoins de cet aide-mémoire sont les suivantes :

- Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000, la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment :
 - i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, pensions ou accords officiels d'échange);
 - ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service;
 - et iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord, à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), sont inclus dans la dette intérieure pour les besoins de cet aide-mémoire.
- L'**État** est défini comme l'administration centrale du Burkina Faso, et n'inclut aucune subdivision politique ou entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique séparée.
- Les **arriérés de paiements extérieurs** sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Les arriérés de paiements intérieurs sont des paiements intérieurs dus (après expiration d'une période de grâce de 90 jours, à l'exception des obligations assorties d'une période de grâce spécifique pour lesquelles cette période de grâce s'applique) et non éteints.
- Les **obligations de l'État** comprennent toutes les obligations financières de l'État acceptées comme telles par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

3. Les valeurs numériques des critères de réalisation quantitatifs, des repères et des ajusteurs sont indiquées au Tableau 1 du Mémoire des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint.

A. Déficit global dons compris

Définition

4. Dans le cadre du programme, le déficit global, y compris les dons, est évalué sur la base des engagements. Il est défini comme la somme du financement intérieur et extérieur net de l'État, calculée du point de vue du financement, plus l'ajustement base caisse. Le financement extérieur net de l'État est la somme des nouveaux emprunts extérieurs et de la remise de la dette moins l'amortissement. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant la somme du crédit bancaire net au Trésor public comme défini ci-après, et les autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales, ii) du stock non remboursé des bons et obligations de l'État détenus en dehors des banques commerciales nationales et iii) des recettes de privatisation. Le crédit bancaire net au Trésor public est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances du Trésor public incluent les encaisses du Trésor burkinabé, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées, et les dépôts de l'État aux CCP. Les dettes du Trésor public à l'égard du système bancaire incluent les concours de la Banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, les concours du FMI et le refinancement des obligations cautionnées), les titres d'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres d'État détenus par les

banques commerciales) et les dépôts titrisés de la CNE (Caisse nationale d'épargne postale)/CCP. Le crédit bancaire net à l'État est calculé par la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) dont les chiffres font foi dans le cadre du programme. Le stock des bons et obligations de l'État, ainsi que le financement extérieur net de l'État, est calculé par le Ministère chargé des finances. L'ajustement base caisse est défini comme la somme (i) de l'ensemble des dépenses engagées et non-payées et (ii) la variation des dépôts du Trésor.

5. Tous ces éléments sont calculés sur la base du rapport d'exécution du budget de l'État, qui est présenté chaque mois dans le tableau des opérations financières de l'État préparé par le Secrétariat permanent pour le suivi des politiques et programmes financiers (SP-PPF), en collaboration avec d'autres directions du Ministère de l'économie et des finances.

Ajustement

6. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par la pénurie de dons dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF). Le déficit global, dons compris, ne sera pas ajusté du fait d'un surplus de dons dans le cadre du programme.

7. Le déficit global, dons compris, est ajusté à la hausse par le surplus des emprunts concessionnels dans le cadre du programme, jusqu'à un montant plafond (indiqué au Tableau 1 du MPEF).

Délais de transmission

8. Les données concernant le déficit global hors dons seront transmises au FMI par le Ministère chargé des finances sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.

B. Non accumulation d'arriérés de paiements extérieurs

Critère de réalisation

9. La dette extérieure de l'État est représentée par le stock de dette dû ou garanti par l'État. Les arriérés de paiements extérieurs sont des paiements extérieurs dus mais non éteints. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs sur sa dette, à l'exception d'arriérés de paiements extérieurs provenant des obligations en cours de renégociation avec les créanciers extérieurs, y compris les créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. La non - accumulation d'arriérés de paiements extérieurs est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

10. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements extérieurs seront transmis chaque mois dans les six semaines à compter de la fin du mois.

C. Dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'État

Critère de réalisation

11. L'État s'engage à ne contracter ou garantir aucun emprunt extérieur d'une durée d'un an ou plus, ayant un élément don inférieur à 35 % (calculé en utilisant les taux d'intérêt de référence correspondant aux devises d'emprunt fournis par le FMI), au-delà du plafond indiqué au Tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Cependant, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA. Cet engagement est un critère de réalisation à observer de manière continue.

Délais de transmission

12. Les détails concernant tout emprunt (termes de l'emprunt et créanciers) de l'État doivent être communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. La même exigence s'applique aux garanties accordées par l'État.

D. Dette extérieure à court terme de l'État

13. L'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de nouvelle dette extérieure d'une durée contractuelle inférieure à un an. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle que définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (voir paragraphe 2), mais aussi à toute obligation contractée ou garantie en contrepartie de laquelle aucune valeur n'a été reçue. Les prêts liés aux importations et aux exportations, les bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de l'UEMOA, de même que les crédits fournisseurs normaux à court terme sont exclus du champ de ce critère de réalisation. Cette obligation est un critère de réalisation à observer de manière continue. Au 1^{er} avril 2007, l'État du Burkina Faso n'avait pas de dette extérieure à court terme.

III. AUTRES REPÈRES QUANTITATIFS

14. Le programme comprend aussi des repères sur les recettes totales de l'État, les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, la non accumulation d'arriérés intérieurs et les taux élevés de grands contribuables non-déclarants.

A. Recettes totales de l'État

Définitions

15. Les recettes totales de l'État sont évaluées sur base caisse. Elles incluent l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales recouvrées par la Direction générale des impôts, la Direction générale des douanes, le Trésor et les services de recouvrement des ministères et institutions, y compris les recettes provenant des chèques du Trésor.

Délais de transmission

16. Les données détaillées sur les recettes totales seront transmises aux services du FMI par le SP-PPF du Ministère des finances et du budget, sur une base mensuelle, dans les six semaines à compter de la fin du mois.

B. Dépenses sociales de réduction de la pauvreté

Définition

17. Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant des programmes prioritaires identifiés dans le CSLP adopté en 2000 pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. Ces dépenses couvrent tous les titres pour les ministères suivants: MEBA; Santé; Action sociale et solidarité nationale; Promotion de la femme; Travail et sécurité sociale; Emploi et jeunesse; Agriculture, hydraulique et ressources halieutiques; Ressources animales; Environnement et cadre de vie. Elles couvrent aussi les pistes rurales et le PPTE (titre 5) pour les infrastructures, et les dépenses sur PPTE uniquement pour la Justice et le MEF. Ces dépenses sont suivies directement dans le cadre du budget.

Délais de transmission

18. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois, des données mensuelles sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

C. Non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs

Définition

19. L'État n'accumulera pas d'arriérés de paiements intérieurs sur les obligations de l'État pendant la durée du programme. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs constitue un repère à observer de manière continue.

Délais de transmission

20. Les données concernant l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés intérieurs sur les obligations de l'État seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.

D. Taux de grandes entreprises non déclarantes

Définition

21. Le taux de grandes entreprises non déclarantes est défini comme le ratio de retardataires et de non-déclarants à la Direction des grandes entreprises (DGE) par rapport au nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE. Un déclarant retardataire est toute personne qui déclare après la date limite de déclaration. Un non-déclarant est toute personne comprise dans la base de données des déclarants et qui ne déclare pas. Les principales catégories d'impôts sont : la TVA, le BIC, et L'IUS. La fréquence des dates limites de déclaration pour les principales catégories d'impôts est déterminée par le code des impôts.

Délais de transmission

22. L'État communiquera, dans les deux semaines suivant la fin de chaque trimestre, le nombre total de retardataires et de non-déclarants, ainsi que le nombre total de contribuables tenus de déclarer à la DGE pour les principales catégories fiscales.

IV. CRITÈRES DE RÉALISATION STRUCTURELS

23. Le programme comprend des critères de réalisation structurels (voir Tableau 2 du MPEF).

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

A. Finances publiques

24. Le gouvernement communiquera aux services du FMI :
- Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels; ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois; si les données sur l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera retenue.
 - Des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursé). Ces données seront transmises mensuellement dans les six semaines à compter de la fin du mois.
 - Des données trimestrielles sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
 - Des données trimestrielles sur le stock et le service de la dette extérieure, les emprunts extérieurs contractés, et le remboursement de la dette extérieure. Ces données seront transmises dans les six semaines à compter de la fin du trimestre.
 - Des données mensuelles concernant les prix et la taxation des produits pétroliers. Ces données incluront : i) la structure des prix en vigueur durant le mois; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, partant du prix f.à.b.-Med et finissant au prix de détail; iii) les volumes achetés et mis à la consommation par la SONABHY; et iv) la décomposition des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP), et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — et des subventions payées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
 - L'état des comptes auprès du Trésor public par grandes catégories (services administratifs, sociétés d'État, sociétés d'économie mixte, EPA, organismes internationaux, déposants privés, et autres). Cet état sera transmis sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois.
 - Les données trimestrielles de la Direction des grandes entreprises (pour la *TVA*, *le BIC* et *l'IUTS*) sur le nombre :
 - de contribuables enregistrés,
 - de déclarations reçues à temps,

- de rappels de correspondances envoyés à des défaillants pour cause de déclaration tardive ou d'absence de déclarations,
- Ces informations doivent être communiquées trimestriellement, dans les (deux) semaines à compter de la fin du trimestre. De même, les données trimestrielles sur les points suivant sont à envoyer dans les deux dernières semaines de chaque trimestre :
 - le nombre total de déclarations en douane,
 - le nombre de déclarations par circuit,
 - le nombre de déclarations par type de circuit, sujettes à un traitement particulier.

B. Secteur monétaire

25. Le gouvernement communiquera mensuellement, dans les six semaines à compter de la fin du mois :

- le bilan consolidé des institutions monétaires;
- la situation monétaire, dans les six semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires; et dans les dix semaines à compter de la fin du mois, pour les données définitives;
- les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires; si nécessaire.

C. Balance des paiements

26. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :

- toute révision des données de balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital) dès leur révision;
- les statistiques du commerce extérieur préparées par l'Institut national de la statistique, dans les trois mois suivant la fin du mois concerné;
- les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les neuf mois à compter de la fin de l'année.

D. Secteur réel

27. Le gouvernement communiquera aux services du Fonds monétaire international :

- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;

- les comptes nationaux provisoires; et
- toute révision des comptes nationaux.

E. Réformes structurelles et autres données

28. Le gouvernement communiquera également les informations suivantes :
- toute étude, ou rapport officiel consacré à l'économie du Burkina Faso, dans les deux semaines à compter de sa publication.
 - toute décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, à compter de sa publication ou, au plus tard, de son entrée en vigueur.

APPENDICE II. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE (MISE À JOUR)

Le présent appendice est une mise à jour de l'analyse conjointe de viabilité de la dette (AVD) d'avril 2008. Dans l'ensemble, les perspectives de viabilité de la dette demeurent en grande partie inchangées. Le Burkina Faso est classé parmi les pays à haut risque de surendettement car le seuil du ratio VAN de la dette/exportations est dépassé à moyen terme.

I. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

A. Qu'est-ce qui a changé depuis la dernière AVD?

1. **Les perspectives économiques à moyen terme restent quasiment inchangées.** Les projections de la croissance du PIB réel demeurent les mêmes à moyen terme. Cependant, la poussée d'inflation observée en 2008 devrait avoir un effet durable sur le niveau des prix. En conséquence, les projections du PIB nominal sont légèrement supérieures. La diversification des exportations et la mise en œuvre des réformes structurelles restent essentielles pour entretenir l'expansion à moyen terme (graphique 1).
2. **L'évolution budgétaire est à peu près la même que dans l'AVD précédente.** Les autorités demeurent attachées à une politique budgétaire prudente, et une réforme de la politique fiscale est en cours de réalisation. Les projections de nouveaux emprunts en dollars ÉU sont plus faibles en raison de l'appréciation du dollar.

Encadré 1. Burkina Faso — Hypothèses macroéconomiques

D'après les projections, la **croissance du PIB réel** sera en moyenne de 6 % à moyen et long terme, taux qui correspond à peu près à la moyenne historique des 10 dernières années. En 2008 et 2009, la croissance devrait être au-dessous de son taux tendanciel sous l'effet de chocs exogènes (conditions climatiques, conjoncture extérieure). À moyen et long terme, elle devrait atteindre 6 % grâce à l'amélioration de la productivité et à la diversification des exportations.

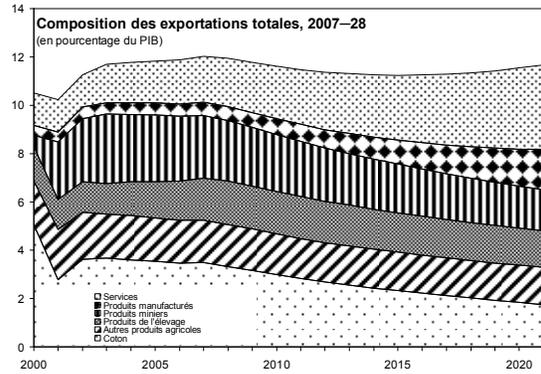
L'**inflation** devrait baisser peu à peu sous l'effet de l'atténuation des pressions sur les prix des produits alimentaires et du pétrole et retourner à sa moyenne historique d'environ 2 % à moyen terme.

Le **déficit budgétaire global**, avec et hors dons, devrait reculer avec le temps, les recettes progressant vers l'objectif de recettes fiscales de l'UEMOA, fixé à 17 % du PIB. L'augmentation des recettes est favorisée par les efforts actuellement déployés pour renforcer l'administration fiscale et douanière, élément fondamental du programme en cours d'exécution avec le soutien du FMI, ainsi que par une vaste réforme de la politique fiscale. Les dépenses devraient rester élevées en vue de la réalisation des objectifs du DSRP des autorités. Les besoins de financement extérieurs devront être satisfaits à parts égales par des dons et des prêts, hypothèse prudente fondée sur l'expérience récente.

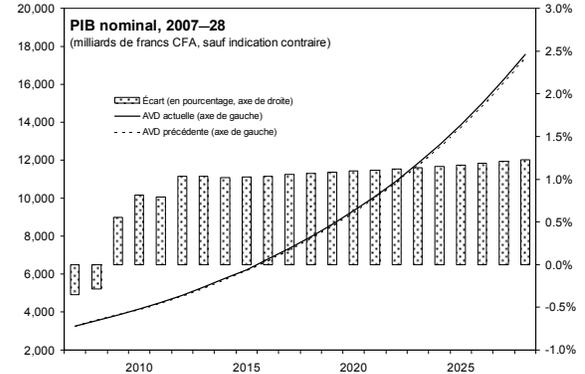
Le **déficit des transactions courantes** devrait baisser à moyen et long terme par suite de la diminution de la demande d'importations sous l'effet d'une plus grande rigueur budgétaire. Le ratio exportations/PIB se stabilisera à environ 10 % du PIB à moyen terme. La diversification des exportations (or, produits manufacturés, services) sera essentielle à la réalisation des objectifs de croissance.

Graphique 1. Burkina Faso – Cadre à moyen terme

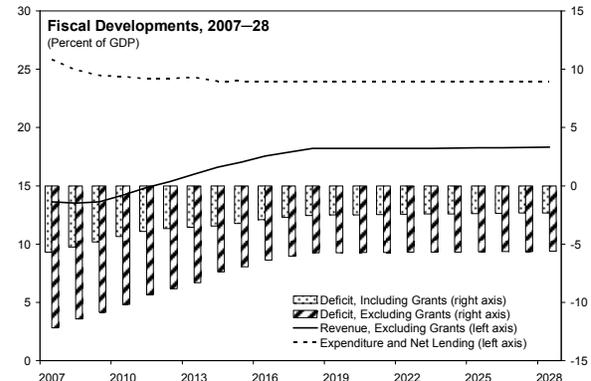
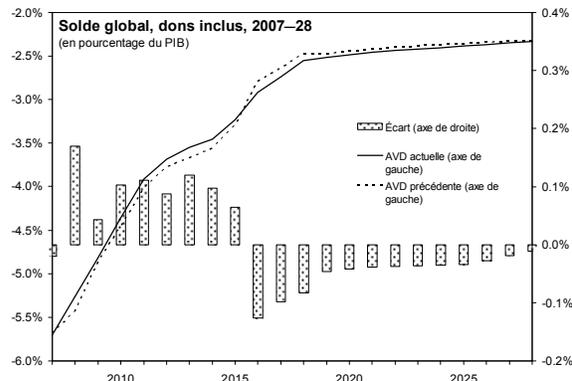
Les exportations devraient être plus diversifiées à moyen terme.



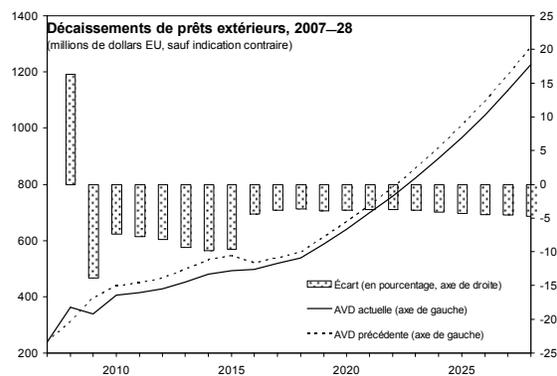
Le PIB nominal devrait être quelque peu supérieur principalement du fait de l'évolution des prix.



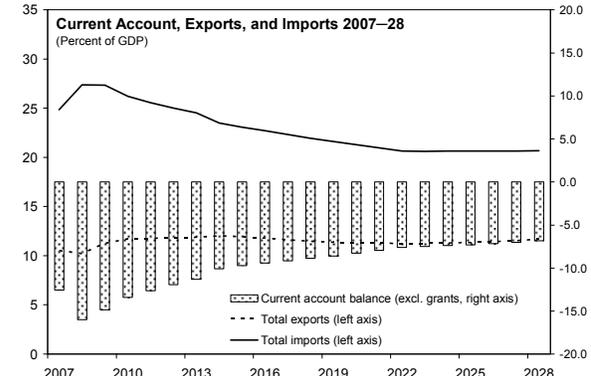
Les recettes devraient s'accroître sous l'effet de la mise en œuvre de réformes budgétaires, qui contribueront à réduire le déficit budgétaire global à moyen terme.



Les besoins d'emprunts extérieurs sont plus faibles du fait d'un léger renforcement de l'ajustement budgétaire à moyen terme.



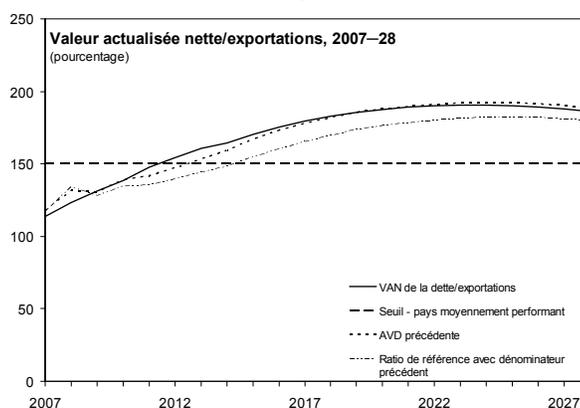
Le solde des transactions courantes devrait baisser, la plus grande rigueur budgétaire devant réduire la demande d'importations



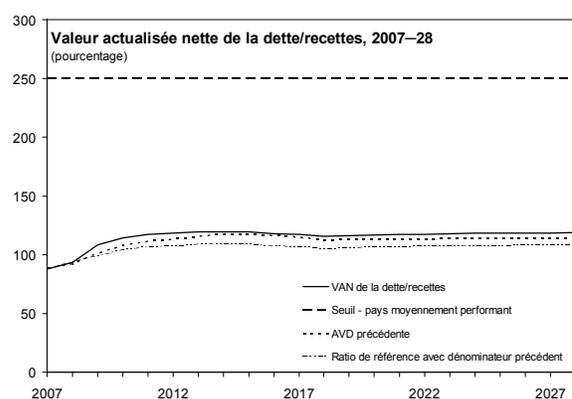
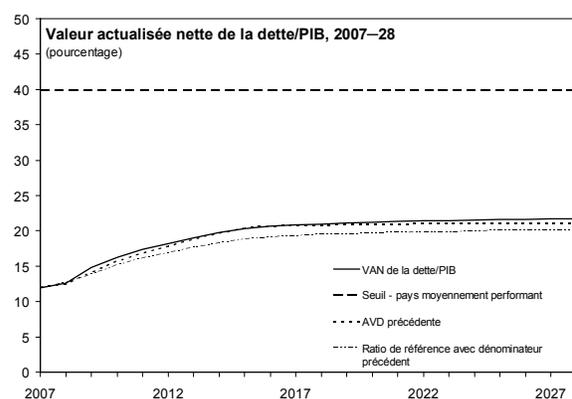
Sources : autorités burkinabè, Perspectives de l'économie mondiale, et estimations et projections des services de FMI.

Graphique 2. Burkina Faso – AVD actuelle et AVD précédente

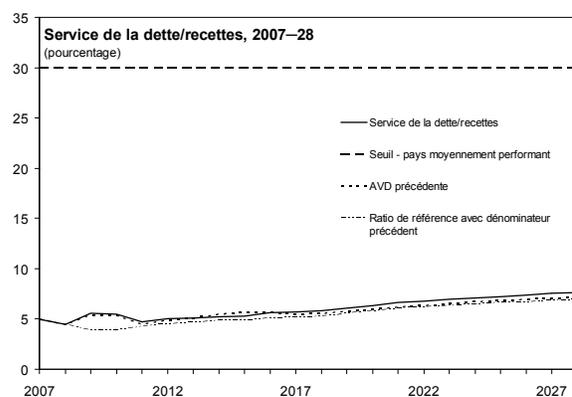
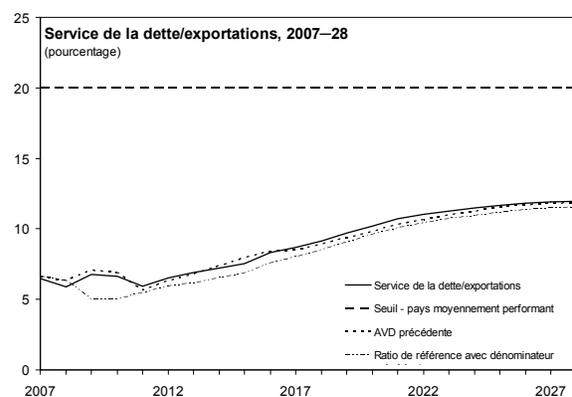
Le principal risque reste le ratio VAN de la dette/exportations.



Les ratios VAN de la dette/PIB et VAN de la dette/recettes sont au-dessous des seuils indicatifs.



Les ratios du service de la dette sont bien au-dessous des seuils.



Sources : autorités burkinabè, Perspectives de l'économie mondiale, et estimations et projections des services du FMI.

B. Évaluation des vulnérabilités

3. **Le risque le plus immédiat serait des résultats d'exportation et de croissance inférieurs aux prévisions.** Le Burkina Faso demeure lourdement tributaire de la production et des exportations de coton, mais l'augmentation prévue de la production d'or devrait contribuer à la diversification des exportations. Un risque pourrait clairement peser sur les résultats en cas de chute des prix du coton et de l'or ou de perturbations de la production de coton.

4. **Il importe que le déficit budgétaire soit en baisse continue pendant toute la période couverte par les projections pour que les indicateurs de la dette résistent à un choc négatif sur les exportations ou la croissance.** Cela suppose implicitement i) la mise en œuvre des réformes structurelles de l'administration et de la politique fiscales et ii) le durcissement de la politique budgétaire face aux pertes permanentes de recettes.

5. **Il y a un certain nombre d'autres facteurs positifs ainsi que des risques négatifs :**

Facteurs positifs

- Le gouvernement burkinabè a constamment démontré sa volonté de rester à jour dans le règlement de ses obligations de paiements extérieurs. Il en a été ainsi même avant que le pays ne bénéficie d'un allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), période où le ratio VAN de la dette/exportations dépassait largement 200 %.
- Un financement additionnel sous forme de dons pourrait améliorer sensiblement les perspectives de viabilité de la dette.
- Les autorités ont adopté une politique nationale d'endettement et reçu de la Banque mondiale une assistance technique dans ce domaine.
- Une amélioration de la notation EPIN, qui dépend de la mise en œuvre de plusieurs réformes structurelles fondamentales (finances publiques, secteur financier, climat des affaires) pourrait aboutir au reclassement du Burkina Faso parmi les pays très performants, ce qui conduirait à des seuils plus élevés.

Risques négatifs

- Le report de l'ajustement budgétaire pourrait entraîner un risque baissier considérable. En effet, sans une réduction du déficit, la charge de la dette du Burkina Faso pourrait finir par devenir insoutenable, même lorsqu'elle est rapportée au PIB ou aux recettes. Pour prévenir une telle situation, un plus grand effort de recouvrement des recettes s'impose, lequel dépend à son tour

de l'intensification de l'action visant à renforcer l'administration fiscale et douanière et à mettre en œuvre une importante réforme de la politique fiscale.

- Les chocs négatifs sur les exportations toucheraient principalement les indicateurs de la dette fondés sur les exportations, les autres indicateurs étant relativement résistants à ce type de choc.

C. Risque de surendettement

6. **Le risque de surendettement est élevé en raison du dépassement du seuil du ratio VAN de la dette/exportations.** Le maximum d'environ 190 % prévu pour le ratio VAN de la dette/exportations dans le scénario de référence est bien supérieur au seuil de 150%. D'après les directives du Cadre de viabilité de la dette (CVD), un tel dépassement justifie un classement parmi les pays à haut risque de surendettement, bien que les indicateurs CVD fondés sur le PIB et les recettes restent bien au-dessous de leurs seuils indicatifs, y compris certains des autres scénarios et tests de résistance.

II. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE BUDGÉTAIRE

7. **Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette budgétaire sont à peu près semblables à ceux de l'analyse de viabilité de la dette extérieure.** Si les autorités ne parvenaient pas à réduire les déficits budgétaires actuels les indicateurs d'endettement ne cesseraient de s'alourdir, ce qui est clairement insoutenable. Le stock de la dette intérieure est faible — la dette intérieure brute est estimée à environ 3,5 % du PIB à fin 2007, et la dette nette à 0,6 % du PIB. En conséquence, les scénarios de référence pour la dette publique extérieure et la dette publique totale sont similaires.

III. CONCLUSION

8. **Le risque de surendettement du Burkina Faso est élevé en raison du ratio VAN de la dette/exportations;** tous les autres indicateurs de la dette restent confortablement inférieurs aux seuils dépendant des politiques dans le scénario de référence. Ce risque fait ressortir la nécessité de mener une politique budgétaire prudente, de limiter les emprunts extérieurs aux prêts concessionnels et de renforcer de façon continue la capacité de gestion de la dette publique.

Appendice II—Tableau 1. Burkina Faso -- Cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2008–28 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs										Projections																																		
	2003					2007					2008					2009–13					2014–28																								
	Moyenne historique ^{6/}					Ecart type ^{6/}					Moyenne					Moyenne					Moyenne																								
Dette extérieure (nominale) 1/	41,4	38,9	21,1	19,8	19,8	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0					
dont : dette ext. contractée ou garantie par l'Etat (DECGE)	41,4	38,9	21,1	19,8	19,8	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0	21,4	24,4	26,8	28,1	29,0
Variation de la dette extérieure	-6,3	-2,9	-17,8	-1,2	-1,2	1,5	3,1	2,4	1,3	0,9	1,5	3,1	2,4	1,3	0,9	1,5	3,1	2,4	1,3	0,9	1,5	3,1	2,4	1,3	0,9	1,5	3,1	2,4	1,3	0,9	1,5	3,1	2,4	1,3	0,9	1,5	3,1	2,4	1,3	0,9					
Flux générateurs d'endettement identifiés (nets)	-3,6	8,0	6,7	0,2	0,2	8,1	8,4	8,5	7,7	6,7	8,1	8,4	8,5	7,7	6,7	8,1	8,4	8,5	7,7	6,7	8,1	8,4	8,5	7,7	6,7	8,1	8,4	8,5	7,7	6,7	8,1	8,4	8,5	7,7	6,7	8,1	8,4	8,5	7,7	6,7					
Déficit des trans. courantes hors intérêts	8,4	11,4	9,3	8,1	10,0	11,7	10,8	10,3	9,8	9,2	11,7	10,8	10,3	9,8	9,2	11,7	10,8	10,3	9,8	9,2	11,7	10,8	10,3	9,8	9,2	11,7	10,8	10,3	9,8	9,2	11,7	10,8	10,3	9,8	9,2	11,7	10,8	10,3	9,8	9,2					
Déficit de la balance des biens et services	13,0	15,6	14,0	14,3	14,3	17,2	16,1	14,5	13,8	13,2	17,2	16,1	14,5	13,8	13,2	17,2	16,1	14,5	13,8	13,2	17,2	16,1	14,5	13,8	13,2	17,2	16,1	14,5	13,8	13,2	17,2	16,1	14,5	13,8	13,2										
Exportations	8,4	9,9	11,5	10,5	10,5	10,2	11,3	11,7	11,8	11,8	10,2	11,3	11,7	11,8	11,8	10,2	11,3	11,7	11,8	11,8	10,2	11,3	11,7	11,8	11,8	10,2	11,3	11,7	11,8	11,8	10,2	11,3	11,7	11,8	11,8										
Importations	21,5	25,5	25,5	24,8	24,8	27,4	27,3	26,2	25,6	25,0	27,4	27,3	26,2	25,6	25,0	27,4	27,3	26,2	25,6	25,0	27,4	27,3	26,2	25,6	25,0	27,4	27,3	26,2	25,6	25,0	27,4	27,3	26,2	25,6	25,0										
Transferts courants nets (signe moins = entrées)	-4,9	-4,3	-4,4	-6,0	-4,4	-5,5	-5,1	-4,0	-3,9	-3,9	-5,5	-5,1	-4,0	-3,9	-3,9	-5,5	-5,1	-4,0	-3,9	-3,9	-5,5	-5,1	-4,0	-3,9	-3,9	-5,5	-5,1	-4,0	-3,9	-3,9	-5,5	-5,1	-4,0	-3,9	-3,9										
dont : officiels	-4,2	-3,4	-3,0	-4,3	-4,3	-4,1	-3,7	-2,7	-2,5	-2,4	-4,1	-3,7	-2,7	-2,5	-2,4	-4,1	-3,7	-2,7	-2,5	-2,4	-4,1	-3,7	-2,7	-2,5	-2,4	-4,1	-3,7	-2,7	-2,5	-2,4	-4,1	-3,7	-2,7	-2,5	-2,4										
Autres flux de transactions courantes (- = sorties nettes)	0,3	0,1	-0,2	-0,3	-0,3	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1										
IDE nets (signe moins = entrées)	-0,6	-0,6	-0,6	-2,8	-2,8	-3,1	-1,7	-0,8	-1,0	-1,3	-3,1	-1,7	-0,8	-1,0	-1,3	-3,1	-1,7	-0,8	-1,0	-1,3	-3,1	-1,7	-0,8	-1,0	-1,3	-3,1	-1,7	-0,8	-1,0	-1,3	-3,1	-1,7	-0,8	-1,0	-1,3										
Dynamique endogène de la dette 2/	-11,4	-2,8	-2,0	-2,0	-2,0	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3										
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3										
Contribution de la croissance du PIB réel	-2,6	-2,8	-2,0	-2,0	-2,0	-0,7	-1,0	-1,3	-1,5	-1,5	-0,7	-1,0	-1,3	-1,5	-1,5	-0,7	-1,0	-1,3	-1,5	-1,5	-0,7	-1,0	-1,3	-1,5	-1,5	-0,7	-1,0	-1,3	-1,5	-1,5	-0,7	-1,0	-1,3	-1,5	-1,5										
Contribution des variations des prix et des taux de change	-9,1	-0,3	-0,3	-2,4	-2,4										
Résidu (3-4) 3/	-2,7	-10,9	-24,6	-1,4	-1,4	-6,6	-5,4	-6,2	-6,3	-5,8	-6,6	-5,4	-6,2	-6,3	-5,8	-6,6	-5,4	-6,2	-6,3	-5,8	-6,6	-5,4	-6,2	-6,3	-5,8	-6,6	-5,4	-6,2	-6,3	-5,8	-6,6	-5,4	-6,2	-6,3	-5,8										
dont : financement exceptionnel	0,0	0,0	-23,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										
VAN de la dette extérieure 4/	...	19,7	11,2	12,0	12,0	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2										
en pourcentage des exportations	...	199,1	97,3	113,9	130,5	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0										
VAN de la DECGE	...	19,7	11,2	12,0	12,0	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	12,6	14,8	16,2	17,4	18,2										
en pourcentage des recettes publiques	...	199,1	97,3	113,9	130,5	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0	123,2	131,3	138,6	147,7	154,0										
Ratio service de la dette/exportations (en %)	13,4	8,3	6,2	6,5	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5										
Ratio service de la DECGE/exportations (en %)	13,4	8,3	6,2	6,5	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5	5,9	6,7	6,6	6,6	6,5										
Ratio service de la DECGE/recettes (en %)	9,4	6,4	5,5	5,0	5,0	4,4	5,6	5,5	4,7	5,0	4,4	5,6	5,5	4,7	5,0	4,4	5,6	5,5	4,7	5,0	4,4	5,6	5,5	4,7	5,0	4,4	5,6	5,5	4,7	5,0	4,4	5,6	5,5	4,7	5,0										
Total des besoins de financement bruts (milliards \$EU)	387,5	631,1	548,6	248,4	248,4	743,3	798,6	900,5	910,2	900,6	743,3	798,6	900,5	910,2	900,6	743,3	798,6	900,5	910,2	900,6	743,3	798,6	900,5	910,2	900,6	743,3	798,6	900,5	910,2	900,6	743,3	798,6	900,5	910,2	900,6										
Déficit trans. courantes hors intérêts stabilisant ratio dette	14,7	14,3	27,2	9,3	9,3	10,2	7,7	8,0	8,5	8,3	10,2	7,7	8,0	8,5	8,3	10,2	7,7	8,0	8,5	8,3	10,2	7,7	8,0	8,5	8,3	10,2	7,7	8,0	8,5	8,3	10,2	7,7	8,0	8,5	8,3										
Principales hypothèses macroéconomiques																																													
Croissance du PIB réel (pourcentage)	7,3	7,1	5,5	3,6	3,6	4,5	4,9	6,0	6,0	6,0	4,5	4,9	6,0	6,0	6,0	4,5	4,9	6,0	6,0	6,0	4,5	4,9	6,0	6,0	6,0	4,5	4,9	6,0	6,0	6,0	4,5	4,9	6,0	6,0	6,0										
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en %)	23,5	0,8	0,7	12,8	10,3	13,8	-4,2	2,5	2,5	2,8	13,8	-4,2	2,5	2,5	2,8	13,8	-4,2	2,5	2,5	2,8	13,8	-4,2	2,5	2,5	2,8	13,8	-4,2	2,5	2,5	2,8	13,8	-4,2	2,5	2,5	2,8										
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	0,8	0,7	0,7	1,2	0,6	1,1	1,7	1,8	1,1	1,2	1,1	1,7	1,8	1,1	1,2	1,1	1,7	1,8	1,1	1,2	1,1	1,7	1,8	1,1	1,2	1,1	1,7	1,8	1,1	1,2	1,1	1,7	1,8	1,1	1,2										
Croissance des exportations de B&S (\$EU, en %)	24,5	-2,1	23,7	6,9	12,3	22,2	15,5	10,8	12,9	9,2	22,2	15,5	10,8	12,9	9,2	22,2	15,5	10,8	12,9	9,2	22,2	15,5	10,8	12,9	9,2	22,2	15,5	10,8	12,9	9,2	22,2	15,5	10,8	12,9	9,2										
Croissance des importations de B&S (\$EU, en %)	27,4	11,7	6,1	14,0	11,1	12,8	31,1	0,3	4,3	6,4	12,8	31,1	0,3	4,3	6,4	12,8	31,1	0,3	4,3	6,4	12,8	31,1	0,3	4,3	6,4	12,8	31,1	0,3	4,3	6,4	12,8	31,1	0,3	4,3	6,4										
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (%)										
Flux d'aide (milliards de dollars EU) 7/	418,4	554,8	584,6	678,6	678,6	858,2	826,8	917,7	932,0	961,6	858,2	826,8	917,7	932,0	961,6	858,2	826,8	917,7	932,0	961,6	858,2	826,8	917,7	932,0	961,6	858,2	826,8	917,7	932,0	961,6															
dont : dons	229,9	249,8	280,3	439,4	439,4	495,7	487,0	511,0	518,1	532,9	495,7	487,0	511,0	518,1	532,9	495,7	487,0	511,0	518,1	532,9	495,7	487,0	511,0	518,1	532,9	495,7	487,0	511,0	518,1	532,9															
Financements équivalents à des dons (en % du PIB) 8/	146,0	259,4	254,9	239,2	239,2	362,5	339,8	406,8	413,9	428,7	362,5	339,8	406,8	413,9	428,7	362,5	339,8	406,8	413,9	428,7	362,5	339,8	406,8	413,9	428,7	362,5	339,8	406,8	413,9	428,7															
Fin. équival																																													

Appendice II—Tableau 2. Burkina Faso-- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2008–28 (fin) (Pourcentage)

	Projections									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028		
Ratio service de la dette/exportations										
Scénario de référence	6	7	7	6	7	7	9	12		
A. Autres scénarios										
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008–27 1/	6	5	5	5	6	6	9	19		
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008–27 2/	6	5	5	7	8	8	15	22		
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09	6	5	5	6	7	7	9	12		
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	6	6	8	10	11	12	17	20		
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09	6	5	5	6	7	7	9	12		
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	6	5	6	6	7	7	11	13		
B5. Combinaison B1–B4 avec chocs d'un demi écart type	6	6	7	8	8	9	12	15		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2008 5/	6	5	5	6	7	7	9	12		
Ratio service de la dette/receettes										
Scénario de référence	4	6	5	5	5	5	6	8		
A. Autres scénarios										
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008–27 1/	4	4	4	4	4	4	6	12		
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008–27 2/	4	4	4	4	5	6	9	14		
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09	4	4	4	4	5	5	6	8		
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	4	4	4	4	5	5	7	8		
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09	4	4	5	5	5	6	6	8		
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	4	4	5	5	5	5	7	8		
B5. Combinaison B1–B4 avec chocs d'un demi écart type	4	4	4	4	5	5	6	8		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2008 5/	4	6	6	7	7	7	8	11		
<i>Pour mémoire :</i>										
Élément don supposé du financement résiduel (financement requis au-delà du niveau de référence) 6/	33	33	33	33	33	33	33	33		

Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste constamment au niveau inférieur, mais le solde des transactions courantes, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui suppose un ajustement compensatoire implicite du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés et les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale telle qu'elle ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios de résistance, sauf dans le cas de A2 (conditions de financement moins favorables), où les modalités de tous les nouveaux financements sont celles qui sont spécifiées à la note 2.

Appendice II — Tableau 2. Burkina Faso— Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2008–28 (fin)
(Pourcentage)

	Projections									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028		
Ratio service de la dette/exportations										
Scénario de référence	6	7	7	6	7	7	9	12		
A. Autres scénarios										
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008–27 1/	6	5	5	5	6	6	9	19		
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008–27 2/	6	5	5	7	8	8	15	22		
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09	6	5	5	6	7	7	9	12		
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	6	6	8	10	11	12	17	20		
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09	6	5	5	6	7	7	9	12		
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	6	5	6	6	7	7	11	13		
B5. Combinaison B1–B4 avec chocs d'un demi écart type	6	6	7	8	8	9	12	15		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2008 5/	6	5	5	6	7	7	9	12		
Ratio service de la dette/receettes										
Scénario de référence	4	6	5	5	5	5	6	8		
A. Autres scénarios										
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2008–27 1/	4	4	4	4	4	4	6	12		
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2008–27 2/	4	4	4	4	5	6	9	14		
B. Tests paramétrés										
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09	4	4	4	4	5	5	6	8		
B2. Croissance des exportations en valeur à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09 3/	4	4	4	4	5	5	7	8		
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart type en 2008–09	4	4	4	4	5	5	6	8		
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart type en 2008–09 4/	4	4	4	4	5	5	7	8		
B5. Combinaison B1–B4 avec chocs d'un demi écart type	4	4	4	4	5	5	6	8		
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au niveau de référence en 2008 5/	4	6	6	6	7	7	8	11		
<i>Pour mémoire :</i>										
Élément don supposé du financement résiduel (financement requis au-delà du niveau de référence) 6/	33	33	33	33	33	33	33	33		

Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables incluent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que la période de grâce et les échéances

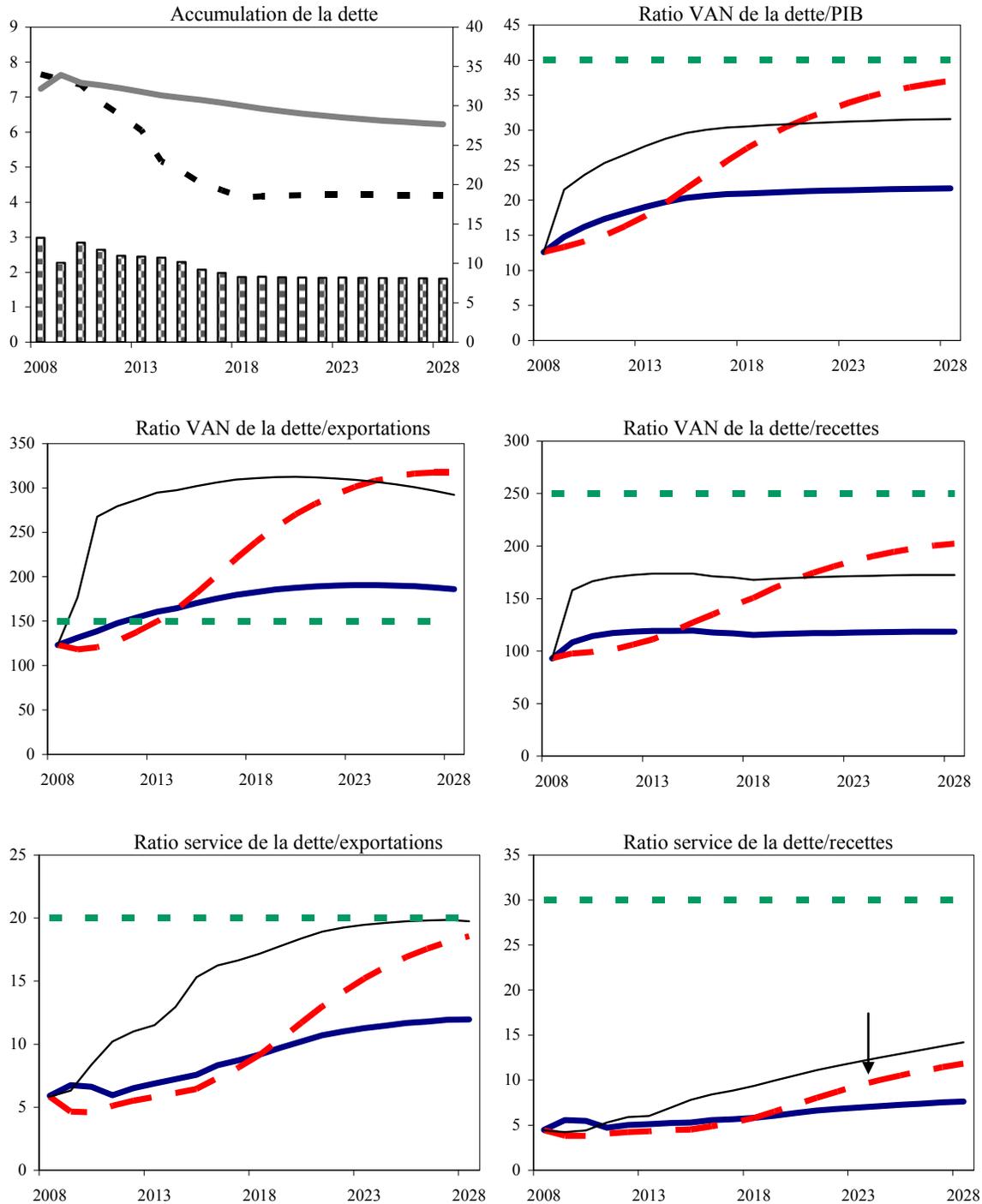
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste constamment au niveau inférieur, mais le solde des transactions courantes, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui suppose un ajustement compensatoire implicite du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés et les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale telle qu'elle ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios de résistance, sauf dans le cas de A2 (conditions de financement moins favorables), où les modalités de tous les nouveaux financements sont celles qui sont spécifiées à la note 2.

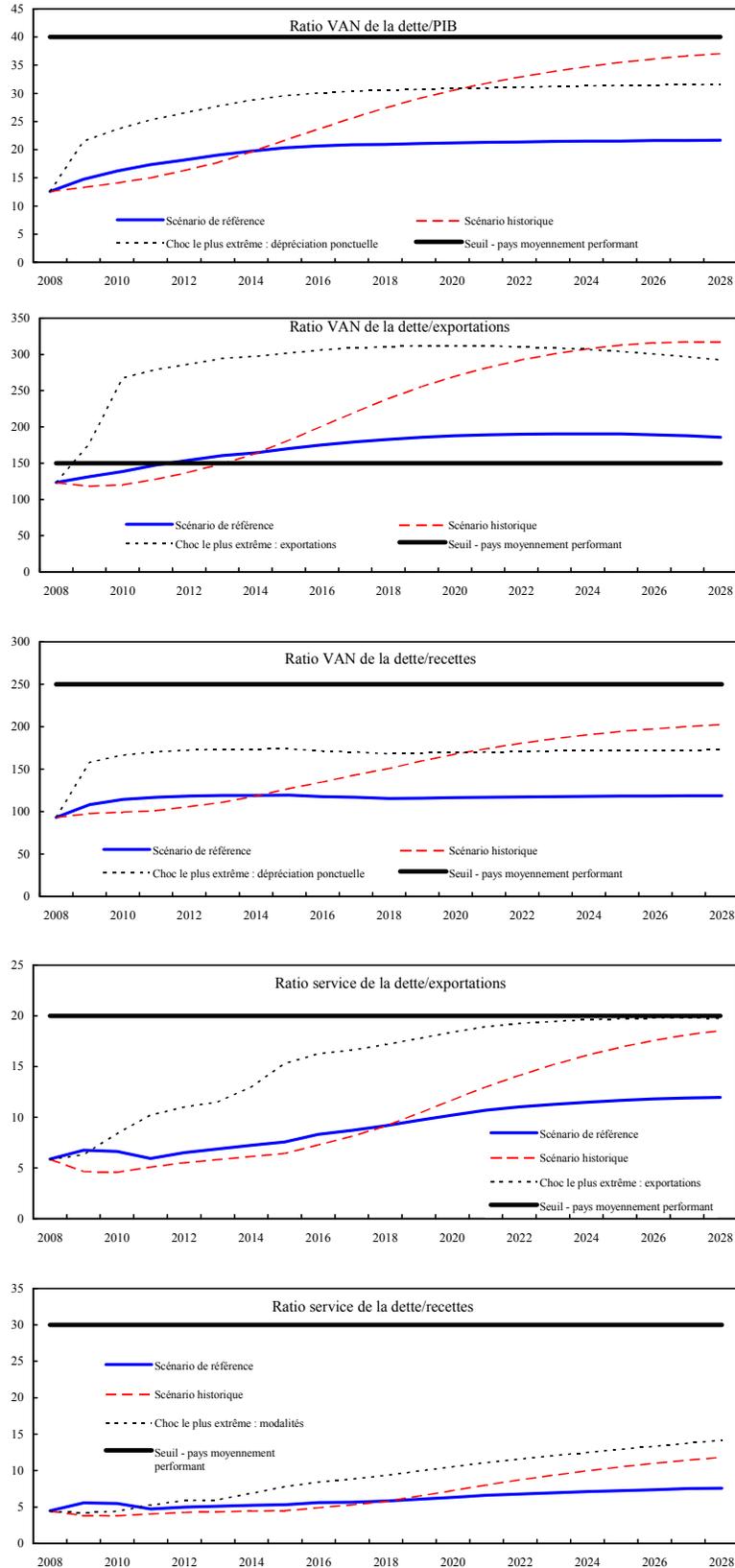
Appendix II—Graphique 1. Burkina Faso -- Indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios (en pourcentage), 2008-28 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Seuils pour un pays moyennement performant.

:Appendice II. Graphique 2. Burkina Faso -- Indicateur de la dette publique extérieure selon divers scénarios, 2007–28 (en pourcentage)



Source : projections et simulations des services du FMI.

Appendice II -- Tableau 3. Burkina Faso -- Cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2005-28 1/
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffre effectifs					Estimations					Projections				
	2005	2006	2007	Moyenne historique 5/	Ecart type 5/	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Moyenne 2008-13	2018	2028	2014-28 Moyenne
Dette du secteur public 1/	44,4	22,8	22,1			24,9	26,0	28,0	28,6	29,9	31,1		33,1	32,2	
dont : libellée en devises	40,9	20,0	18,6			23,1	24,4	26,7	28,0	28,9	29,7		32,4	32,7	
Variation de la dette du secteur public	0,3	-21,6	-0,7			2,8	1,1	2,0	0,6	1,3	1,2		0,0	-0,1	
Flux générateurs d'endettement identifiés	6,6	-23,0	2,4			4,4	2,8	2,3	1,7	1,3	1,2		0,0	-0,1	
Déficit primaire	4,6	5,0	5,3	3,6	1,2	4,9	4,3	3,8	3,5	3,3	3,1	3,8	2,1	1,9	2,1
Recettes et dons	17,4	18,9	20,1			19,7	19,7	20,0	20,3	20,5	20,8		21,4	21,6	
dont : dons	4,6	5,9	6,5			6,2	6,0	5,8	5,4	5,1	4,8		3,2	3,3	
Dépenses primaires (hors intérêts)	21,9	23,9	25,4			24,6	24,0	23,8	23,8	23,8	23,9		23,5	23,4	
Dynamique automatique de la dette	2,1	-5,9	-2,9			-0,5	-1,5	-1,5	-1,8	-1,9	-1,9		-2,1	-2,0	
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-3,6	-3,1	-1,0			-1,1	-1,1	-1,3	-1,7	-1,7	-1,8		-2,0	-1,9	
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0,7	-0,8	-0,2			-0,2	0,1	0,2	-0,1	-0,1	-0,1		-0,1	-0,1	
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-2,9	-2,3	-0,8			-0,9	-1,2	-1,5	-1,6	-1,6	-1,7		-1,9	-1,8	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	5,7	-2,8	-1,9			0,6	-0,5	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	-22,2	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Produit de la privatisation (négatif)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Complaisance d'engagements implicites ou imprévus	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Allègement de la dette (PSTE et autres)	0,0	-22,2	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Autres (à préciser, par exemple recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Résiduel, y compris variations des actifs	-6,3	1,4	-3,1			-1,6	-1,7	-0,3	-1,1	0,0	0,0		0,0	0,0	
VAN de la dette du secteur public	23,2	14,0	15,4			14,4	16,4	17,5	17,9	19,2	20,4		21,7	21,3	
dont : libellée en devises	19,7	11,2	12,0			12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	19,1		21,0	21,7	
dont : dette extérieure	19,7	11,2	12,0			12,6	14,8	16,2	17,4	18,2	19,1		21,0	21,7	
VAN des engagements conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
Besoins de financement bruts 2/	6,0	6,2	6,6			5,7	5,2	4,7	4,3	4,2	4,0		3,2	3,3	
Ration VAN de la dette du secteur public/recettes et dons (en pourcentage)	133,6	73,9	76,7			73,1	83,5	87,4	88,3	93,5	98,1		101,5	98,5	
Ration VAN de la dette du secteur public/recettes (en pourcentage)	181,7	107,3	113,3			106,4	120,4	123,3	120,7	124,7	127,5		119,3	116,1	
dont : dette extérieure 3/	154,2	86,1	88,0			93,2	108,5	114,4	117,0	118,4	119,2		115,4	118,5	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en pourcentage) 4/	8,2	6,2	6,7			4,0	4,7	4,6	4,1	4,4	4,5		5,3	6,6	
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) 4/	11,2	8,9	9,9			5,8	6,7	6,5	5,6	5,8	5,8		6,2	7,8	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	4,3	26,6	6,0			2,1	3,2	1,8	2,9	2,0	1,9		2,1	2,0	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	7,1	5,5	3,6	5,6	1,9	4,5	4,9	6,0	6,0	6,0	6,0	5,6	5,9	5,9	5,9
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	0,7	0,6	1,1	0,6	0,4	1,1	1,7	1,8	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,5	1,4
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en pourcentage)	3,9	5,1	4,1	-0,3	5,2	0,5	6,1	7,7	9,6	22,3	10,5	9,4	7,0	-12,0	-2,5
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + indique une dépréciation)	16,1	-7,3	-10,0	-2,5	12,5	3,4
Taux d'inflation (défateur du PIB, en pourcentage)	0,6	-0,1	3,4	2,8	2,9	5,1	3,4	2,1	2,1	2,3	2,3	2,9	2,3	2,2	2,3
Croissance des dépenses primaires réelles (corrégée du défateur du PIB, en %)	10,8	15,0	10,2	7,4	6,6	1,0	2,3	5,4	5,8	6,0	6,4	4,5	5,9	5,9	5,8
Élément de des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	32,2	33,9	32,9	32,6	32,2	31,8	32,6	30,0	27,7	...

Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services du FMI.

1/ Administration centrale.

2/ Les besoins de financement bruts sont égaux au déficit primaire plus le service de la dette plus le stock de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes hors dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les dix dernières années, sous réserve de la disponibilité des données.

Appendice II -- Tableau 4. Burkina Faso -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2008-28

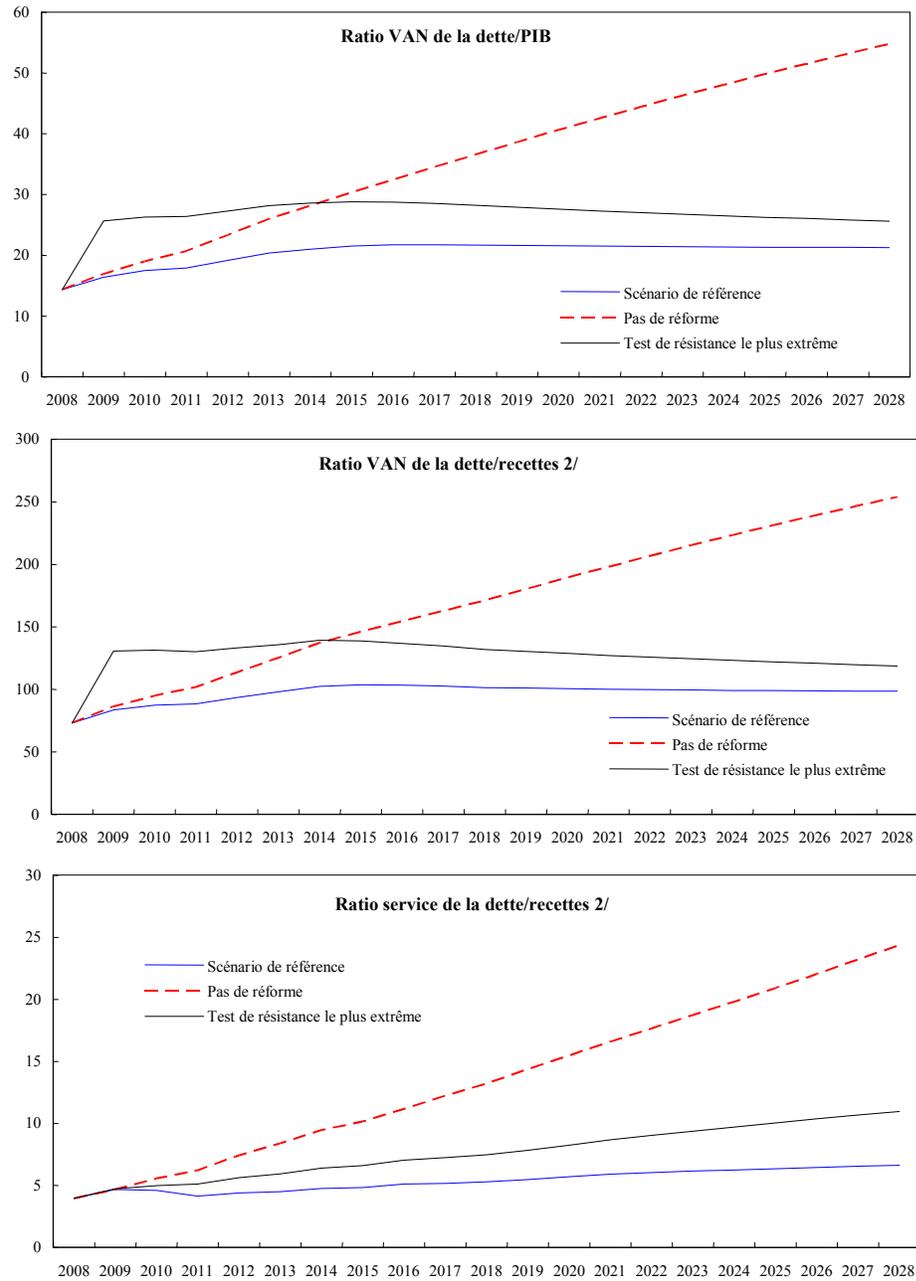
	Projections							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2018	2028
Ratio VAN de la dette/PIB								
Scénario de référence	14	16	17	18	19	20	22	21
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	14	16	17	17	19	21	27	38
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	14	17	19	21	23	26	37	55
A3. Croissance du PIB reste en permanence plus faible 1/	14	17	18	18	20	22	26	35
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-10	14	17	19	20	21	23	27	30
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-10	14	17	19	19	20	22	23	22
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs d'un demi écart type	14	16	18	18	19	21	22	21
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2009	14	22	22	21	22	23	22	21
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2009	14	26	26	26	27	28	28	26
Ratio VAN de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	73	83	87	88	94	98	102	98
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	73	80	83	85	92	99	125	176
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	73	86	95	102	114	125	171	254
A3. Croissance du PIB reste en permanence plus faible 1/	73	84	89	91	97	104	120	159
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-10	73	85	92	96	103	110	124	137
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-10	73	86	94	95	100	104	106	102
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs d'un demi écart type	73	83	89	90	94	98	100	95
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2009	73	110	108	106	108	110	104	96
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2009	73	131	131	130	133	136	132	119
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	4	5	5	4	4	4	5	7
A. Autres scénarios								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	4	5	4	3	4	5	8	15
A2. Solde primaire inchangé depuis 2008	4	5	6	6	7	8	13	24
A3. Croissance du PIB reste en permanence plus faible 1/	4	5	5	4	5	5	7	13
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-10	4	5	5	5	6	6	7	11
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart type en 2009-10	4	5	5	6	5	5	6	7
B3. Combinaison de B1-B2 avec chocs d'un demi écart type	4	5	4	5	4	4	5	6
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2009	4	5	6	5	5	6	7	9
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2009	4	5	21	10	8	7	7	10

Sources : autorités nationales, et estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de 20 (c'est-à-dire la durée de la période de projection).

2/ Les recettes incluent les dons.

Appendice II. Graphique 3. Burkina Faso—Indicateurs de la dette publique : divers scénarios, 2008-28 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2018.

2/ Les recettes incluent les dons.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BURKINA FASO

Troisième revue au titre de l'accord triennal appuyé par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Annexe d'information

Préparée par le Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

Approuvée par Thomas Krueger et Anthony Boote

21 novembre 2008

- **Relations avec le FMI.** Description de l'assistance technique et financière fournie par le FMI et présentation d'informations relatives à l'évaluation des sauvegardes et au régime de change. L'encours des achats et prêts s'élevait à 31,24 millions de DTS (51,9 % de la quote-part) à fin septembre 2008.
- **Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP).** Description de la collaboration de la Banque mondiale et du FMI.
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de la qualité des données statistiques. Les lacunes constatées sur un large éventail de statistiques économiques nuisent à l'analyse de l'évolution de la situation économique du Burkina Faso.

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	3
II. Mise en œuvre du Plan d'action conjoint (JMAP).....	13
III. Questions d'ordre statistique.....	14

I. RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 octobre 2008)

I. Statut — Date d'admission au FMI : 2 mai 1963; régime : Article VIII depuis juin 1996

II. Compte des ressources générales :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Quote-part	60,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	52,81	87,73
Position de réserve au FMI	7,39	12,28
Taux de change		

III. Département des DTS :	Millions de DTS	Pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	9,41	100,00
Avoirs	0,04	0,46

IV. Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	Pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)	31,24	51,90

V. Accords financiers les plus récents :

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	23 avril 2007	22 avril 2010	15,05	8,02
FRPC	11 juin 2003	30 sept. 2006	30,10	30,10
FRPC	10 sept. 1999	9 déc. 2002	39,12	39,12

VI. Projection des obligations financières envers le FMI

(millions de DTS; sur la base des ressources utilisées et des avoirs actuels en DTS) :

	<u>À échoir</u>				
	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>
Principal			0,69	2,41	4,69
Commissions/intérêts	0,14	0,34	0,33	0,33	0,31
Total	0,14	0,34	1,02	2,73	5,00

VII. Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre initial</u>	<u>Cadre renforcé</u>	<u>Total</u>
I. Engagement d'aide au titre de l'initiative PPTE	sept. 1997	juillet 2000	
Date du point de décision			
Aide engagée par l'ensemble des créanciers	229,00	324,15	
(millions de dollars EU) ¹			
<i>dont</i> : aide du FMI (millions de dollars EU)	21,70	35,88	
(équivalent en millions de DTS)	16,30	27,67	
Date du point d'achèvement	juillet 2000	avril 2002	
II. Décaissement de l'aide du FMI (millions de DTS)			
Montant mis à la disposition de l'État membre	16,30	27,67	43,97
Assistance intérimaire	...	4,15	4,15
Solde au point d'achèvement	16,30	23,52	39,82
Complément décaissé sur produit des intérêts ²	...	2,01	2,01
Total des décaissements	16,30	29,68	45,98

VIII. Mise en œuvre du dispositif de l'IADM :

I. Total de l'allègement de dette (millions de DTS) ³	62,12		
<i>dont</i> : IADM	57,06		
<i>dont</i> : PPTE	5,06		
II. Allègement de dette par mécanisme (millions de DTS)			
	<u>Dettes admissibles</u>		
	Date d'application	CRG	FRPC
	janvier 2006	s/o	62,12
			Total
			62,12

¹ L'assistance engagée en vertu du cadre initial s'exprime en valeur actualisée nette (VAN) au point d'achèvement, et celle qui est engagée au titre du cadre renforcé s'exprime en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² En vertu du cadre renforcé, un complément est décaissé, au point d'achèvement, et correspond au produit des intérêts perçus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période intérimaire.

³ L'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) fournit un allègement intégral de dette aux pays admissibles qui remplissent les conditions requises. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

IX. Évaluation des sauvegardes :

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'institut d'émission commun des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui inclut le Burkina Faso. La dernière évaluation du dispositif de sauvegardes de la BCEAO a été achevée le 4 novembre 2005. Elle a permis de constater les progrès accomplis dans le renforcement du dispositif de sauvegardes de la BCEAO depuis l'évaluation de 2002, et a recensé des domaines où de nouvelles mesures permettraient d'affermir ces progrès.

La BCEAO publie désormais une série complète d'états financiers et des améliorations y ont été apportées pour rendre l'information financière plus conforme aux normes IFRS. En outre, une charte de l'audit interne a été adoptée, des mécanismes ont été mis en place pour améliorer la gestion des risques, et le suivi des recommandations des audits externes et internes a été renforcé.

Les résultats du suivi permanent des sauvegardes indiquent que, si les systèmes de contrôle interne et la structure légale restent vulnérables, des progrès ont été accomplis dans d'autres domaines, notamment avec i) l'amélioration de la procédure d'audit externe grâce à l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel; ii) la mise en place d'un comité d'audit; iii) la communication accrue d'informations sur la situation financière des pays de l'UEMOA auprès du FMI dans les notes jointes aux états financiers annuels; et iv) la poursuite du renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

X. Régime de change :

Le Burkina Faso est membre de l'UEMOA et n'a pas de monnaie officielle distincte. La monnaie commune de l'UEMOA, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour 1 euro, conformément au taux officiel de conversion franc français/euro et au taux fixe antérieur de 100 francs CFA pour 1 franc français. Le 30 octobre 2008, 756,57 francs CFA équivalaient à 1 DTS. À compter du 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays de l'UEMOA a été reclassé de la catégorie des régimes des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte à la catégorie des régimes conventionnels de parité fixe. Ce nouveau classement est fondé sur le comportement de la monnaie commune, alors que le classement précédent reposait sur l'absence d'une monnaie officielle distincte. Il s'agit donc seulement d'un changement de définition et ce reclassement n'implique pas qu'il y ait eu un changement fondamental du régime de change ou d'autres politiques de l'union monétaire ou du pays membre. Le Burkina Faso applique un régime de change exempt de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes.

XI. Consultations au titre de l'article IV :

La fréquence des consultations au titre de l'article IV avec le Burkina Faso est fixée conformément à la décision du Conseil d'administration du 15 juillet 2002 relative au cycle des consultations. Les entretiens relatifs aux consultations de 2007 au titre de l'article IV et à la première revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) se sont déroulés à Ouagadougou du 19 septembre au 4 octobre 2007. Le rapport des services du FMI, ainsi que le document de la série des Questions générales et l'annexe d'information ont été soumis à l'examen du Conseil d'administration le 9 janvier 2008.

XII. RONC/Plan d'action et évaluation (AAP) :

Une mission du Département des finances publiques a séjourné à Ouagadougou du 7 au 18 mai 2001 pour aider les autorités à rédiger une ébauche du module du Rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) consacré aux finances publiques. Le rapport final, publié en juillet 2002, a conclu que le Burkina Faso avait accompli des progrès sensibles dans bon nombre de secteurs afin d'accroître la transparence et la responsabilisation de l'administration publique. Toutefois, des efforts supplémentaires seront requis pour mettre en œuvre un certain nombre d'améliorations, notamment en ce qui a trait au suivi des dépenses au niveau local et aux fonctions d'audits externes. Les entretiens initiaux ont mis en évidence que les autorités souscrivaient dans l'ensemble à l'évaluation de la mission. Le 31 juillet 2002, les autorités ont officiellement adopté un plan d'action fondé sur les recommandations du RONC final.

Une mission du Département des statistiques qui s'est déroulée du 8 au 21 mai 2003 a aidé les autorités à préparer un RONC sur les données. Le rapport a été publié en mars 2004. La mission a constaté que la plupart des méthodes utilisées pour la compilation des statistiques macroéconomiques sont globalement conformes aux normes généralement acceptées au plan international. Toutefois, la plupart des séries de données pâtissent des limites ou des insuffisances des données source, qui découlent de l'irrégularité des enquêtes (comptabilité nationale), de l'utilisation de pondérations obsolètes (IPC), ou du faible taux de réponse aux enquêtes (balance des paiements). Pour l'IPC et les statistiques de finances publiques, la diffusion des données répond aux critères du SGDD mais pour les autres séries de données macroéconomiques, les délais de diffusion ne respectent pas les recommandations du SGDD. Les autorités ont souscrit de manière générale aux principaux constats de la mission, ainsi qu'aux recommandations formulées pour y remédier.

En concertation avec leurs homologues de la Banque mondiale, les membres de la mission ont également abordé avec les autorités, un plan d'action et évaluation (AAP) lié à l'initiative PPTE. L'objectif visé était d'évaluer la capacité du système de gestion des dépenses publiques à assurer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté dans le cadre de

l'initiative PPTE, de même que les besoins d'assistance technique pour accroître cette capacité. La mission a obtenu l'approbation des autorités sur l'évaluation préliminaire conjointe; elle a défini les besoins d'assistance technique pour la mise à niveau de la capacité de suivi de ces dépenses, et établi les grandes lignes d'un avant-projet de plan d'action. Ce plan expose les principaux besoins complémentaires en assistance technique pour améliorer le suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. L'AAP a reçu l'aval des autorités.

XIII. Assistance technique :

Le Burkina Faso bénéficie depuis 1989 d'importantes actions d'assistance technique, en particulier dans le secteur des finances publiques, dont voici un récapitulatif des plus récentes :

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	7-11 février 2005	Revue des progrès de(s) : 1) la mise en place de la cellule Gros contribuables et du Bureau des contribuables moyens; 2) mesures visant à renforcer les contrôles fiscaux; 3) la réforme du registre des entreprises.
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-18 février 2005	Aide au contrôle des marchandises en transit dans le pays et des voyageurs à l'aéroport de Ouagadougou.
AFRITAC	Douanes, expert en mission de courte durée	14-23 février 2005	Mise en œuvre du code d'évaluation en douanes et création d'une base de données des prix indicatifs à l'importation.
AFRITAC	Conseiller en microfinance	21-25 mars 2005	Évaluation des besoins en assistance technique de la cellule de supervision des établissements de microfinance et préparation d'un programme de renforcement des capacités.
AFRITAC	Expert en mission de courte durée	18-29 avril 2005	Formation d'auditeurs de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en GDP (gestion des dépenses publiques)	27 juin-1 ^{er} juil. 2005	Revue des directives de finances publiques de l'UEMOA.
AFRITAC	Conseiller en statistiques et expert (mission de courte durée)	27 juin-5 juil. 2005	Aide à la mise en place de la base de données du TOFE (première de deux missions prévues) et élargissement du champ du TOFE (dernière des trois missions prévues)..
AFRITAC	Visites du conseiller en	10-16 juillet 2005	Conseil à l'application du dispositif des douanes et évaluation des

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
AFRITAC	douanes Conseiller en fiscalité	8-12 août 2005	besoins en assistance technique. 1) Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de 2003; 2) mis à jour du plan d'action de la direction des impôts; 3) évaluation des besoins d'assistance technique de la DGI.
AFRITAC	Expert en statistiques	22-26 août 2005	Aide à la mise en place de la base de données de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en douanières	28 août-1 ^{er} sept. 2005	Conseils à l'application du dispositif douanier et évaluation des besoins en assistance technique.
AFRITAC	Expert en statistiques	29 août-2 sept. 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (dernière des deux missions prévues).
AFRITAC	Conseiller en microfinance	19-23 sept. 2005	Renforcement des systèmes opérationnels de surveillance des établissements de microfinance.
AFRITAC	Expert en statistiques	19-23 sept. 2005	Encadrement et mise en place de la base de données du TOFE (mission complémentaire).
AFRITAC	Conseiller en GDP(gestion des dépenses publiques)	10-14 octobre 2005	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission de janvier 2004 et évaluation des besoins d'assistance technique.
AFRITAC	Conseiller en microfinance et expert	21 nov.–16 déc. 2005	Encadrement des inspections des établissements de microfinance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques	6-15 décembre 2005	Revue des directives de l'UEMOA sur la nomenclature budgétaire.
AFRITAC	Conseiller en douanes	23-25 janvier 2006	Renforcement du dialogue entre l'administration douanière et le secteur privé (séminaire régional).
AFRITAC	Conseiller en statistiques	11-25 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Conseiller en GDP	13-17 mars 2006	Revue des directives sur le TOFE.
AFRITAC	Administration fiscale; expert	14-28 mars 2006	Aide au renforcement : 1) des opérations de la cellules des gros

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
	(mission de courte durée)		contribuables; 2) des audits fiscaux.
AFRITAC	Conseiller en douanes	14-28 mars 2006	Aide à l'élaboration du plan d'action visant à renforcer la mobilisation des recettes.
FAD	Mission (gestion des régies financières)	14-28 mars 2006	Aide à la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (améliorations de la cellule des gros contribuables et renforcement de la structure et des opérations de ces administrations).
AFRITAC	Conseiller en douanes	4-14 avril 2006	Renforcement du contrôle de l'évaluation en douane.
AFRITAC	Administration fiscale; expert en mission de courte durée	17-28 avril 2006	Renforcement de la gestion des plus gros contribuables.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	24-28 juillet 2006	Suivi de la mise en œuvre des recommandations de la mission FAD de mars 2006.
AFRITAC	Conseiller en microfinance	31 juil.-4 août 2006	Identification des indicateurs de suivi à distance.
AFRITAC	Conseiller en statistiques du secteur réel	11-20 sept. 2006	Bilan de la mise en œuvre des recommandations de la mission RONC de mars 2004.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte durée)	28 sept.-20 oct. 2006	Accompagnement des agents de la cellule S-IFD
AFRITAC	Conseillers en gestion des dépenses publiques	2-12 octobre 2006	Revue et suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire figurant dans la stratégie de renforcement des finances publiques.
AFRITAC	Microfinance; expert (courte durée)	2-20 octobre 2006	Renforcement des capacités des agents chargés des inspections, et accompagnement sur le terrain.
AFRITAC	Administration douanière; expert (courte durée)	20 nov.-1 ^{er} déc. 2006	Évaluation de la mise en œuvre des recommandations préliminaires sur le contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en	20 nov.-1 ^{er} déc.	Renforcement des capacités de

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
	fiscalité	2006	l'administration fiscale en matière de lutte contre la fraude.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-économiques	5-9 mars 2007	Formation à l'utilisation du Manuel des statistiques de finances publiques 2001
AFRITAC	Conseiller en gestion de la dette	5-16 mars 2007	Étude de la situation de la gestion administrative de la dette intérieure et extérieure.
AFRITAC	Conseiller en douanes	12-23 mars 2007	Bilan de la suite donnée aux recommandations de la mission FAD de mars 2006 et évaluation de la mise en œuvre du contrôle de l'évaluation en douane des marchandises.
AFRITAC	Conseiller en statistiques macro-économiques	19-23 mars 2007	Formation à l'application du cadre de statistiques de finances publiques.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	26-30 mars 2007	Aide à la mise en œuvre des mesures de renforcement et de modernisation de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en fiscalité	22 mai–4 juin 2007	Suivi de l'administration fiscale.
AFRITAC	Conseiller en douanes	16–27 juillet 2007	Informatisation des procédures douanières.
MCM	Contrôle bancaire	23–27 juillet 2007	Évaluation des besoins d'assistance technique et du contrôle bancaire.
FAD	Gestion budgétaire	26 juin–9 juillet, 2007	Conseils sur la stratégie de réforme des administrations fiscale et douanière (y compris amélioration de la cellule des gros contribuables et renforcement de l'organisation et des opérations).
STA	Statistiques macroéconomiques	26 novembre–7 décembre 2007	Aide à la mise en place de comptes budgétaires pour le Trésor.
FAD	Réforme de la politique fiscale	27 novembre–12 décembre 2007	Examen et simplification du

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
			système fiscal.
FAD/ AFRITAC	Gestion des finances publiques		Aide à la mise en œuvre du programme de réforme des autorités dans la gestion des finances publiques.
AFRITAC	Atelier sur la viabilité de la dette	28 janvier–1 février 2008	Aide à la mise en œuvre du cadre d'analyse de la viabilité de la dette.
AFRITAC	Administration des recettes	11–22 février 2008	Segmentation des contribuables, fonctionnalité du système Syntax et application dans la cellule des contribuables moyens.
AFRITAC	Contrôle de la microfinance	11–15 février 2008	Appuyer le personnel chargé du contrôle de la microfinance.
STA/PEM	Directives de l'UEMOA	25–29 février 2008	Appuyer la préparation de la révision des directives de l'UEMOA.
STA	Comptabilité nationale	14–25 avril 2008	Former le personnel au logiciel de comptabilité nationale, ainsi qu'à de meilleures techniques d'établissement des données et méthodes de présentation.
FAD	Réformes de l'administration fiscalo-douanière	1er juin 2008-avril 2009	Fournir des conseils sur la stratégie de réforme de l'administration fiscalo-douanière.
FAD	Modernisation de l'administration des recettes	1er mai 2008	Fournir des conseils sur la modernisation de l'administration des recettes.
STA	Conseiller en statistiques du secteur réel	26 décembre 2007 – 31 décembre 2008	Fournir des conseils sur l'établissement de statistiques du secteur réel.

XIV. Représentant résident :

Mme Isabell Adenaeur est en fonction au Burkina Faso depuis juin 2008.

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONJOINT (JMAP)

Plan d'action conjoint du FMI et de la Banque mondiale (à débattre)

Description	Produit	Calendrier provisoire des missions	Date escomptée de livraison
A. Informations communes sur les programmes de travail pertinents			
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	<ul style="list-style-type: none"> Crédit d'appui à la réduction de la pauvreté (CARP 8) Mémorandum économique 		Automne 2008 2009
	Assistance technique <ul style="list-style-type: none"> Aide à la SOFITEX à l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques Stratégie de décentralisation 		T1 2009
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme appuyé par le FMI <ul style="list-style-type: none"> Quatrième revue du programme FRPC Consultations article IV et cinquième revue du programme FRPC 	Mars 2009 Septembre 2009	Juin 2009 Décembre 2009
	Assistance technique <ul style="list-style-type: none"> AT pour donner suite aux activités liées à l'administration fiscal-douanière, la GFP, la supervision de la microfinance et les statistiques de comptabilité nationale AT sur la politique fiscale (suivi, dans la mesure des moyens disponibles) 		Sept. 2008 – avril 2009 Nov. 2008-avril 2009
	B. Demande de contributions au programme de travail		
Demande du FMI à la Banque mondiale	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour périodique sur l'état d'avancement du CARP Données quantitatives issues de la revue des dépenses publiques pour rééquilibrage des finances publiques 		
Demande de la Banque mondiale au FMI (avec synthèse de l'argumentaire)	<ul style="list-style-type: none"> Mises à jour régulières des projections macroéconomiques à moyen terme 		
C. Accord sur des produits et missions conjoints			
Produits conjoints durant les 12 mois à venir	<ul style="list-style-type: none"> Suite donnée au PESF pour aider les autorités à élaborer un plan d'action 		Mars 2009
	<ul style="list-style-type: none"> AVD 	Mars/avril 2009	Juin 2009

III. QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

De manière générale, le Burkina Faso fournit des données statistiques appropriées à la mission de surveillance mais de profondes lacunes entravent le suivi de la situation économique et du programme. Le Burkina Faso participe au Système général de diffusion des données (SGDD) depuis décembre 2001 et ses métadonnées figurent au tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND). Les métadonnées n'ont toutefois pas été actualisées depuis juin 2001. Suite à la transformation de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) en un organisme autonome, ses ressources humaines et matérielles ont été fortement augmentées en 2002.

Le Burkina Faso a reçu une assistance technique dans le cadre du volet du projet régional SGDD consacré aux statistiques de finances publiques (financé par le Japon) destinée aux pays membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)⁶. Une mission RONC s'est rendue au Burkina Faso en mai 2003 et a publié son rapport en mars 2004. Les missions du Département des statistiques de mai et septembre 2006 ont aidé les autorités à mettre à jour les plans d'amélioration des statistiques et ont recommandé un nouvel accroissement des ressources affectées aux réformes de l'appareil statistique, en particulier à l'INSD, en termes d'effectifs et pour la réalisation d'enquêtes. Ceci a été considéré comme une condition préalable au renforcement de l'efficacité globale de l'assistance technique.

Secteur réel

D'importants problèmes ont été relevés dans les domaines des statistiques des comptes nationaux et des prix. L'INSD établit les comptes nationaux conformément aux directives harmonisées de l'UEMOA, qui sont conformes au système de comptabilité nationale 1993. Il existe des données annuelles sur les estimations du PIB par secteur d'activité économique (19 secteurs) et par catégorie de dépenses à prix courants et à prix constants (1985), ainsi que par compte des secteurs institutionnels. De même, un tableau général des transactions et un solde global des biens et services est disponible.

La rareté des sources de données adéquates et les déficiences des pratiques statistiques nuisent à la qualité des estimations des comptes nationaux. En particulier, le secteur informel n'est pas convenablement couvert, les estimations étant dérivées des enquêtes de portée limitée réalisées en 1989 et 1996. S'agissant des données administratives, la plupart des petites et moyennes entreprises appartenant au «secteur moderne» omettent de présenter des relevés comptables ou des déclarations d'impôt. Parmi les autres déficiences relevées dans le cadre du SGDD sur les métadonnées, on peut citer l'estimation résiduelle de la

⁶ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

consommation des ménages en l'absence d'un cadre adéquat de validation des données (tableaux ressources-emplois, par exemple). Le Burkina Faso a achevé la compilation, avec l'assistance technique du FMI et d'autres bailleurs, des comptes à prix courants pour la période 1999–2001 (avec 1999 comme nouvelle année de référence). Un programme de travail visant à améliorer la qualité des comptes nationaux et à produire les estimations pour les années manquantes a été mis en place avec l'assistance de l'AFRITAC Ouest.

L'indice des prix à la consommation calculé par l'INSD est conforme à la méthode de l'indice harmonisé adoptée par les pays membres de l'UEMOA. Cet indice ne couvre que les dépenses des ménages vivant dans la capitale. D'autres restrictions existent, à savoir, l'exclusion des ménages non africains, de divers types de biens et de services et des services de logements occupés par le propriétaire. La pondération de l'élément «aliments, boissons et tabac» (33,9 % du total) est très basse par rapport à celle des pays voisins. Cette différence est peut-être due au fait que l'enquête d'où ces pondérations sont extraites n'a pas porté sur une année entière. Sous réserve de la disponibilité de fonds, il est envisagé de procéder à une actualisation des pondérations. L'année de base de l'indice est 1996. Lorsqu'un produit n'est pas disponible, on présume que son prix ne varie pas pendant une période maximale de trois mois, ce qui est conforme à la méthodologie de l'UEMOA. Mais il serait plus juste de calculer une variation du prix de ces produits fondée sur les prix relevés pour des produits apparentés. Le logiciel informatique qui sert au calcul de l'indice des prix à la consommation devrait être amélioré. Il ne semble pas y avoir d'autre problème majeur en ce qui concerne l'indice, dont la fréquence et l'actualité répondent aux critères de la NSDD. L'indice est publié par l'INSD; il est également diffusé sur les sites Internet de la BCEAO et d'AFRISTAT.

Les autorités n'établissent pas d'indice des prix à la consommation ni d'indice des prix de gros. Selon les projets d'amélioration publiés par le Burkina Faso sur le TAND, la mise au point de ces indices n'est pas envisagée, même à moyen terme.

Finances publiques

De manière générale, la compilation des statistiques de finances publiques pâtit du manque de coordination entre entités budgétaires. Le RONC a mis en évidence des choses à améliorer : la ventilation des dépenses par fonction et par ministère, l'application du TOFE à l'ensemble des administrations publiques et l'établissement des données sur la base des livres du Trésor. La mission relative à la gestion des finances publiques du Département des finances publiques et d'AFRITAC Ouest de juin-juillet 2007 a été bénéfique à ce propos. Elle a fourni une stratégie à moyen terme pour améliorer la gestion budgétaire, a affermi les progrès accomplis en ce qui concerne les recommandations antérieures du Département des statistiques et a encouragé vivement les autorités à adopter une classification fonctionnelle des dépenses et d'autres méthodes conformes au *Manuel de statistiques de finances*

publiques (MSFP) 2001. Les données annuelles sont publiées dans *Statistiques financières internationales (SFI)* jusqu'à 2005. Le Burkina Faso n'a pas transmis de données mensuelles ou trimestrielles détaillées au département des statistiques. Le *Government Finance Statistics Yearbook 2007* comporte les données de 2004, 2005 et 2006 qui ont été présentées pour la première fois sous la forme préconisées dans le *MSFP 2001*. Elles portent uniquement sur les opérations budgétaires mais sont ventilées par fonction pour 2004.

Statistiques monétaires et financières

Les données monétaires préliminaires du Burkina Faso sont établies par l'agence nationale de la BCEAO et diffusées officiellement par le siège de la BCEAO (y compris au Département des statistiques du FMI). La plupart des problèmes de statistiques monétaires observés ne sont pas spécifiques au Burkina Faso mais sont communs aux États membres de l'UEMOA. L'un des problèmes tient à la difficulté pour la BCEAO d'estimer le volume de circulation fiduciaire dans chacun des pays membres de l'UEMOA en raison de l'important retard accumulé dans le tri des billets détenus dans les diverses agences nationales de la Banque centrale. En août 2005, la BCEAO a informé le département des statistiques d'un changement apporté à la méthode d'estimation de la circulation fiduciaire dans les pays de l'UEMOA. La nouvelle méthode, basée sur des coefficients de tri actualisés, a été appliquée rétroactivement aux séries temporelles à compter de décembre 2003; elle vise à améliorer l'exactitude et l'actualité des statistiques monétaires des États membres de l'UEMOA. Le Département Afrique et le Département des statistiques attendent d'avoir plus d'informations des autorités avant de procéder à la revue de la nouvelle méthodologie. Toutefois, dans l'intervalle, les principaux agrégats monétaires tels que la masse monétaire au sens large, les avoirs extérieurs nets et d'autres indicateurs monétaires ont fait l'objet de profondes révisions.

En août 2006, dans le cadre des efforts des autorités pour appliquer la méthodologie du *Manuel de statistiques monétaires et financières*, la BCEAO a transmis au Département des statistiques, les données monétaires de tous ses pays membres pour juin 2006, en utilisant les formulaires-navettes types (1SR-banque centrale, 2SR-autres établissements de dépôt, et 5SR-agrégats monétaires). En réponse aux commentaires du Département des statistiques, la BCEAO a fourni récemment un formulaire 1SR révisé et a indiqué que le formulaire 2SR était en cours de révision. Une amélioration est notée dans le délai de production des données sur les établissements de dépôts et les taux d'intérêt. Les autorités communiquent maintenant régulièrement leurs données monétaires au Département des statistiques, et le délai a été réduit de six mois environ à quatre au maximum.

Balance des paiements

En ce qui concerne les données du commerce, le logiciel SYDONIA a été mis à niveau en 1999 et sa mise en application dans les principaux bureaux de douane est achevée; ceci a

permis un meilleur suivi des données afférentes aux importations et devrait améliorer la couverture du commerce informel. La poursuite des améliorations de la couverture des services et des transferts (notamment des envois de fonds des travailleurs) est liée, à l'évidence, à l'intensification des contacts avec les organismes déclarants. La mission 2003 du RONC sur les données a constaté que le taux de réponse aux enquêtes n'était que de 40 % dans les entreprises industrielles et commerciales. Pour remédier à cette situation, la mission avait recommandé d'accorder plus d'attention et de ressources à l'amélioration de la collecte des données.

S'agissant du compte financier, des lacunes persistent en ce qui concerne les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire et, en particulier, les avoirs des résidents de l'UEMOA, qui sont évalués d'après les données de la Banque des règlements internationaux. L'organisation d'enquêtes annuelles exhaustives pour la communication de données sur les transactions au titre de l'investissement direct étranger en est encore à ses balbutiements. Les responsables de la BCEAO ont indiqué qu'ils comptent intégrer deux autres sources afin d'améliorer la qualité des données de balance des paiements : les transactions boursières régionales et la base de données sur les bilans des entreprises (centrale des bilans). Elles ont également fait savoir que des données trimestrielles tirées des rapports de règlements bancaires seront bientôt utilisées pour évaluer l'information existante. Les compilateurs de la balance des paiements reçoivent les états des paiements effectués aux dix jours; toutefois, ces informations n'entrent pas dans la compilation des états annuels de la balance des paiements, mais servent plutôt à assurer le contrôle de la qualité des données et à fournir aux autorités de la BCEAO des informations par anticipation.

Le logiciel de gestion de la dette SYGADE, mis au point par la CNUCED, a été adopté en 1999 et il est entièrement opérationnel. Les informations sur les décaissements au titre de la dette sont en outre pleinement intégrées au système de suivi des dépenses.

L'agence nationale de la BCEAO diffuse les statistiques de balance des paiements avec un décalage de sept mois, soit en conformité partielle avec les recommandations du SGDD, et des données annuelles sur la position extérieure globale avec un décalage de dix-huit mois. Des mises à jour pour SFI et le BOPSY depuis 2001 sont en attente.

En dépit de demandes répétées, les données sur la balance des paiements et la position extérieure globale n'ont pas été communiquées au Département des statistiques pour publication dans SFI et le BOPSY depuis 2001.

Burkina Faso — Tableau des principaux indicateurs nécessaires à la surveillance
au 30 octobre 2008

	Date de la dernière observation	Date de réception des données	Périodicité des données ⁶	Fréquence de communication ⁶	Périodicité de publication ⁶	Pour mémoire :	
						Qualité des données – Validité méthodologique ⁷	Qualité, précision et fiabilité des données ⁸
Taux de change	permanente	permanente	Q	Q	Q		
Avoirs internationaux de réserve et engagements au titre des réserves des autorités monétaires ¹	6/2008	9/2008	M	M	M		
Monnaie centrale	6//2008	9/2008	M	M	M	LO, LO, LNO, O	LO, O, O, O, O
Masse monétaire au sens large	6/2008	9/2008	M	M	M		
Bilan de la banque centrale	6/2008	9/2008	M	M	M		
Bilan consolidé du système bancaire	6/2008	9/2008	M	M	M		
Taux d'intérêt ²	6//2008	9/2008	M	M	M		
Indice des prix à la consommation	9/2008	10/2008	M	M	M	O, LNO, O, O	LNO, O, O, O, nd
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	6/2008	9/2008	I	I	I	O, LO, O, O	O, LO, O, O, LNO
Recettes; dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	6/2008	9/2008	M	M	M		
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	12/2007	9/2008	A	A	A		
Solde extérieur courant	2006	9/2008	A	A	A	O, O, O, O	LO, O, LO, O, O
Exportations et importations de biens et de services	2006	9/2008	A	A	A		
PIB/PNB	2006	9/2008	A	A	A	LO, LNO, LNO, LO	LNO, LNO, LO, LO, LNO
Dette extérieure brute	12/2007	9/2008	A	A	A		

¹Y compris les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés de charges, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

²Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire et les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

³Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁴Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶Quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A), irrégulière (I), non disponible (nd).

⁷ D'après le RONC publié en mars 2004 et les conclusions de la mission de mai 2003, pour l'ensemble des données afférentes à la variable indiquée à chaque ligne. Pour chaque variable, l'évaluation donnée indique si les normes internationales concernant (respectivement) les concepts et définitions, le champ, la classification/sectorisation et la base d'enregistrement ont été observées (O), largement observées (LO), largement non observées (LNO), ou que les données ne sont pas disponibles (nd).

⁸ Même remarques que pour la note 7, mais pour les normes internationales concernant (respectivement) les données-sources, les techniques statistiques, l'évaluation et la validation des données-sources, l'évaluation et la validation des données intermédiaires et des résultats statistiques, et les études de révision.



Communiqué de presse n° 08/329 (F)
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 17 décembre 2008

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord FRPC avec le Burkina Faso et approuve un décaissement de 6 millions de dollars EU

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue des résultats économiques obtenus par le Burkina Faso dans le cadre de l'accord triennal au titre de la [facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance \(FRPC\)](#) portant sur un montant de 15,05 millions de DTS (environ 22,4 millions de dollars EU). La décision du Conseil d'administration a été arrêtée selon la procédure du défaut d'opposition¹.

L'achèvement de la revue permet le décaissement d'un montant équivalent à 4,01 millions de DTS (environ 6 millions de dollars EU), ce qui portera le total des décaissements en faveur du Burkina Faso au titre de l'accord FRPC à 12,04 millions de DTS (environ 17,9 millions de dollars EU).

L'accord FRPC avec le Burkina Faso a été approuvé le 23 avril 2007 (voir le [Communiqué de presse n° 07/77](#)) à l'appui du programme de réformes économiques du gouvernement pour 2007-10. Le 9 janvier 2008, une augmentation de 9,03 millions de DTS (environ 13,5 millions de dollars EU) de l'accès aux ressources du FMI a été approuvée pour aider le pays à faire face aux effets de la hausse des cours du pétrole et au choc négatif subi par le secteur du coton (voir le [Communiqué de presse n° 08/04](#)).

¹ Le Conseil d'administration prend des décisions par défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans discussions formelles.